



**L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES  
DE L'ACADÉMIE DE BOURGOGNE**



## Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'IUFM de Bourgogne, commencée en mars 1997, a été placée sous la responsabilité de Maurice **Maurin**, membre du Comité.

Carole **Granié**, chargée de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts :

Jean-Claude **Boissard**, secrétaire général (en CFA) du rectorat de l'académie de Montpellier ;

François **Dress**, professeur à l'université Bordeaux I ;

Jacques **Guin**, professeur à l'université Montpellier I ;

Paul-Louis **Hennequin**, professeur émérite à l'université Clermont-Ferrand II ;

Marie-Claire **Rouyer**, professeur à l'université Bordeaux III ;

Jacky **Vinay**, proviseur honoraire.

- au titre du Secrétariat général :

Rachida **Achache**, pour la gestion des missions ;

Marie-Claude **Ajolet**, secrétaire ;

Jean-Christophe **Martin**, chargé d'études ;

André **Staropoli**, secrétaire général.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



# **IUFM de Bourgogne**

## **Table des matières**

- Chiffres-clés	7
- Présentation	21
- Conditions de l'évaluation	27
- Les formations et la recherche	31
- Le gouvernement et la gestion	67
- Conclusions - Recommandations	93
- Table des sigles	100
- Réponse du directeur	103



# **IUFM de Bourgogne**

---

## **CHIFFRES-CLÉS**

---





# I - L'IUFM de l'académie de DIJON dans sa région

La région Bourgogne est composée de quatre départements : la Côte-d'or, la Nièvre, la Saône-et-Loire, l'Yonne.

L'académie de Dijon comporte en 1996-1997 :

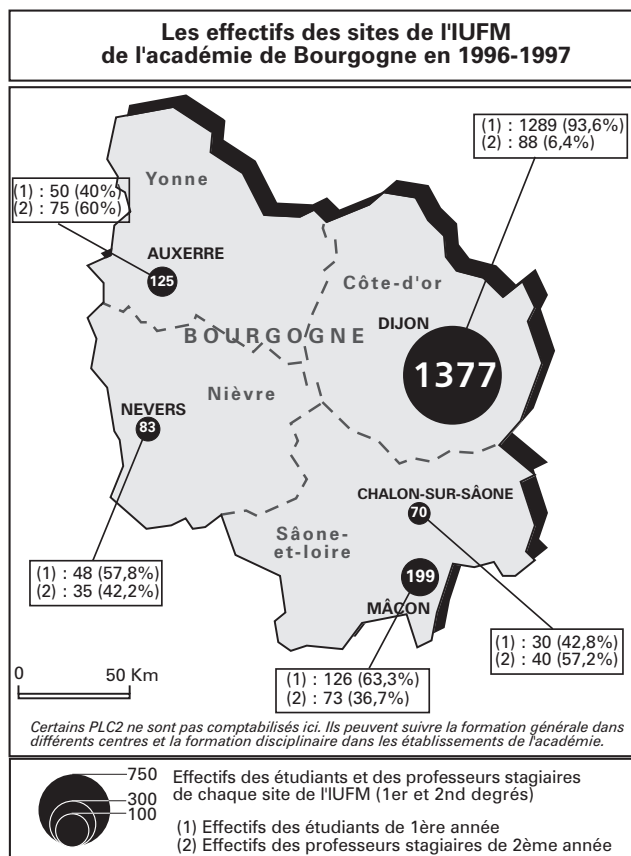
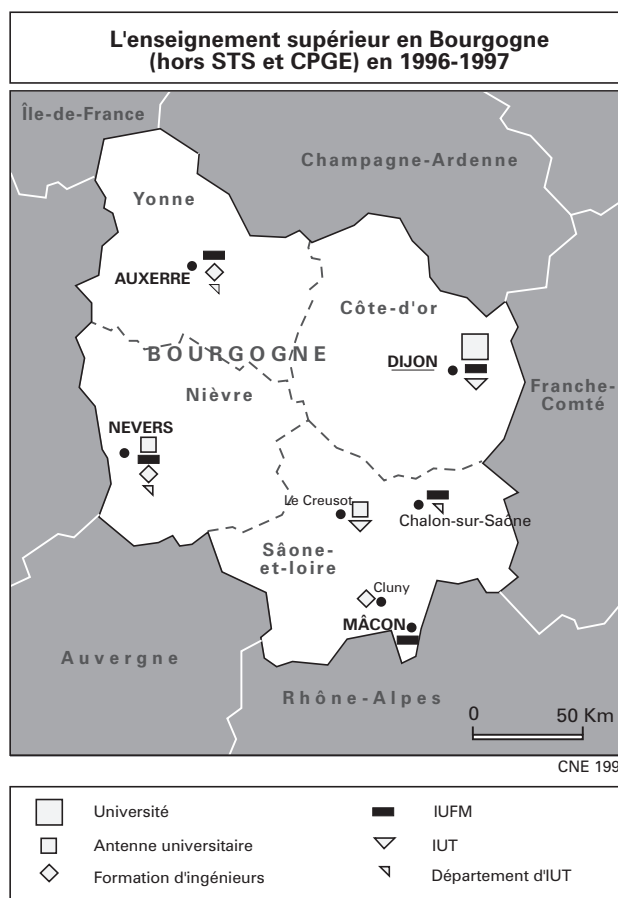
**1 IUFM**  
**avec 5 sites (Auxerre, Chalon, Dijon, Mâcon, Nevers)**  
**2 153 élèves et professeurs stagiaires**

1 université pluridisciplinaire à Dijon

29 882 étudiants

Source : MENRT (DPD)

	Effectifs enseignement supérieur (1996-1997)			
	Total	% / France	dont universités+IUT	dont IUFM
<b>Académie de Dijon</b>	42 132	2,0%	65,4%	5,1%
<b>France entière</b>	2 155 950	100%	68,2%	4,0%



Source : MENRT (DPD)

	1ère année								2ème année			Total	
	1er degré	2nd degré							1er+2nd°	1er degré	2nd degré		1er+2nd°
	CAPE	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	Total	Total				Total
<b>IUFM Dijon</b>	349	856	135	104	31	46	23	1 195	1 544	271	338	609	2 153
<b>% Dijon/France</b>	2,3%	2,7%	4,5%	2,9%	1,1%	3,3%	1,2%	2,7%	2,6%	2,2%	2,4%	2,3%	2,5%
<b>IUFM France</b>	14 866	32 041	2 969	3 628	2 908	1 408	1 842	44 796	59 662	12 150	14 218	26 368	86 030

Source : IUFM de l'académie de Dijon, sauf indication contraire

Année de référence : 1996-1997, sauf indication contraire

## II - Les formations proposées à l'IUFM de l'académie de Dijon

Premier degré

Certificat d'aptitude au professorat des écoles

Psychologues scolaires

AIS

Second degré

Les formations proposées au sein de l'IUFM  
apparaissent en grisé sur la maquette regroupant l'ensemble des  
préparations aux métiers de l'enseignement

### AGRÉGATION (2ème année)

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Grammaire
Histoire
Géographie
Sciences sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Japonais
Polonais
Education physique et sportive
Génie civil
Génie mécanique
Génie électrique
Mathématiques
Mécanique
Sciences physiques
Sciences de la vie et de la terre
Biochimie, Génie biologique
Technique éco. de gestion
Education musicale
Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans  
les universités (sauf en sciences physiques).

L'IUFM accueille, en 2ème année,  
les agrégés stagiaires.

### CAPEs

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Histoire-Géographie
Sciences économiques et sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Néerlandais
Portugais
Russe
Breton
Langue corse
Catalan
Occitan
Mathématiques
Physique et Chimie
Physique et Electricité appliquée
Biologie-Géologie
Education musicale et Chant choral
Arts plastiques
Documentation

### CAPEPS

(Education physique et sportive)

### CPE

(Conseillers Principaux d'Education)

### CAPET

Génie mécanique
construction
productique
maintenance des véhicules, ...
Génie civil
équipements techniques : énergie
structures et ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
verre et céramique
Génie électrique
électronique et automatique
électrotechnique et énergie
informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie
construction mécanique
construction électrique
gestion
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Economie, Gestion
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme
techniques de production
techniques de service et d'accueil
tourisme

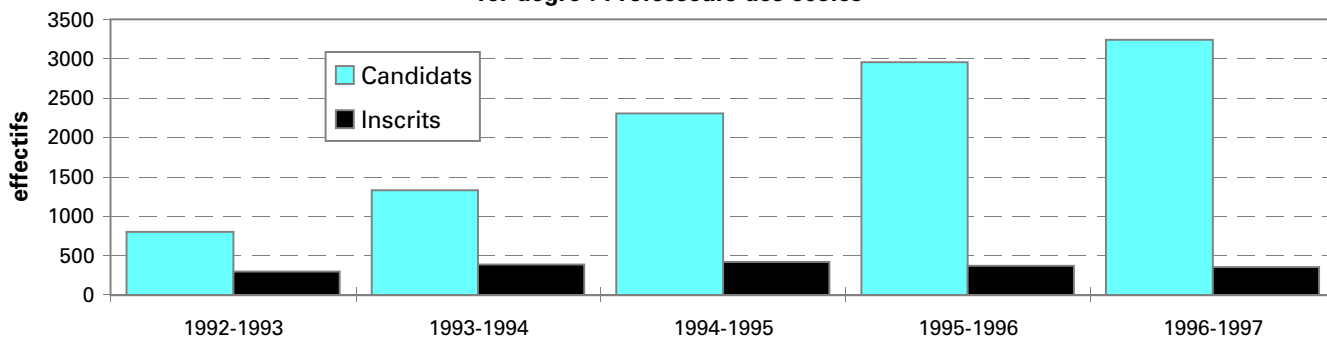
### CAPLP2

Mathématiques-Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique
construction
production
productique
maintenance des véhicules, ...
maintenance des systèmes mécaniques automatisés
Génie civil
équipement et énergie
construction et économie
construction et réalisation des ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
construction et réparation en carrosserie
Génie électrique
électronique
électrotechnique et énergie
Génie chimique
Arts appliqués
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité-Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme
organisation et production culinaire
service et commercialisation

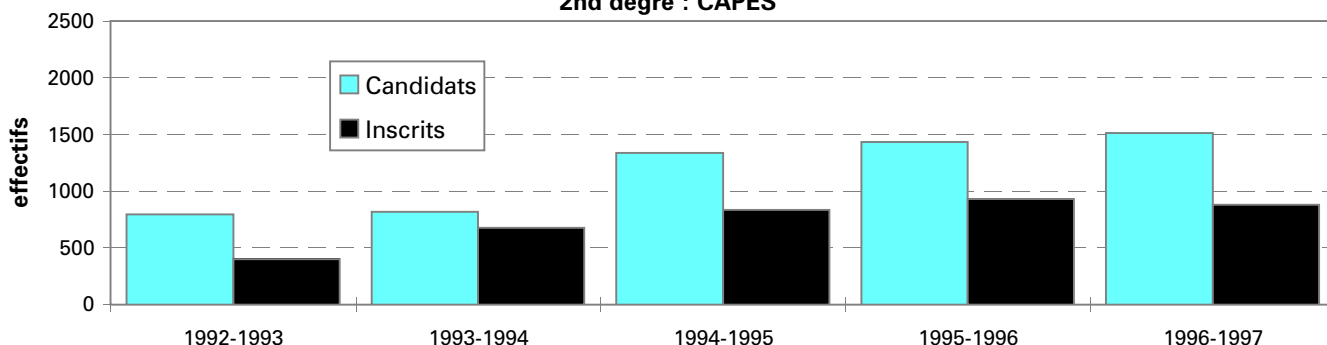
### III - Les étudiants et les professeurs stagiaires

#### III - 1 - Evolution des candidatures\* à l'IUFM et des inscriptions en première année

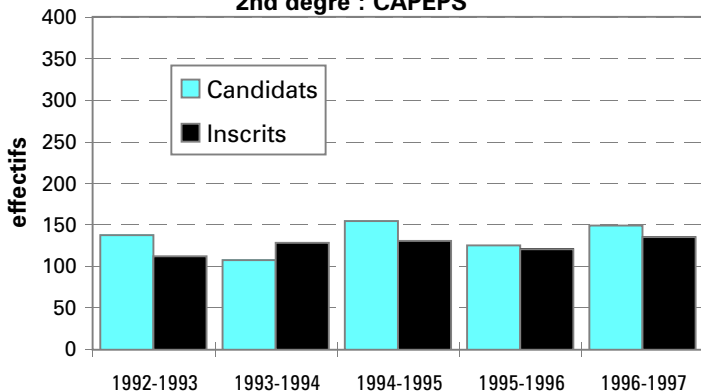
1er degré : Professeurs des écoles



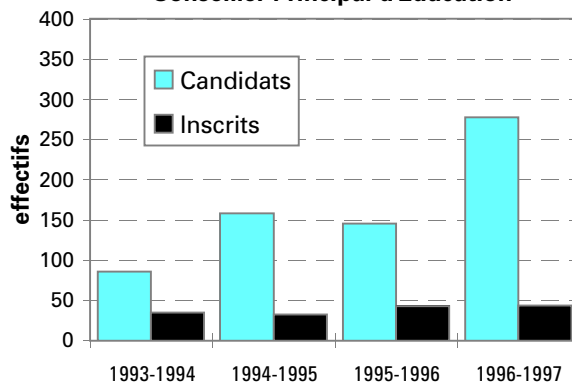
2nd degré : CAPES



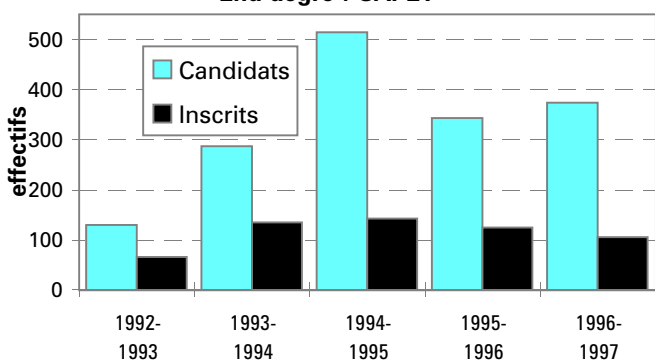
2nd degré : CAPEPS



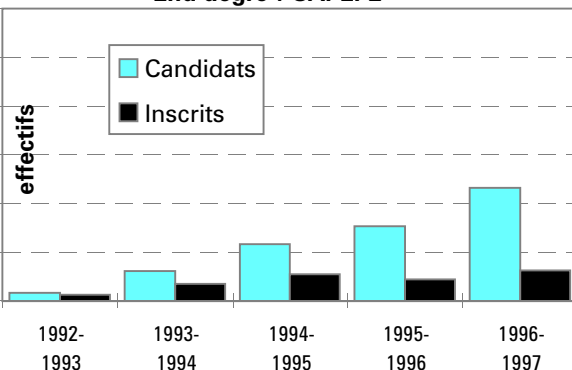
Conseiller Principal d'Éducation



2nd degré : CAPET



2nd degré : CAPLP2



\* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

## III - 2 - Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1996-1997

	1ère année	2ème année	TOTAL
<b>CAPE</b>			
<b>Professeurs des écoles</b>	<b>349</b>	<b>271</b>	<b>620</b>
Formation A.I.S.	-	-	-
Psychologues scolaires	-	-	-
<b>CAPES</b>			
Philosophie	33	5	<b>38</b>
Lettres classiques	17	2	<b>19</b>
Lettres modernes	146	30	<b>176</b>
Histoire-Géographie	210	22	<b>232</b>
Sciences économiques et sociales	20	5	<b>25</b>
Allemand	22	6	<b>28</b>
Anglais	115	29	<b>144</b>
Espagnol	52	10	<b>62</b>
Mathématiques	78	31	<b>109</b>
Physique et Chimie	89	16	<b>105</b>
Biologie-Géologie	54	7	<b>61</b>
Education musicale et chant choral	22	5	<b>27</b>
Documentation	19	6	<b>25</b>
<b>Sous-total CAPES</b>	<b>877</b>	<b>174</b>	<b>1 051</b>
<b>CAPEPS</b>	<b>135</b>	<b>54</b>	<b>189</b>
<b>Conseiller Principal d'Education</b>	<b>46</b>	<b>16</b>	<b>62</b>
<b>CAPET</b>			
Technologie			
option construction mécanique	14	12	<b>26</b>
option gestion	16	12	<b>28</b>
Economie-Gestion			
option économie et gestion administrative	18	7	<b>25</b>
option économie et gestion comptable-financière	17	6	<b>23</b>
option économie et gestion commerciale	19	5	<b>24</b>
Informatique et Gestion	21	7	<b>28</b>
<b>Sous-total CAPET</b>	<b>105</b>	<b>49</b>	<b>154</b>
<b>CAPLP2</b>			
Mathématiques - Sciences physiques	31	16	<b>47</b>
<b>AGRÉGATION</b>			
Philosophie	-	3	<b>3</b>
Lettres classiques	-	2	<b>2</b>
Lettres modernes	-	4	<b>4</b>
Histoire	-	4	<b>4</b>
Géographie	-	1	<b>1</b>
Anglais	-	2	<b>2</b>
Mathématiques	-	7	<b>7</b>
Sciences physiques	-	3	<b>3</b>
Sciences naturelles	-	3	<b>3</b>
<b>Sous-total AGRÉGATION</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
<b>TOTAL 2nd DEGRÉ</b>	<b>1 194</b>	<b>338</b>	<b>1 532</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 543</b>	<b>609</b>	<b>2 152</b>

## IV - Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

1 - 1996-1997 (session 1997)  
(hors CAFEP)

	Postes nationaux	Présents au concours		Admis au concours		Taux de réussite admis / présents	
		France*	Dijon**	France*	Dijon**	France*	Dijon**
<b>1er degré</b>							
<b>Professeurs des écoles</b>	8 500	49 954	320		111		34,7%
<b>2nd degré</b>							
<b>CAPES</b>	Postes offerts						
Philosophie	180	2 444	33	180	1	7,4%	3,0%
Lettres classiques	500	645	17	400	14	62,0%	82,4%
Lettres modernes	1 385	6 848	135	1 382	36	20,2%	26,7%
Histoire-Géographie	1 040	9 276	178	971	13	10,5%	7,3%
Sciences économiques et sociales	104	2 129	19	104	1	4,9%	5,3%
Allemand	360	1 581	19	189	2	12,0%	10,5%
Anglais	2 000	6 930	106	1 101	16	15,9%	15,1%
Espagnol	400	3 238	46	400	8	12,4%	17,4%
Mathématiques	1 154	8 204	77	1 154	17	14,1%	22,1%
Physique et Chimie	612	5 479	82	612	12	11,2%	14,6%
Sciences de la vie et de la terre	370	3 195	51	370	1	11,6%	2,0%
Education musicale et chant choral	359	599	21	266	4	44,4%	19,0%
Documentation	100	1 889	17	100	0	5,3%	0,0%
<b>CAPEPS</b>	<b>1 060</b>	<b>3 962</b>	<b>132</b>	<b>1 060</b>	<b>68</b>	<b>26,8%</b>	<b>51,5%</b>
<b>Conseiller Principal d'Education</b>	<b>400</b>	<b>8 654</b>	<b>52</b>	<b>400</b>	<b>6</b>	<b>4,6%</b>	<b>11,5%</b>
<b>CAPET</b>							
Technologie							
option construction mécanique	160	375	14	160	8	42,7%	57,1%
option gestion	110	295	16	110	9	37,3%	56,3%
Economie-Gestion							
option éco. et gestion administrative	55	769	15	55	1	7,2%	6,7%
option éco. et gestion compt.financière	95	1 828	13	95	2	5,2%	15,4%
option éco. et gestion commerciale	64	1 145	17	64	0	5,6%	0,0%
Informatique et gestion	15	166	19	15	7	9,0%	36,8%
<b>CAPLP2</b>							
Mathématiques - Sciences physiques	450	4 152	28	450	5	10,8%	17,9%

\* : tous candidats (IUFM + libres)

\*\* : candidats IUFM

## IV - Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

2 - 1995-1996 (session 1996)  
(hors CAFEP)

	Postes nationaux	Présents au concours		Admis au concours		Taux de réussite admis / présents	
		France*	Dijon**	France*	Dijon**	France*	Dijon**
<b>1er degré</b>							
<b>Professeurs des écoles</b>	8 900	43 225	344	8 990	139	20,8%	40,4%
<b>2nd degré</b>							
<b>CAPES</b>	Postes offerts						
Philosophie	240	2 131	30	240	2	11,3%	6,7%
Lettres classiques	570	592	7	327	3	55,2%	42,9%
Lettres modernes	1 800	6 107	137	1 389	22	22,7%	16,1%
Histoire-Géographie	1 320	8 882	198	926	18	10,4%	9,1%
Sciences économiques et sociales	170	2 312	23	170	6	7,4%	26,1%
Allemand	380	1 514	28	231	3	15,3%	10,7%
Anglais	2 200	6 919	115	1 082	26	15,6%	22,6%
Espagnol	505	2 939	46	383	8	13,0%	17,4%
Mathématiques	2 000	7 328	70	1 497	22	20,4%	31,4%
Physique et Chimie	1 142	6 023	75	932	8	15,5%	10,7%
Sciences de la vie et de la terre	330	2 691	64	330	6	12,3%	9,4%
Education musicale et chant choral	389	582	20	223	2	38,3%	10,0%
Documentation	130	2 104	36	130	5	6,2%	13,9%
<b>CAPEPS</b>	<b>830</b>	<b>3 364</b>	<b>116</b>	<b>830</b>	<b>53</b>	<b>24,7%</b>	<b>45,7%</b>
<b>Conseiller Principal d'Education</b>	<b>400</b>	<b>8 074</b>	<b>40</b>	<b>400</b>	<b>7</b>	<b>5,0%</b>	<b>17,5%</b>
<b>CAPET</b>							
Technologie							
option construction mécanique	260	268	13	219	11	81,7%	84,6%
option gestion	240	242	13	207	13	85,5%	100,0%
Économie-Gestion							
option éco. et gestion administrative	85	806	12	85	4	10,5%	33,3%
option éco. et gestion compt.financière	178	2 194	27	178	2	8,1%	7,4%
option éco. et gestion commerciale	114	1 305	23	114	2	8,7%	8,7%
Informatique et gestion	12	245	27	12	4	4,9%	14,8%
<b>CAPLP2</b>							
Mathématiques - Sciences physiques	460	3 099	21	460	4	14,8%	19,0%

\* : tous candidats (IUFM + libres)

\*\* : candidats IUFM

## IV - Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

3 - 1994-1995 (session 1995)  
(hors CAFEP)

	Postes nationaux	Présents au concours		Admis au concours		Taux de réussite admis / présents	
		France*	Dijon**	France*	Dijon**	France*	Dijon**
<b>1er degré</b>							
Professeurs des écoles	9 622	49 954	371	9 622	125	19,3%	33,7%

## 2nd degré

CAPES	Postes offerts	Présents au concours		Admis au concours		Taux de réussite admis / présents	
		France*	Dijon**	France*	Dijon**	France*	Dijon**
Philosophie	280	1 724	15	280	2	16,2%	13,3%
Lettres classiques	530	517	3	291	1	56,3%	33,3%
Lettres modernes	2 000	5 316	95	1 473	19	27,7%	20,0%
Histoire-Géographie	1 510	8 049	184	1 078	23	13,4%	12,5%
Sciences économiques et sociales	240	2 208	26	240	7	10,9%	26,9%
Allemand	350	1 365	31	224	2	16,4%	6,5%
Anglais	2 255	5 938	100	1 049	28	17,7%	28,0%
Espagnol	595	2 633	35	424	8	16,1%	22,9%
Mathématiques	2 385	6 581	65	1 618	22	24,6%	33,8%
Physique et Chimie	1 390	5 096	81	1 058	17	20,8%	21,0%
Sciences de la vie et de la terre	330	2 080	30	330	10	15,9%	33,3%
Education musicale et chant choral	349	517	16	169	3	32,7%	18,8%
Documentation	200	2 370	42	200	3	8,4%	7,1%

<b>CAPEPS</b>	<b>830</b>	<b>2 761</b>	<b>121</b>	<b>830</b>	<b>53</b>	<b>30,1%</b>	<b>43,8%</b>
---------------	------------	--------------	------------	------------	-----------	--------------	--------------

<b>Conseiller Principal d'Education</b>	<b>400</b>	<b>7 691</b>	<b>32</b>	<b>400</b>	<b>6</b>	<b>5,2%</b>	<b>18,8%</b>
---	------------	--------------	-----------	------------	----------	-------------	--------------

## CAPET

Technologie							
option construction mécanique	235	260	12	217	11	83,5%	91,7%
option gestion	210	178	11	146	11	82,0%	100,0%
Économie-Gestion							
option éco. et gestion administrative	145	770	21	145	6	18,8%	28,6%
option éco. et gestion compt.financière	300	2 378	20	300	3	12,6%	15,0%
option éco. et gestion commerciale	192	1 239	41	192	7	15,5%	17,1%
Informatique et gestion	15	312	27	15	7	4,8%	25,9%

## CAPLP2

Mathématiques - Sciences physiques	455	2 342	27	434	8	18,5%	29,6%
------------------------------------	-----	-------	----	-----	---	-------	-------

\* : tous candidats (IUFM + libres)

\*\* : candidats IUFM

**V - Les personnels****V - 1 - Le corps enseignant****V - 1 - 1 - Les emplois d'enseignants de l'IUFM**

		1992- 1993	1993- 1994	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997
Enseignants-chercheurs	Professeurs	3	3	3	2	2
	Maîtres de conférences	6	10	8	7	8
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	69	67	67	67	69
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	11	11	11	11	11
Corps d'inspection	IPR	5	5	5	4	4
Autres	DEN	1	1	1	1	1
<b>Total des emplois</b>		<b>95</b>	<b>97</b>	<b>95</b>	<b>92</b>	<b>95</b>

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ;  
INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional.

**V - 1 - 2 - Les formateurs associés de l'IUFM**

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/4 du service)

		1994- 1995	1995- 1996	1996-1997	
				emplois	Heures ETD
Directeurs d'études	Professeurs	-	2	1	63
	Maîtres de conférences	7	7	7	598,5
Enseignants du second degré	PRAG-PRCE	34	36	34	5 750
	PLP	1	3	3	278,5
Enseignants du premier degré	Instituteurs et P. E.	-	-	-	-
Corps d'inspection		-	-	-	-
Autres		-	2	1	344
<b>Total des emplois</b>		<b>42</b>	<b>50</b>	<b>46</b>	<b>7 034</b>

**V - 1 - 3 - Les intervenants extérieurs en 1995-1996**

		1994- 1995	1995- 1996	1996-1997	
				personnes	Heures.ETD
Enseignants-chercheurs		4	8	13	167,25
Enseignants du second degré		239	225	140	3 517,50
Enseignants du premier degré		32	35	13	125,50
Autres		129	115	97	1 062,25
<b>Total des personnes</b>		<b>404</b>	<b>383</b>	<b>263</b>	<b>4 872,50</b>

L'IUFM n'a pas pu fournir les données pour les années 1992-1993 et 1993-1994.



## V - 1 - 4 - Le volume d'activité des enseignants de l'IUFM

1994 -1995

Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés							Intervenants extérieurs				Total
Profes- seurs	Maîtres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	IMF	Ins- pecteurs	CPE	Enseign.- cherch.	2nd degré	1er degré	Autres	

## Formation initiale

<b>Premier degré</b>												
1ère année	-	230	9548	-	108	422	-	45	514,5	8	88	<b>10963,5</b>
2ème année	-	114	9802	218	805	210	-	-	1034	55	150,5	<b>12388,5</b>
<b>Second degré</b>												
1ère année	286	575,5	3317	-	-	-	239	5026	3205	-	296,5	<b>12945</b>
2ème année	12	28,5	5405,5	18	-	-	257	32	1727	-	153	<b>7633</b>
<b>Formation commune</b>	54	210	1708,5	184	912,5	60	72	103	719	184	495	<b>4702</b>
<b>Formation continue</b>	-	102	4084	57	326	169	15	-	167	18	9	<b>4947</b>
<b>Missions particulières *</b>	20	101	2146	291	1935	330	29	116	407,5	-	70	<b>5445,5</b>
<b>Total (1)</b>	<b>372</b>	<b>1361</b>	<b>36011</b>	<b>768</b>	<b>4087</b>	<b>1191</b>	<b>612</b>	<b>5322</b>	<b>7774</b>	<b>265</b>	<b>1262</b>	<b>59024,5</b>
<i>dont H.C (2)</i>	<i>31</i>	<i>410</i>	<i>8575</i>	<i>551</i>	<i>787</i>	<i>495</i>	<i>233</i>	<i>5334</i>	<i>7810</i>	<i>312</i>	<i>1212</i>	<i>25750</i>

1996 -1997

Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés							Intervenants extérieurs				Total
Profes- seurs	Maîtres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	IMF	Ins- pecteurs	CPE	Enseign.- cherch.	2nd degré	1er degré	Autres	

## Formation initiale

<b>Premier degré</b>												
1ère année	-	235	8795	-	130	158	-	-	524	18	-	<b>9860</b>
2ème année	-	231	9187	45	394	213	-	-	310	112	50	<b>10542</b>
<b>Second degré</b>												
1ère année	222,5	620	3129	-	-	-	294	5163,5	3418	-	200	<b>13047</b>
2ème année	-	-	5340	32	6	-	273	162	1456,5	-	94	<b>7363,5</b>
<b>Formation commune</b>	-	292,5	1833,5	166	752	242	39	77	427	123,5	408,5	<b>4361</b>
<b>Formation continue</b>	-	168	3855	69	304	131	18	97,5	37,5	-	-	<b>4680</b>
<b>Missions particulières *</b>	-	58,5	2806,5	568,5	2105,5	316	31,5	103,0	181,5	-	24	<b>6195</b>
<b>Formation à l'extérieur</b>	67,5	468,5	424	-	127,5	33	43,5	-	15	3	21	<b>1203</b>
<b>Total (1)</b>	<b>290</b>	<b>2074</b>	<b>35370</b>	<b>880,5</b>	<b>3819</b>	<b>1093</b>	<b>699</b>	<b>5603</b>	<b>6370</b>	<b>256,5</b>	<b>797,5</b>	<b>57251,5</b>
<i>dont H.C (2)</i>	<i>6</i>	<i>483</i>	<i>7421</i>	<i>149</i>	<i>1131</i>	<i>643</i>	<i>297</i>	<i>5291</i>	<i>6157</i>	<i>239</i>	<i>682</i>	<i>22498</i>

\* c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

(1) : Potentiel statutaire + heures complémentaires en heures équivalent TD

(2) : Heures complémentaires en heures équivalent TD

## V - 1 - 5 - Répartition des enseignants-chercheurs par discipline

Situation au 01/10/1996

Disciplines	Enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM		Directeurs d'études Formateurs associés de l'IUFM		Total emplois
	Professeurs	Maîtres de conférences	Professeurs	Maîtres de conférences	
Anglais	-	-	-	1	1
Documentation	-	-	-	1	1
Education musicale	-	-	-	1	1
EPS	-	-	-	1	1
Informatique	-	1	-	-	1
Lettres	-	2	1	1	4
Mathématiques	1	2	-	-	3
Mécanique	-	-	1	-	1
Sciences de l'éducation	-	1	-	-	1
Sciences de la vie et de la terre	-	-	-	1	1
Sciences physiques	1	-	-	1	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>17</b>

## V - 1 - 6 - Répartition des enseignants du second degré par discipline

Situation au 01/10/1996

Disciplines	Enseignants du 2nd degré en poste à l'IUFM		Enseignants du 2nd degré Formateurs associés de l'IUFM			Total emplois
	PRAG	PRCE	PRAG	PRCE	PLP	
Anglais	-	1	1	1	-	3
Arts plastiques	1	3	-	-	-	4
Documentation	-	3	-	1	-	4
Economie-Gestion	3	2	1	-	-	6
Education physique et sportive	3	4	4	-	-	11
Espagnol	-	-	1	-	-	1
Histoire-Géographie	3	4	1	2	-	10
Informatique	-	2	-	-	-	2
Lettres	2	6	3	1	-	12
Mathématiques	1	8	1	5	-	15
Mathématiques/Sc. physiques	-	-	-	-	3	3
Musicologie	1	3	1	-	-	5
Philosophie	4	5	-	-	-	9
Physique-Chimie	-	5	1	3	-	9
Sciences de la vie et de la terre	4	1	2	1	-	8
Sciences éco. et sociales	-	-	1	2	-	3
Technologie	1	2	-	1	-	4
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>49</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>109</b>

## V - 2 - Les emplois administratifs et de service

Chiffres-clés

Situation au 01/10/96

### V - 2 - 1 - Répartition par support budgétaire

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total	1/10/92
		A	B	C		Total
<b>Etat</b>	Statutaires	8	5,8	64,2	<b>78,0</b>	<b>74,0</b>
	Enseignants	-	-	-	-	-
	Gagés	-	-	-	-	-
	Objecteurs	-	-	-	-	-
<b>Etablissement</b>	Permanents	-	-	6,5	<b>6,5</b>	<b>4,5</b>
	Vacataires, saisonniers	-	-	0,5	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>
	C E S	-	-	11,0	<b>11,0</b>	<b>7,0</b>
<b>Collectivités territoriales</b>	Mis à disposition	-	-	3	<b>3</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres</b>		-	0,3	-	<b>0,3</b>	<b>2,5</b>
<b>Total</b>		<b>8,0</b>	<b>6,1</b>	<b>85,2</b>	<b>99,3</b>	<b>92,0</b>

% cat. A	% cat. B	% cat. C	Total
<b>8%</b>	<b>6,1%</b>	<b>85,8%</b>	<b>100%</b>

### V - 2 - 2 - Répartition par fonction

	Catégorie d'emploi			Total	1/10/92
	A	B	C		Total
Scolarité, Orientation	1,0	0,3	6,7	<b>8,0</b>	<b>6,3</b>
Assistance à l'enseignement	-	-	3,0	<b>3,0</b>	<b>1,7</b>
Documentation	-	1,0	1,4	<b>2,4</b>	<b>1,0</b>
Vie institutionnelle, Service intérieur, Communication	2,05	2,5	5,65	<b>10,2</b>	<b>10,8</b>
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc)	-	0,45	7,25	<b>7,7</b>	<b>6,85</b>
Restauration, Hébergement	-	-	-	<b>0,0</b>	-
Gestion financière et comptable	-	-	19,85	<b>19,85</b>	<b>19,0</b>
Gestion du personnel, Gestion des élèves	2,95	1,25	6,65	<b>10,85</b>	<b>10,2</b>
Logistique immobilière, Nettoyage des locaux, Surveillance	0,75	-	2,9	<b>3,65</b>	<b>3,95</b>
Informatique	0,25	-	30,3	<b>30,55</b>	<b>30,7</b>
Reprographie	1,0	0,6	-	<b>1,6</b>	-
Administration de la recherche	-	-	1,5	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>
<b>Total</b>	<b>8,0</b>	<b>6,1</b>	<b>85,2</b>	<b>99,3</b>	<b>92,0</b>

## VI - Éléments financiers

### à partir du Compte financier

VI - 1 - Les ressources et recettes en KF		1994	1995	1996
<b>Subventions de l'Etat</b>		<b>14 659</b>	<b>13 847</b>	<b>14 656</b>
<b>Dotation des collectivités locales (Conseils généraux)</b>		<b>1 644</b>	<b>1 647</b>	<b>1 624</b>
<b>Subventions d'autres organismes publics</b>		<b>685</b>	<b>1 126</b>	<b>1 018</b>
<b>Ressources affectées</b>		<b>4 457</b>	<b>8 022</b>	<b>4 588</b>
	Restauration - Hébergement	3 257	3 250	3 293
	Formation continue	1 200	1 048	957
	Université d'été	0	3 724	196
	MAFPEN	0	0	142
<b>Ressources propres</b>		<b>2 537</b>	<b>2 774</b>	<b>2 490</b>
	Droits d'inscription	1 108	1 136	1 158
	Frais de dossier	393	456	422
	Produits financiers	548	703	371
	Ventes activités annexes	422	415	377
	Produits exceptionnels	25	22	131
	Location de salles	41	42	31
<b>Total des ressources</b>		<b>23 982</b>	<b>27 416</b>	<b>24 376</b>

VI - 2 - Les dépenses en KF (fonctionnement uniquement)		1994	1995	1996
<b>Hors rémunération de personnels</b>		<b>12 808</b>	<b>16 751</b>	<b>12 654</b>
	Infrastructure	4 293	4 384	4 492
	Autres charges isolées	4 395	4 765	4 304
	Charges non isolées	389	831	506
	Restauration - Hébergement	1 997	2 068	2 025
	Formation continue	1 200	1 033	945
	Ressources affectées	534	3 670	151
	Amortissements	0	0	231
<b>Rémunération de personnels</b>		<b>5 133</b>	<b>7 477</b>	<b>6 310</b>
	ATOS	1 461	1 896	1 843
	Enseignement - Conférences	110	142	164
	Heures complémentaires	3 562	5 439	4 303
<b>Droits universitaires</b>		<b>677</b>	<b>988</b>	<b>1 200</b>
<b>Indemnités de stages</b>		<b>966</b>	<b>1 069</b>	<b>1 792</b>
<b>Indemnités de déplacement</b>		<b>1 438</b>	<b>1 827</b>	<b>1 117</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>21 022</b>	<b>28 112</b>	<b>23 073</b>

**IUFM de Bourgogne**

---

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

---



## I - Les missions

Créé par les décrets du 7 juin et du 4 septembre 1991, en application de la loi d'orientation sur l'éducation n° 89 486 du 10 juillet 1989, l'IUFM de Bourgogne est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. Ses missions sont définies dans l'article 17 :

Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Ils organisent des formations de préparation professionnelle en faveur des étudiants.

L'IUFM de Bourgogne est rattaché par convention à l'université de Dijon. A l'IUFM, la formation se déroule sur deux ans, le concours étant situé à la fin de la première année.

## II - Historique

L'IUFM de Bourgogne est installé dans une académie de grande superficie qui représente 6% du territoire français, la plaçant au 6ème rang des régions françaises, mais d'une densité de population faible, avec seulement 3% de la population nationale.

Il est rattaché à la seule université pluridisciplinaire de Bourgogne dont l'ouverture remonte à 1723 et dont le siège se trouve dans la capitale régionale, chef-lieu de l'académie : Dijon.

Il est l'héritier de diverses institutions spécifiquement chargées de la formation des enseignants :

- quatre Écoles normales d'instituteurs dans les chefs-lieux des quatre départements de l'académie, à savoir Auxerre dans l'Yonne, Mâcon en Saône-et-Loire, Dijon en Côte-d'Or et Nevers dans la Nièvre ;

- un centre de formation de PEGC-technologie à Chalon-sur-Saône ;

- le centre pédagogique régional (CPR) de Dijon, qui organisait sur une année la formation professionnelle des professeurs stagiaires reçus aux concours du CAPES et de l'agrégation dans les disciplines dispensées par les universités.

Avant que l'IUFM ne soit ouvert, l'université de Bourgogne assurait la préparation aux CAPES suivants : lettres modernes, lettres classiques, philosophie, histoire-géographie, anglais, allemand, espagnol, mathématiques, sciences physiques, sciences naturelles, éducation physique et sportive.

La carte des formations pour les filières du second degré a évolué depuis la création de l'IUFM dans le sens d'un développement de préparations aux concours dans des domaines où ces

formations n'existaient pas antérieurement, notamment dans le domaine de l'enseignement technique :

- à la rentrée 1991 : l'ouverture des CAPET économie-gestion (option A, B et C), CAPET informatique et gestion, CAPET technologie (option gestion) ; le CAPES de documentation, le CAPES de sciences économiques et sociales, le CAPES d'éducation musicale ;
- à la rentrée 1992 : l'ouverture du CAPLP2 maths-sciences physiques ;
- à la rentrée 1993 : l'ouverture du concours CPE, la formation à l'AIS ;
- à la rentrée 1994 : l'ouverture du CAPET technologie (option construction mécanique).

L'IUFM de l'académie de Bourgogne propose à ce jour 23 filières.

### **III - Les implantations**

A la création de l'IUFM, l'objectif principal de la direction a été de créer un établissement unique et non une fédération de centres en s'appuyant toutefois sur les personnels en place. Le choix a été arrêté d'installer les services centraux, non pas dans une ancienne école normale mais dans des locaux mis à leur disposition par l'université. Le siège de l'IUFM a donc d'emblée été dissocié des cinq centres de formation départementaux. Aujourd'hui le siège se trouve au sein même de la "Maison de l'université de Bourgogne", sur le campus universitaire de Dijon.

Les centres départementaux, au nombre de cinq, sont situés à Auxerre, Chalon-sur-Saône, Dijon, Mâcon et Nevers. Les distances entre les différents centres de formation sont importantes, pouvant atteindre jusqu'à 200 km.

Le centre de Dijon est le plus vaste en termes de surfaces utiles à l'enseignement, soit 10 452 m<sup>2</sup> mais accueille le nombre le plus important d'étudiants et stagiaires (125 PE1, 88 PE2, 1164 PLC1). Le centre de Mâcon dispose de surfaces utiles à la formation sensiblement égales avec 10 276 m<sup>2</sup> même s'il n'accueille que 126 PE1 et 73 PE2. Viennent ensuite, par ordre de grandeur décroissant : les centres de Nevers avec 8135 m<sup>2</sup> pour 48 PE1 et 35 PE2, d'Auxerre avec 7808 m<sup>2</sup> pour 50 PE1 et 75 PE2 et enfin, le centre de Chalon avec 5659 m<sup>2</sup> pour 30 PLC1 et 40 PLC2. Notons que nous ne prenons pas en compte, dans cette répartition, les 357 stagiaires PLC2 répartis de manière variable dans le temps. Nous sommes néanmoins amenés à souligner les différences assez considérables de répartition du nombre d'étudiants et stagiaires en fonction des surfaces mises à la disposition de l'enseignement : le centre de Dijon ne dispose en effet que de 4214 m<sup>2</sup> alors qu'il accueille le nombre le plus important de futurs professeurs, tandis que la surface consacrée à la formation est la plus conséquente à Mâcon (5046 m<sup>2</sup>) pour sept fois moins d'étudiants et de stagiaires. On peut parler d'un déséquilibre entre les divers centres de formation.

### **IV - L'organisation**

L'équipe de direction comprend : le directeur ; quatre directeurs adjoints dont deux sont aussi responsables de centre ; trois chargés de mission dont un est responsable de centre ; le secrétaire général, chef des services financiers ; l'agent comptable ; deux autres responsables de centre (cf. organigramme administratif p. 72).

Pour chaque centre, on retrouve la personne chargée de la direction assistée par un gestionnaire administratif et un secrétariat pédagogique.



L'IUFM n'a pas souhaité faire reposer son organisation pédagogique sur des départements de disciplines, mais il a pris le parti de structurer la formation par groupes disciplinaires propres à chaque degré, placés sous la responsabilité d'un formateur coordonnateur.

## **V - Les étudiants et les professeurs stagiaires**

Pour les professeurs des écoles, le nombre de candidatures n'a cessé d'augmenter de façon régulière depuis 1992. Il a été multiplié par quatre en cinq ans, passant d'environ 800 à 3200 candidats tandis que le nombre d'inscrits en première année d'IUFM demeurait stable (inférieur à 500), ce qui traduit une démarche très volontaire de régulation des flux.

Le nombre de candidatures pour l'ensemble des CAPES a progressé jusqu'à la rentrée 1995 mais de façon moins spectaculaire que pour le professorat des écoles, et il semble se stabiliser depuis deux ans autour de 1500 candidats. Le nombre d'inscrits, qui a doublé depuis la création de l'institut, tend à se stabiliser légèrement au-dessus du millier de candidats et traduit, de façon manifeste ces dernières années, un contrôle des admissions. Pour les autres concours du second degré, la régulation des flux est très faible dans la filière EPS et les effectifs stables, la régulation est en revanche très nette pour les filières CPE, CAPET et CAPLP2 avec un nombre d'inscrits relativement stable.

En 1996-1997, l'IUFM de Bourgogne accueillait 2151 étudiants et professeurs stagiaires (1543 étudiants et 609 stagiaires), avec une majorité de PLC. La répartition par année de formation au sein de chaque degré présente des situations contrastées : l'institut accueille quatre fois plus de PLC1 que de PLC2, et pratiquement deux fois moins de PE2 que de PE1. Les effectifs de PE ont augmenté de manière importante de la rentrée 1992 à la rentrée 1993 pour diminuer ensuite légèrement jusqu'à la rentrée 1996. Cette tendance est assez similaire pour les effectifs de première année comme pour ceux de deuxième année. Quant aux effectifs de PLC, leur augmentation très nette jusqu'à la rentrée 1995 tend à se restreindre, les variations les plus notables intervenant sur les effectifs de première année puisque la première année présente des effectifs assez stables.

## **VI - Les personnels**

### **Les enseignants**

En 1996-1997, l'IUFM compte 94 emplois d'enseignants se répartissant entre 9 emplois d'enseignants-chercheurs, 69 emplois d'enseignants du second degré, 11 emplois d'enseignants du premier degré, 4 emplois de corps d'inspection et 1 emploi de personnel de direction. La formation est également assurée par 46 formateurs associés dont 8 enseignants-chercheurs (directeurs d'études) et 37 enseignants du second degré. Quant aux 263 intervenants extérieurs, l'IUFM compte parmi eux 13 enseignants-chercheurs, 140 enseignants du second degré, 13 enseignants du premier degré et 97 autres intervenants.

La période 1992-1996 est marquée par une très légère baisse numérique des emplois permanents, tendance qui semble s'inverser sensiblement en 1996-97. On relève une relative stabilité des emplois d'enseignants du supérieur, qui restent néanmoins en nombre peu important. Les enseignants du second degré, dont le nombre est demeuré très stable depuis la création de l'institut, sont prédominants. Les PRAG et PRCE sont également largement prédominants dans la catégorie des formateurs associés et des intervenants extérieurs.

### **Les personnels IATOS**

Sur un total de 99 emplois, l'IUFM de l'académie de Dijon compte 8 emplois de catégorie A, 6 de catégorie B et 85 de catégorie C. Le potentiel total de l'IUFM a augmenté. L'IUFM a pratiqué une politique de repyramidage et de réorientation des emplois vers des fonctions administratives. Cette évolution est le reflet des contraintes auxquelles l'établissement n'a pas pu se soustraire, à savoir la nécessité de renforcer le potentiel administratif.

**IUFM de Bourgogne**

---

**CONDITIONS DE L'ÉVALUATION**

---



## **I - Le programme d'évaluation des IUFM**

Au terme des trois premières évaluations d'IUFM (Caen, Grenoble et Lyon), le CNE a décidé de mener conjointement l'évaluation de cinq autres instituts : ceux d'Amiens, de Dijon, de Lille, de Reims et de Rouen. Un guide pour l'évaluation interne a été remis aux cinq IUFM en février 1997, au cours d'une réunion au Comité. Une visite technique a eu lieu ensuite dans chacun des instituts, au mois de mars pour l'IUFM de Bourgogne. Cette visite a été l'occasion de préciser les objectifs de l'évaluation et les modalités de travail. L'IUFM a envoyé son dossier d'évaluation interne au CNE en juin 1997.

Afin de préparer les missions d'expertise, le CNE a organisé pour l'ensemble des experts sollicités un séminaire de formation au mois de septembre. Les missions se sont déroulées à l'IUFM de Bourgogne du 22 au 24 octobre 1997. Le projet de rapport, rédigé à partir des rapports des experts, a été discuté en séance plénière du Comité le 26 février 1998, puis envoyé au directeur de l'établissement pour être discuté avec les principaux responsables de l'IUFM. La version définitive du rapport, augmentée d'un chapitre de conclusions et recommandations, a été présentée au Comité le 11 juin 1998.

## **II - L'évaluation interne**

L'un des objectifs de l'évaluation était de mieux cerner les problématiques de formation. Afin de pouvoir confronter les orientations du plan de formation et leur mise en œuvre, il a paru pertinent de choisir, avec l'IUFM, quelques filières qui ont fait l'objet d'une étude plus approfondie au cours de la phase interne d'évaluation et des missions d'expertise.

Ces filières, retenues en fonction de la diversité de situations qu'elles présentent, sont les suivantes :

- Professeur des écoles ;
- Anglais ;
- Histoire - Géographie ;
- Mathématiques ;
- Philosophie ;
- Economie - Gestion ;
- Informatique - Gestion ;
- Conseillers principaux d'éducation.

Le choix de filières, pour l'étude de la formation à l'IUFM, est un moyen d'apprécier l'organisation de la formation, de comprendre les dispositifs mis en œuvre et de mesurer l'articulation entre les différents volets de la formation.

Le dossier constitué par l'IUFM de Bourgogne dans le cadre de l'évaluation interne comportait :

- une note du directeur de l'IUFM en poste jusqu'à la rentrée 1997 ;
- un rapport d'évaluation interne d'une soixantaine de pages suivant les rubriques du guide pour l'évaluation remis par le CNE ;
- des documents sur une petite partie des filières retenues pour l'évaluation. Un envoi complémentaire a précédé la venue des experts dans l'établissement ;
- le projet d'établissement 1995-1999 (avec les agréments et avenants) ;
- un dossier synthétique 1991-1992 concernant la formation (organisation des études, rôle des acteurs, stages et réseau d'établissements, liaison avec l'université) ;

- le livret de l'étudiant ;
- les tableaux de chiffres demandés dans le guide pour l'évaluation interne ;
- le règlement intérieur ;
- la liste nominative des personnels de l'IUFM et des personnels associés ;
- l'organigramme administratif ;
- les conventions signées par l'IUFM avec ses partenaires ;
- les procès-verbaux du Conseil scientifique et pédagogique ;
- les procès-verbaux du Conseil d'administration ;
- les comptes financiers (1994, 1995, 1996) et les budgets des exercices 1994, 1995, 1996 et 1997 ;

Lors des expertises, l'IUFM a fourni les derniers comptes rendus du CA.

Le nouveau directeur a fait parvenir, à l'issue des journées d'expertise, une note confidentielle exposant ses nouvelles perspectives pour l'établissement.

Au cours de la phase d'évaluation interne, le recteur de l'académie ainsi que le président de l'université de Bourgogne ont été sollicités par le Comité pour donner leur avis écrit sur un certain nombre de points. Seul le recteur a répondu par écrit à la demande du Comité. En revanche, tous deux se sont exprimés au cours d'entretiens.

### **III - L'évaluation externe**

Les secteurs d'expertise ont été les suivants :

- gouvernement (fonctionnement interne de l'établissement, partenariat et relations extérieures) ;
- gestion (organisation administrative, gestion financière, gestion des personnels, gestion du patrimoine) ;
- formation (admission, organisation scientifique et pédagogique, étude de filières, formation générale et commune, mémoire professionnel, stages) ;
- les acteurs de la formation (étudiants et stagiaires, formateurs de toutes catégories) ;
- formation continue ;
- documentation ;
- activités socio-culturelles ;
- relations internationales ;
- recherche et formation de formateurs.

Ces secteurs d'expertise ont été répartis entre les six experts nommés par le CNE. Au cours des trois jours passés dans l'établissement (à Dijon, mais aussi dans les centres d'Auxerre et de Mâcon), les experts ont rencontré essentiellement le directeur et l'équipe de direction. Les entretiens prévus ont eu lieu même s'il est apparu que l'information n'avait pas bien circulé : les experts n'ont pas toujours pu rencontrer les étudiants et des stagiaires, les formateurs et les personnels administratifs concernés. L'évaluation est intervenue dans une période de restructuration puisque le nouveau directeur (ancien directeur adjoint) n'a pris ses fonctions qu'en septembre 1997 et que de nombreux autres postes de l'équipe de direction ont connu des changements.

Par ailleurs, les experts ont eu des entretiens avec le recteur, les inspecteurs d'académie et le président de l'université de Bourgogne.

**IUFM de Bourgogne**

---

**LES FORMATIONS ET LA RECHERCHE**

---





## **I - La carte des formations**

### **1 - L'évolution de la carte des formations**

Depuis sa création, l'IUFM de Bourgogne a accompli un réel effort de développement en matière de carte des formations. Etablissement de taille moyenne, l'IUFM ne peut certes pas offrir toutes les formations, mais il s'efforce d'ouvrir, du mieux qu'il peut, son éventail de filières.

En effet, on peut affirmer que le paysage des formations s'est assez considérablement élargi puisque, jusqu'à la rentrée 1991, on ne pouvait préparer, dans l'académie de Dijon, que le professorat des écoles et les principaux CAPES dont les enseignements étaient assurés par l'université de Bourgogne, à savoir les lettres modernes, les lettres classiques, la philosophie, l'histoire-géographie, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, les mathématiques, les sciences physiques, les sciences naturelles et l'EPS.

A l'ouverture de l'IUFM ont été créées les préparations aux CAPES de documentation et de SES ainsi que les CAPET d'économie et gestion et d'informatique et gestion. En 1992, sont apparus le CAPES d'éducation musicale, le CAPET de technologie et le CAPLP2 maths-sciences ; en 1993, le concours CPE. Depuis 1993, existe une formation à l'AIS aux effectifs réduits (15 pour 2 options).

L'IUFM propose désormais 23 formations.

La première année des formations du second degré, préexistantes à la création de l'IUFM, est assurée par l'université de Dijon. La seconde année est, en revanche, assurée dans les centres départementaux d'Auxerre, Dijon, Mâcon et Nevers ainsi que dans les établissements du second degré.

Les formations créées depuis l'ouverture de l'institut (CAPET, CAPES de documentation, CAPES de sciences économiques et sociales et concours CPE) sont préparées au centre départemental de Dijon et dans le centre de Chalon-sur-Saône, spécialisé dans les domaines technologiques.

Les deux années de formation des professeurs des écoles sont assurées dans tous les centres départementaux, à l'exception de celui de Chalon.

### **2 - La répartition par centre**

Les tableaux suivants permettent de visualiser la répartition des formations par centre ainsi que celle des étudiants et stagiaires.

A noter toutefois que, pour les PLC2, la formation peut avoir lieu dans les différents centres de l'académie.

**Les formations par centre local**

	Auxerre	Chalon	Dijon	Mâcon	Nevers
--	---------	--------	-------	-------	--------

**CAPE**

Professeurs des écoles	X		X	X	X
------------------------	---	--	---	---	---

Conseiller Principal d'Education		X	X		
----------------------------------	--	---	---	--	--

**CAPES**

Philosophie			X		
Lettres classiques			X		
Lettres modernes			X		
Histoire-Géographie			X		
Sciences économiques et sociales			X		
Allemand			X		
Anglais			X		
Espagnol			X		
Mathématiques			X		
Physique et Chimie			X		
Biologie-Géologie			X		
Education musicale et Chant choral			X		
Documentation			X		

CAPEPS			X		
--------	--	--	---	--	--

**CAPET**

Technologie					
option construction mécanique		X			
option gestion		X			
Économie-Gestion					
option économie et gestion administrative			X		
option économie et gestion comptable-financière			X		
option économie et gestion commerciale			X		
Informatique et Gestion			X		

**CAPLP2**

Mathématiques - Sciences physiques			X		
------------------------------------	--	--	---	--	--

**Répartition par site des étudiants et des professeurs stagiaires**

	Auxerre		Chalon		Dijon		Mâcon		Nevers		Divers*	TOTAL	
	1e an.	2e an.	1e an.	2e an.	1e an.	2e an.	1e an.	2e an.	1e an.	2e an.	2e an.	1e an.	2e an.

**1er degré**

<b>CAPE</b>	50	75	-	-	125	88	126	73	48	35	-	349	271
-------------	----	----	---	---	-----	----	-----	----	----	----	---	-----	-----

**2nd degré**

<b>CAPES</b>	-	-	-	-	877	-	-	-	-	-	174	877	174
<b>CPE</b>	-	-	-	16	46	-	-	-	-	-	-	46	16
<b>CAPEPS</b>	-	-	-	-	135	-	-	-	-	-	54	135	54
<b>CAPET</b>	-	-	30	24	75	-	-	-	-	-	25	105	49
<b>CAPLP2</b>	-	-	-	-	31	-	-	-	-	-	16	31	16
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>75</b>	<b>30</b>	<b>40</b>	<b>1 289</b>	<b>88</b>	<b>126</b>	<b>73</b>	<b>48</b>	<b>35</b>	<b>269</b>	<b>1 543</b>	<b>580</b>

\* Les PLC2 peuvent suivre la formation générale dans différents centres et la formation disciplinaire dans les établissements de l'académie.

Tous les centres départementaux, à l'exception de celui de Chalon, accueillent des PE1 et PE2 : à hauteur de 20% des effectifs à Auxerre (125), 34,5% à Dijon (213), 31% à Mâcon (199), 13,5% à Nevers (83), ce qui correspond strictement au poids de chaque département. Les PLC1 sont concentrés à Dijon où est installée l'université, pour 97,5% des effectifs. Seul le centre de Chalon accueille 30 étudiants préparant le CAPET de technologie, option constructions mécaniques et option gestion.

Les centres départementaux, autres que celui de Dijon et Chalon, n'accueillent que peu de PLC2 pour les formations générale, commune et disciplinaire, à l'exception de quelques spécialités, comme l'éducation physique ou les sciences économiques et sociales, et très ponctuellement la technologie, les mathématiques et sciences physiques, ainsi que les stagiaires PLP2 en mathématiques-sciences.

Il en résulte un fort déséquilibre entre les centres, puisque Dijon représente, à lui seul, plus de 74 % des effectifs de l'IUFM. Ce pourcentage est bien supérieur à des établissements de taille comparable alors que la population scolaire de la Côte-d'Or (107 100 élèves) ne représente que 32,5% des effectifs de l'académie, soit moins que la Saône-et-Loire, qui compte 34% des effectifs.

On aurait donc pu envisager, de façon volontariste, en partenariat avec les autorités académiques, d'accroître significativement les effectifs des PLC2 ailleurs qu'en Côte-d'Or, voire ceux des PE1, pour rééquilibrer les centres départementaux, Dijon bénéficiant du poids des PLC1.

## **II - L'admission**

L'IUFM a vu en l'espace de cinq années, de 1992 à 1997, le nombre de candidatures multiplié par trois, passant de 1864 demandes à 5664. Durant cette même période, les effectifs d'inscrits aux diverses préparations des premier et second degrés ont à peine doublé. De toute évidence, et conformément à ce qui s'imposait, la direction de l'IUFM a mis en oeuvre des procédures de contrôle des admissions et de limitation des flux afin de réduire au maximum les contestations de candidats non retenus, mais aussi pour s'assurer de la meilleure qualité possible des étudiants autorisés à s'inscrire.

Depuis la création de l'IUFM et jusqu'à la rentrée 1997, qui a vu se mettre en place les tests d'entrée pour la filière PE, l'admission se faisait uniquement sur dossier, par calcul d'un barème. Notons que cette procédure d'admission n'a pas pu être complètement homogénéisée compte tenu des disparités constatées entre les diverses préparations : le nombre des demandes d'accès à la préparation du concours de professeur des écoles a quadruplé en cinq ans, passant de 800 à 3200, celui pour le concours CPE a été multiplié par trois, passant de 85 à 277, alors qu'il doublait pour les différents CAPES et restait stable pour le CAPEPS, (autour de 140 demandes).

Pour les préparations du second degré, l'inscription sur dossier est relativement aisée dans les disciplines du secteur lettres, langues et sciences humaines mais plus contraignante pour les filières mathématiques, SVT et sciences physiques où l'exigence d'un diplôme précis est la règle, à savoir, respectivement pour chaque filière, la licence de mathématiques, la maîtrise de sciences naturelles et la licence de sciences physiques. Dans certaines filières, comme la filière CPE, les candidats dont les dossiers ont été sélectionnés participent ensuite à un entretien. C'est ainsi, pour donner un ordre de grandeur, que sur 320 dossiers présentés, 120 candidats sont retenus pour l'entretien et 40 personnes sont finalement acceptées. Etant donné ces contraintes,

la notion de barème devient relative car son utilisation varie d'une discipline à l'autre, même si elle est officiellement préconisée par l'IUFM.

Pour le premier degré, en revanche, la véritable explosion du nombre de candidatures a conduit l'IUFM à mettre en place une procédure élaborée de régulation des flux. On est passé de l'admission par unique examen des dossiers sur barème à la mise en place de tests préalables à l'étude des dossiers, en mathématiques et en français, à l'occasion du recrutement pour la rentrée 1997. Cette procédure a engendré une baisse du nombre de pré-inscriptions : de 3200, les années précédentes, elles ont été ramenées à 1800. Les candidats venant d'académies extérieures ont, semble-t-il, privilégié d'autres affectations.

La procédure de test et la valeur attribuée à chaque réponse ont été portées à la connaissance des étudiants dès le mois de janvier 1997, dans les universités (de Dijon, mais aussi de l'extérieur) : la pratique d'une forme d'auto-évaluation préalable du barème par les candidats a, d'une certaine manière, réduit le taux de contestations possibles et les épreuves de mathématiques et de français (par QCM) ont éliminé un tiers de demandeurs, soit 600 sur 1800, avant même l'analyse des dossiers et l'application du barème.

Il restera à l'établissement à procéder, d'ici un an, à l'analyse de ce nouveau dispositif, ce complément de sélection, après une étude des résultats au concours 1998 des étudiants de l'IUFM. On peut néanmoins d'ores et déjà constater que la combinaison de cette phase préalable de tests et des ajustements du barème qui étaient intervenus, en 1994, pour privilégier les disciplines enseignées à l'école, a permis une efficacité supplémentaire du fonctionnement de l'admission, à l'IUFM de Bourgogne, pour la filière PE.

L'IUFM pourra également mettre en place, par delà l'analyse des résultats aux concours en fonction des nouvelles procédures d'admission, une évaluation de la qualité des professeurs stagiaires (PE2) en regard des critères retenus au moment de l'examen des candidatures.

### **III - L'organisation pédagogique**

Les organigrammes fournis par l'établissement (cf. p.38 et p.71), d'apparence très administrative, ne permettent pas d'appréhender clairement la réalité fonctionnelle pédagogique de l'institut.

L'organisation pédagogique de l'IUFM de Bourgogne est caractérisée par une séparation très marquée du premier et du second degré, à l'image encore présente des anciennes structures. Cette distinction apparaît dans les attributions de trois des quatre directeurs adjoints.

#### **Le premier degré**

Le suivi et la mise en oeuvre du plan de formation du premier degré (première et deuxième années) est placé sous la responsabilité du directeur adjoint chargé du premier degré. Il est notamment responsable du respect des volumes horaires des différentes disciplines, de la mise en place des procédures de validation, des relations avec les autorités départementales, en particulier pour ce qui concerne le concours et la formation continue. Les formateurs et les étudiants/stagiaires sont répartis dans 4 des 5 centres départementaux, placés chacun sous la responsabilité d'un directeur de centre dont le rôle, essentiellement pédagogique, consiste à veiller à l'application du plan de formation défini par l'établissement et à ventiler le service des formateurs. Ces derniers se rencontrent au sein de groupes disciplinaires, chacun d'eux concernant l'ensemble des formateurs d'une même discipline des 4 centres assurant la formation des PE. Ces groupes de réflexion se réunissent plusieurs fois par an sur convocation du directeur

adjoint, à son initiative ou à celle de leurs coordonateurs. Ils n'ont aucun rôle statutaire dans le fonctionnement de l'institut.

### **Le second degré**

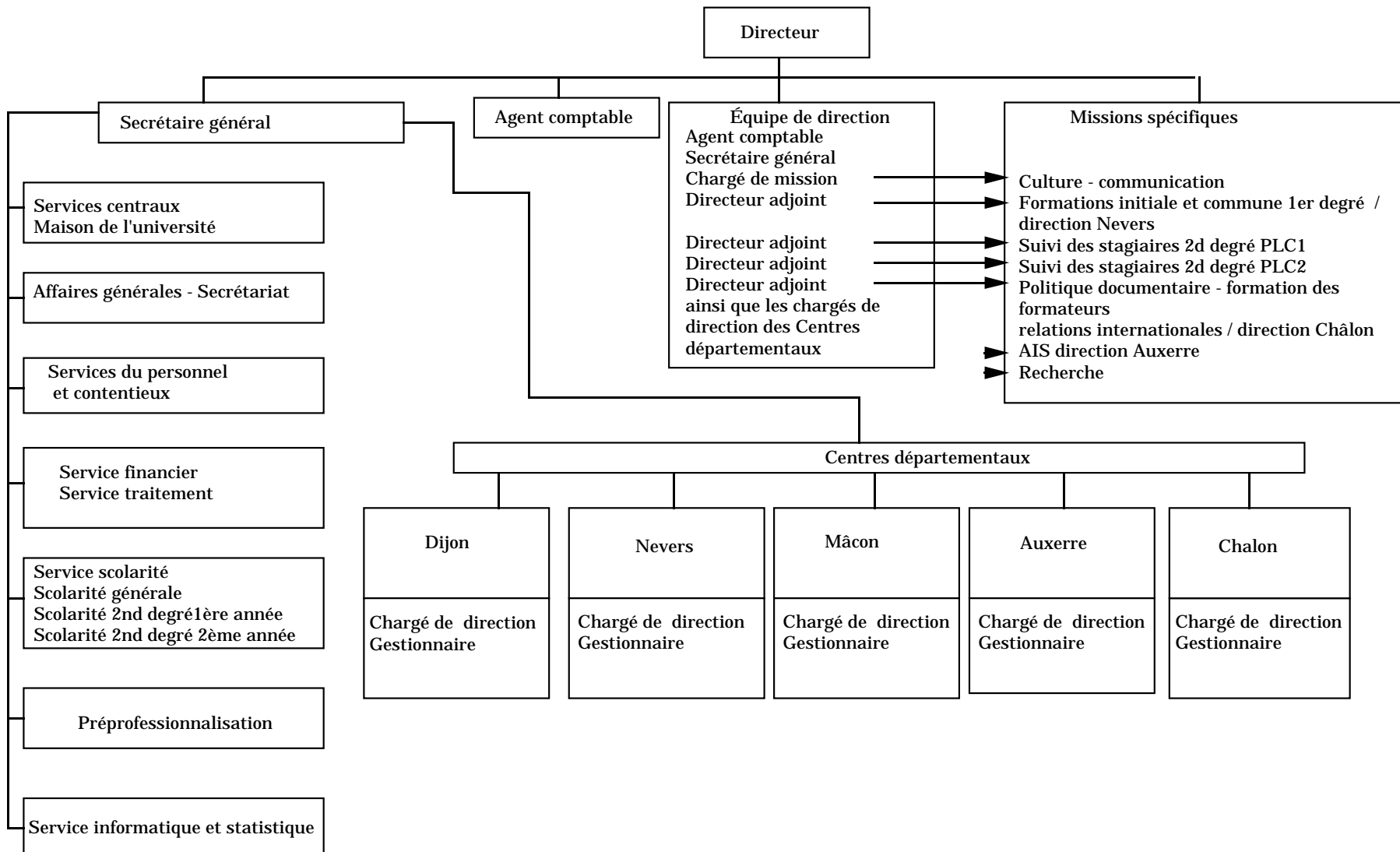
Le suivi du plan de formation du second degré est confié à deux directeurs adjoints responsables respectivement de la première et de la seconde année.

La coordination de la seconde année (PLC2) est assurée par un directeur adjoint actuellement chargé de la formation disciplinaire et générale. Comme pour le premier degré, il est notamment responsable du respect des plans de formation des différentes disciplines et de la mise en place des procédures de validation. Les formateurs sont organisés en groupes disciplinaires, mais sans relations avec les groupes du premier degré. Contrairement au premier degré, ces groupes ont un rôle actif dans l'organisation de la formation disciplinaire des PLC2 et dans le contrôle continu des stagiaires. Le coordonnateur disciplinaire est le responsable du groupe. Contrairement au premier degré, et en raison du caractère académique des formations du second degré, les stagiaires PLC2 ne sont rattachés à aucun centre départemental (sauf en technologie et CPE à Chalon-sur-Saône) et dépendent directement des services centraux de l'IUFM, administrativement et pédagogiquement. Ceci entraîne une charge de travail importante au service qui assure à la fois le secrétariat du directeur adjoint et le secrétariat "de proximité" pour la plupart des stagiaires et des formateurs.

La première année (PLC1) est essentiellement consacrée à la préparation du concours. L'intervention de l'université est très forte dans la plupart des CAPES. Les préparations dont l'université n'assure pas la responsabilité pédagogique sont prises en charge par des équipes d'enseignants comportant une forte proportion d'associés ou d'intervenants extérieurs (sauf en technologie). Dans le premier cas (préparations sous la responsabilité de l'université), les équipes pédagogiques sont assez indépendantes des structures internes de l'IUFM et n'ont que très peu de contact avec les groupes disciplinaires du premier ou du second degré. Dans le second cas (préparations assurées totalement par l'IUFM), les équipes pédagogiques sont étroitement rattachées aux groupes disciplinaires du second degré, les formateurs étant souvent les mêmes en première et en deuxième années. Le directeur adjoint est responsable de l'application des plans de formation et chargé des relations avec l'université.

Il n'existe donc pas de départements disciplinaires à l'IUFM de Bourgogne et des relations très lâches, voire inexistantes, entre les groupes disciplinaires du premier et du second degrés.

Un service commun de scolarité, qui fait partie des services centraux, est chargé de toutes les procédures administratives concernant la scolarité des PE1, et PLC1 et, à un niveau plus faible compte tenu de leur statut, des PE2 et des PLC2.



## **IV - Le plan de formation**

### **1 - Historique**

Le premier plan de formation de l'IUFM avait pour objectif essentiel de favoriser la mise en place d'une formation commune et d'affirmer l'existence d'un établissement unique. Aussi prévoyait-il un premier semestre au centre de Dijon pour l'ensemble des étudiants, après quoi ceux-ci étaient envoyés dans les centres départementaux pour le reste de l'année. L'institut souhaitait également favoriser l'intervention des professeurs universitaires dans la formation.

Pour les professeurs des écoles, la première année était considérée comme le début de la formation professionnelle et devait permettre la réussite au concours de recrutement local. La deuxième année était professionnelle.

Pour les professeurs des lycées et collèges, la situation était un peu différente puisque la première année était essentiellement consacrée à la préparation au concours national et la formation presque exclusivement universitaire. La seconde année, dans le prolongement de l'ancien CPR, conciliait d'un côté la formation disciplinaire et le processus de suivi et d'évaluation des stagiaires, de l'autre une formation plus transversale sous forme de modules généraux. Il faut noter, par ailleurs, que pendant les cinq premières années, la formation pour le second degré a été dispensée dans les mêmes locaux que l'ancien CPR.

Ce premier plan de formation a subi des évolutions à l'issue d'un premier bilan mitigé. En effet, s'il a bien été intégré que l'IUFM constituait un seul et même établissement, en revanche, les universitaires ne sont pas intervenus massivement dans la formation et la notion d'une culture commune entre professeurs des écoles et professeurs des lycées et collèges ne s'est pas imposée.

L'actuel plan de formation a supprimé le premier trimestre systématique à Dijon.

Concernant la première année de formation, un renversement de l'ordre des priorités s'est opéré dans les esprits des formateurs : cette première année prépare au concours et commence la formation professionnelle, dans la mesure où les épreuves du concours ont une partie professionnelle importante.

On retrouve, en revanche, en deuxième année le même effort de professionnalisation.

La formation commune aux PLC et PE - comme cela sera développé plus loin - ne l'est plus que par le fait qu'elle est assurée, en partie, par les mêmes formateurs.

### **2 - Le plan de formation des PE**

D'après les objectifs annoncés dans le projet d'établissement 1995-1999, la formation doit être organisée dans un souci de continuité sur les deux années et être résolument professionnelle. La formation à la polyvalence disciplinaire et au travail en équipe doit débiter dès la première année. Au delà des compétences scientifiques et disciplinaires, la formation doit également s'appuyer sur l'analyse des pratiques : les stages occupent donc une place importante.

## Plan de formation : PE

PE 1		PE 2	
<b>I Enseignements obligatoires</b>		<b>I Enseignements obligatoires</b>	
Français	78 h	Français	50 h
Mathématiques	78 h	Mathématiques	50 h
EPS	58 h	Langues vivantes	40 h
		EPS	40 h
		<i>Disciplines non choisies en PE 1</i>	
Pédagogie, sciences et philosophie de l'éducation	78 h	- dans 1ère série	2 x 40 h
		- dans 2ème série	2 x 40 h
Formation générale	40 h	NTE	40 h
		Législation	12 h
		Activités culturelles	25 h
		Formation générale	60 h
		Philosophie	50 h
<b>Enseignements en vue du choix des options au concours</b>		<b>II Enseignements obligatoires à options</b>	
<i>1ère série</i>			
Histoire/Géographie	18 h	Enseignement propre à chaque centre	25 h
Biologie/Géologie	18 h	Disciplines prises au concours (1ère et 2ème séries)	2 x 25 h
Physique/Technologie	18 h		
<i>2ème série</i>			
Arts plastiques	18 h		
Musique	18 h		
Langues vivantes	18 h		
<b>II Enseignements obligatoires à option : options prises au concours</b>			
1 discipline dans la 1ère série	40 h		
1 discipline dans la 2ème série	40 h		
<b>III Enseignement facultatif</b>		<b>Enseignements facultatifs</b>	
NTE atelier	12 h	A la demande de ceux qui n'étaient pas PE 1	12 h
<b>IV Stages</b>		<b>Stages</b>	
Stage de sensibilisation	3 semaines	Stage différencié	1 semaine
Stage de pratique accompagnée	3 semaines	Stage de pratique accompagnée	3 semaines
		Stage en responsabilité	8 semaines
<b>Concours</b>		<b>Validation</b>	
		<b>Titularisation</b>	



## **La première année**

La première année doit permettre une bonne préparation au concours et un accès à la polyvalence. Si l'assiduité est requise, des aménagements sont néanmoins possibles dans le cadre d'un contrat individualisé de formation. Cette première année s'organise de la manière suivante :

- un premier semestre de 220 heures, qui compte une formation disciplinaire obligatoire et une formation générale composée de modules dont le contenu est commun aux premier et second degrés, auxquels s'ajoute un premier stage de sensibilisation de trois semaines qui doit aider les étudiants à choisir leurs options au concours ;

- un deuxième semestre de 300 heures consacré à la préparation intensive dans les disciplines choisies au concours et à la préparation du dossier professionnel et de l'épreuve d'entretien, auxquels s'ajoute un deuxième stage de pratique accompagnée de trois semaines qui peut être exploité par les étudiants dans leur dossier professionnel.

## **La deuxième année**

La deuxième année est résolument professionnelle. Le choix est fait d'une structure relativement contraignante mais qui doit conduire à faire de l'analyse des pratiques de classe la base de la formation. Les différents stages et la préparation du mémoire professionnel participent de cette démarche de professionnalisation. Les activités de formation, en deuxième année, se répartissent de la manière suivante :

- 567 heures d'enseignements obligatoires, parmi lesquels des enseignements disciplinaires, les NTE, la législation, les modules communs et la philosophie ;

- 75 heures d'enseignements obligatoires à option, dans le cadre d'une personnalisation du projet de formation ;

- 12 heures d'enseignements facultatifs ;

- 1 semaine de stage différencié (non évalué) qui permet de compléter les enseignements reçus lors des modules communs de formation générale, trois semaines de stage de pratique accompagnée et deux fois quatre semaines de stage en responsabilité;

## **3 - Le plan de formation des PLC**

Les objectifs annoncés dans le dernier projet d'établissement mettent l'accent sur la préparation au concours en marquant la différence avec les formations strictement universitaires par le maintien, dès la première année, d'une formation professionnelle au métier d'enseignant ; l'articulation entre l'enseignement théorique et la pratique de l'enseignement ; la continuité entre la première et la seconde année ; la souplesse dans l'établissement du projet personnel de formation du stagiaire ; enfin, l'unicité dans la formation des enseignants du 1er comme du 2nd degrés.

## Plan de formation : PLC

PLC 1		PLC 2	
<b>I - Préparation aux épreuves théoriques du concours</b>		<b>I - Stages</b>	
Préparation aux épreuves écrites Préparation aux épreuves orales	entre 300 et 650 heures selon les disciplines	Stage en responsabilité Stage de pratique accompagnée	Toute l'année 30 ou 45 heures
<b>II - Préparation à l'épreuve "sur dossier"</b>	42 h	<b>II - Didactique de la discipline</b>	
<b>III - Formation générale</b>  - 5 modules obligatoires - 2 modules facultatifs	45 h	- Formation en didactique de la discipline  - Préparation méthodologique au mémoire professionnel  - Formation pluridisciplinaire	78 h  12 h  24 h
<b>IV - Stage d'observation</b>	2 semaines	<b>III - Compléments disciplinaires</b>	24 h
		<b>IV - Formation générale</b>	54 h
		<b>(V - Connaissance du milieu de l'entreprise)</b>	Selon filières
<b>Concours</b>		<b>Validation</b>  <b>Titularisation</b>	

## **La première année**

L'organisation de la première année est principalement axée sur la préparation au concours. La durée globale des préparations au concours s'organise en deux temps : une première période (de 5 mois) avant les écrits, et une seconde (de 2 mois) consacrée exclusivement à la préparation de l'oral.

Les préparations aux épreuves théoriques du concours sont placées sous la responsabilité de l'université. La préparation de l'épreuve "sur dossier" est assurée par des professeurs des lycées et collèges :

- la partie disciplinaire occupe un volume horaire variable, pouvant aller de 300 à 650 heures, selon qu'il s'agit d'une discipline très théorique ou d'une discipline qui nécessite des travaux pratiques ;

- la partie plus professionnelle préparant l'épreuve sur dossier correspond, en moyenne, à un volume horaire de 42 heures par étudiant ;

- le stage de pratique accompagnée a une durée de deux semaines, sauf en EPS où il est de cinq semaines.

## **La deuxième année**

La priorité, en deuxième année, est donnée aux impératifs de la formation professionnelle : elle est conçue comme un accompagnement à l'exercice du métier auquel le stagiaire a à faire face à travers les stages. Cette formation s'organise de la manière suivante :

- les enseignements obligatoires, dont le volume horaire est de 132 heures et comprend : la formation en didactique de la discipline, les compléments disciplinaires, la formation pluridisciplinaire, et la préparation du mémoire professionnel ;

- la formation générale d'un volume horaire de 72 heures, sous forme d'enseignements obligatoires optionnels ;

- les enseignements facultatifs sur 36 heures qui comportent un programme d'activités culturelles commun aux premier et second degrés ;

- le stage de pratique accompagnée pouvant aller de 30 à 45 heures ;

- le stage en responsabilité pouvant aller de 128 à plus de 300 heures pour certaines filières de formation.

# **V - La formation des professeurs des écoles**

## **1- La première année**

### **L'enseignement disciplinaire**

L'objectif de la réussite au concours occupe une place très importante dans la formation disciplinaire et c'est à partir de l'ensemble des enseignements que l'étudiant va procéder à son choix d'options du concours (cf. options des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> séries dans le tableau p. 40).

Le fait qu'un enseignement soit dispensé dans toutes les disciplines enseignées à l'école élémentaire ne répond pas au seul objectif du concours mais permet aussi une première approche de la polyvalence. Les étudiants peuvent, en effet, acquérir les connaissances scientifiques suffisantes pour intervenir dans les différents cycles de l'école.

### Les ateliers personnalisés

Ces ateliers participent d'une forme d'individualisation de la formation et offrent aux étudiants la possibilité de mener un travail plus personnalisé. En effet, de petits groupes sont constitués ponctuellement pour répondre à des besoins précis dans telle ou telle discipline et permettre un approfondissement de certaines notions abordées en cours, voire un complément d'entraînement. Concernant la préparation à l'épreuve orale, l'entraînement est individuel.

### La formation générale

Comme nous le verrons dans le chapitre consacré à la formation générale commune à l'IUFM de Bourgogne, cette formation correspond à une "culture générale obligée" commune aux PE et aux PLC dont le caractère "commun" a, par ailleurs, beaucoup évolué puisque ce sont les formateurs qui sont en partie communs aux deux degrés.

En première année, cette formation générale souhaite apporter aux étudiants des connaissances sur le système éducatif, les finalités de l'éducation, le processus d'apprentissage et la psychologie de l'enfant. Elle est composée de modules obligatoires. Un seul module "relations maître-élèves" différencie la formation des PE de celle des PLC.

### Les stages

On peut être frappé par le fait que le livret de l'étudiant du professorat des écoles ne fournisse pas de véritables indications sur les stages de première année. Cela est d'autant plus regrettable que le dispositif offre des avancées intéressantes que l'institut gagnerait à formaliser.

L'organisation est classique puisqu'elle propose des stages de 2 fois 3 semaines. Le schéma est bien construit et ne fait l'objet d'aucune contestation, passant de l'observation à l'analyse de séquences, puis à l'évaluation formative menée par les professeurs, pour finir par une prise en charge de séquences par l'étudiant.

Quelques remarques peuvent cependant être formulées : on note d'abord des différences d'approche entre les centres ; le nombre de stagiaires est élevé et pose problème (surtout à Dijon), rendant nécessaire le recours aux maîtres d'application temporaires ; enfin, les étudiants doivent faire des stages dans deux niveaux ; or, il se trouve que les supports de stage en CP et en maternelle font défaut.

Sans doute doit-on attirer l'attention sur le travail qu'il reste à faire pour élargir le réseau d'accueil et équilibrer les classes d'application entre les différents cycles.

### Les résultats au concours

Les résultats au concours de PE					
	Etudiants	Etudiants	Etudiants	% Etudiants	
	inscrits en 1ère année	inscrits au concours	admis	admis / inscrits en 1ère année	admis / inscrits au concours
<b>1993-1994</b>	373	371	160	42,9 %	43,1 %
<b>1994-1995</b>	417	371	125	30 %	33,7 %
<b>1995-1996</b>	363	345	139	38,3 %	40,3 %
<b>1996-1997</b>	349	335	111	31,8 %	33,1 %

Le taux de réussite des étudiants inscrits au concours PE varie d'une année à l'autre sur les quatre dernières années, enregistrant une baisse de 10% entre 1994 et 1997. Ce taux s'établit en moyenne en dessous des 40% d'étudiants préparés. Il est à noter que cette tendance à la baisse est générale sur le plan national.

Les disparités de résultats entre les centres départementaux ont tendance à s'effacer et, même si les taux de réussite propres à chaque centre varient sensiblement d'une année à l'autre, on peut néanmoins souligner que les taux de réussite moyens par centre sur trois ans sont voisins, variant seulement de 34 à 38%.

## **2 - La seconde année**

### **Les ateliers pédagogiques**

Ces ateliers sont encore appelés "travaux d'approfondissement pédagogique". Il semble qu'ils fassent l'unanimité auprès des stagiaires. Cette organisation traduit un vrai souci de la réflexion que doit tenir le stagiaire sur ses propres pratiques. Elle permet de travailler de manière régulière avec les classes d'application, par petit groupe de stagiaires : ceux-ci sont invités à préparer des leçons, à les conduire devant le groupe, à les analyser pour finalement évaluer ce qui s'est passé.

### **La formation générale**

La continuité avec la formation générale de première année est assurée par un approfondissement du module "processus d'apprentissage" et deux autres modules obligatoires, destinés à compléter la formation dans deux domaines spécifiques : adaptation et intégration scolaire (AIS) ; école maternelle. Un des modules optionnels permet également d'approfondir la réflexion menée en première année sur les finalités de l'éducation, les priorités éducatives, les modalités d'apprentissage.

### **Le mémoire professionnel**

Les mémoires professionnels des PE2 et des PLC2 présentent, l'un comme l'autre, des dysfonctionnements. On remarque souvent une survalorisation des données théoriques, une certaine ambiguïté quant aux objectifs (le mémoire comme objet de formation, objet d'évaluation, ou encore l'un et l'autre à la fois), et une règle du jeu non uniforme entre les centres : par exemple, le choix du directeur de mémoire est libre pour les stagiaires du centre de Mâcon, tandis qu'il est concerté pour ceux du centre de Dijon.

Des initiatives ont été prises récemment, dans certains centres, pour préciser le processus, mais aussi les conditions d'évaluation, et introduire la notion de contrat entre le stagiaire et les formateurs. On ne peut qu'encourager de telles pratiques.

### **Les stages**

Le stagiaire de seconde année suit, de façon classique, plusieurs types de stages : un stage de pratique accompagnée de 3 semaines, un stage en responsabilité de 8 semaines (réparti en deux périodes), et enfin - initiative intéressante -, une semaine de stage différencié qui s'inscrit dans le parcours individualisé de formation. Ce dernier stage offre l'opportunité au stagiaire de voir un type de classe qu'il n'a pas pu aborder au cours de son cursus.

Ce schéma traditionnel n'exclut cependant pas les initiatives intéressantes : du fait de la répartition géographique différente des stagiaires selon les deux types de stages, deux équipes de circonscription distinctes suivent le stagiaire. Qui plus est, le suivi des stagiaires est important puisqu'ils reçoivent 3 visites de PIUFM, auxquelles s'ajoutent les visites d'IMF. Ce sont les mêmes personnes qui suivent le stagiaire pendant les deux parties du stage en responsabilité.

Toutefois, il serait intéressant que l'équipe de direction avance sur quelques points. Il s'agirait notamment de clarifier et de préciser les moyens de prendre en charge les stagiaires qui n'ont pas fait de 1<sup>ère</sup> année, et de lutter contre l'inadéquation, souvent observée, des lieux de formation au thème du mémoire. Enfin, il serait bon de résoudre le cas particulier de l'évaluation des stagiaires qui se trouvent parfois dans des classes difficiles.

Il semble que les stages, que ce soit en première ou en deuxième année, constituent un point fort de l'IUFM. On peut néanmoins se poser la question de savoir s'ils sont suffisamment exploités en tant qu'apport essentiel à la formation.

### **La validation**

La validation de la formation des professeurs stagiaires prend en compte plusieurs éléments :

- l'évaluation du stage en responsabilité qui est placée sous la responsabilité d'un IEN assisté d'un professeur d'IUFM et d'un maître formateur. A chaque stagiaire correspond un dossier comportant tous les rapports de visites de stage effectuées au cours de l'année ;

- l'évaluation du mémoire professionnel établie à l'issue de la soutenance qui a lieu devant le directeur du mémoire ainsi qu'un autre formateur choisi par le responsable de centre en accord avec le directeur de mémoire ;

- l'évaluation des modules de français, mathématiques, EPS, langue vivante ainsi que ceux complétant la polyvalence du stagiaire. Les modalités de l'évaluation varient d'une discipline à l'autre. Une fiche de synthèse est rédigée par le responsable du centre après concertation entre les formateurs.

Chacune de ces évaluations fait l'objet d'une fiche et l'ensemble constitue le dossier soumis au jury académique qui pendra en compte, dans sa décision finale, la proposition du directeur de l'IUFM.

Il semble que la question de l'évaluation soit un point faible de l'IUFM de Bourgogne et la clarté de la procédure n'est pas manifeste. L'enjeu n'est pourtant pas dérisoire : pour la promotion 1995-96, sur 366 stagiaires (hors prolongés), 357 ont été titularisés, 7 ont été ajournés et 2 licenciés, soit 2,5% d'échecs. L'articulation entre la formation disciplinaire, les stages et le mémoire professionnel est problématique pour l'évaluation. La règle du jeu n'est pas très explicitement formulée ni uniformisée entre les divers centres départementaux ; de surcroît, la bivalence de l'évaluation, à la fois sommative et formative, des stages et du mémoire professionnel ne semble pas toujours assumée.

Néanmoins, la nouvelle équipe de direction se dirige vers un processus contractuel entre le stagiaire et l'institut, et ceci est encourageant à condition, bien sûr, que la direction s'implique dans une action de définition, de mise en cohérence et de communication des modalités.

## **VI - La formation des professeurs des lycées et collèges**

### **1 - La première année**

Les préparations aux épreuves théoriques du concours sont, à l'exception des filières CACPE, CAPET et CAPES SES, placées sous la responsabilité pédagogique de l'université, selon des modalités propres à chaque discipline. La préparation à l'épreuve sur dossier fait partie intégrante du concours et elle est assurée majoritairement par des gens de terrain. Le stage d'observation et les modules d'enseignements généraux sont organisés par l'IUFM. Toutefois le partage précis des responsabilités n'est pas clairement exposé.

#### **La formation disciplinaire**

Les modalités de la préparation aux épreuves scientifiques, assurée par l'université, varient d'une discipline à l'autre, mais il apparaît de manière générale que la concertation avec l'IUFM est très réduite et que l'université est souvent le seul maître d'oeuvre.

Dans le cas du CAPES d'anglais, les enseignements disciplinaires sont dispensés exclusivement par les universitaires. Malgré la lourdeur des effectifs, les groupes de TD pouvant accueillir jusqu'à 60 étudiants, la préparation aux épreuves scientifiques s'efforce de répondre aux besoins des étudiants par quatre concours blancs et des sessions ciblées : stage méthodologique de deux jours en début d'année sur les épreuves écrites ; stages d'anglais parlé, avec atelier vidéo, diagnostic individualisé avec l'aide des lecteurs en début d'année et remédiation en "self-service" à la médiathèque ; session de colles en mai sur l'épreuve scientifique orale avec nouvelle évaluation des compétences en langue parlée. Si la formation méthodologique est encore jugée insuffisante, les étudiants sont assez satisfaits de la préparation à l'écrit et de l'entraînement en langue orale.

La préparation aux épreuves scientifiques du CAPES d'histoire-géographie doit faire face à un problème particulier. En effet, les étudiants sont soit historiens, soit géographes de formation, avec une proportion nettement plus forte de licenciés d'histoire. La préparation requiert la participation de deux départements de l'université qui y portent chacun une attention différente : les enseignants d'histoire s'y investissent plus volontiers que ceux de géographie, sans doute parce que cette dernière discipline offre d'autres ouvertures que celle des carrières de l'enseignement. D'où une charge particulièrement lourde pour le coordonnateur universitaire, reconnue par une rémunération en heures spécifiques.

Néanmoins, la préparation aux épreuves scientifiques écrites et orales est organisée efficacement et même de façon relativement individualisée. On notera la correction régulière de travaux écrits et, outre les concours blancs, un entretien du coordonnateur avec chaque étudiant, pour lequel une fiche individuelle est établie à partir d'un contrat passé en début d'année prévoyant un engagement à participer aux concours blancs et à deux colles.

Ce coordonnateur assure seul la liaison avec l'IUFM : il construit chaque année la maquette des enseignements avec les préparateurs universitaires et la soumet ensuite à la direction de l'IUFM. Il est associé à l'organisation de la préparation à l'épreuve sur dossier à laquelle collaborent des universitaires membres du jury de CAPES, des enseignants du second degré et parfois un IPR. Les formateurs disciplinaires de l'IUFM devraient avoir plus de contact avec lui.

La préparation scientifique au CAPES de philosophie présente des difficultés parce qu'elle n'est soumise à aucun programme. Les étudiants suivent donc des cours d'agrégation, de licence et de maîtrise, qui se déroulent sur toute l'année universitaire, alors que les candidats au CAPES les abandonnent en mars. Une formation spécifique à la méthodologie des épreuves écrites et orales a été renforcée en 1997-98 : elle comporte la correction régulière de travaux écrits et l'entraînement à la leçon. Certes, ces séances sont en partie communes au CAPES et à l'agrégation, mais la taille de l'effectif permet un entraînement individualisé.

D'autres formations comme le CAPET d'économie et gestion, constituent des filières dans lesquelles l'IUFM exerce une responsabilité plus forte sur la première année. Dans cette filière précise, les cours ont presque tous lieu à l'IUFM. L'équipe de formateurs est constituée majoritairement de PRAG, d'un professeur en IUT et de deux maîtres de conférences des UFR de droit et d'économie. Cette équipe est articulée autour de formateurs impliqués à temps plein à l'IUFM et qui coordonnent chaque "bloc" disciplinaire. De manière générale, les compléments disciplinaires sont particulièrement importants dans les préparations aux CAPET : ils permettent de faire face à l'aspect pluridisciplinaire de la formation et de pallier l'absence d'une licence précisément adaptée à ces préparations.

Même si ce procédé ne fait pas de l'IUFM de Bourgogne un cas isolé, on se doit de souligner que la communication entre université et IUFM passe exclusivement par le coordonnateur universitaire des PLC1. Peut-être serait-il bon de prévoir des rencontres entre formateurs universitaires et IUFM par filière ? Ces réunions pourraient être élargies aux groupes disciplinaires de l'IUFM qui auraient ainsi des contacts avec les universitaires ; de leur côté, ceux-ci découvrirait à cette occasion les activités de l'IUFM dans leur discipline, ainsi que la formation professionnelle reçue par les étudiants qu'ils préparent au concours.

### **La formation générale et les stages**

Avec le stage d'observation de première année, la formation générale permet que soit maintenu un minimum de formation professionnelle en première année.

Cette formation générale est désormais exclusivement composée de modules obligatoires. Elle a connu une réduction qui répond à la préoccupation des étudiants de se consacrer prioritairement à la préparation au concours. L'intérêt de la formation professionnelle théorique dispensée à ce niveau est moins bien perçu que celui du stage, mieux couplé, quant à lui, avec la préparation à l'épreuve professionnelle.

En première année, seul le module d'initiation au NTI, éventuellement complété par un rattrapage en informatique pour les étudiants qui le souhaitent, distingue les modules PLC1 des modules PE1.

Les stages des PLC1 sont bien perçus par les étudiants : ils sont l'occasion d'acquérir quelques rudiments de pratique professionnelle et il semble que ce système de mise en stage fonctionne correctement à l'IUFM de Bourgogne.

Ces stages suivent une disposition classique : deux semaines de stage sont proposées à tous les étudiants, réparties entre décembre/janvier et avril/mai, c'est-à-dire après l'écrit. Les stages sont soit filés, soit groupés. Dans beaucoup de disciplines, le stage d'observation est couplé à la préparation à l'épreuve sur dossier par des séances de préparation et de bilan.

La mise en stage se fait à partir de listes de supports données par les IPR qui "choisissent des conseillers pédagogiques reconnus pour leur compétence".

Un certain nombre de situations auxquelles l'institut pourra remédier peuvent être soulignées :



- les maîtres de stage reçoivent des groupes de deux ou trois étudiants. On peut se poser la question de l'assiduité des étudiants et des limites du contrôle que l'IUFM est en mesure d'exercer ;

- le travail intéressant fait avec les maîtres de stage par le truchement des formateurs de l'IUFM est néanmoins variable d'une discipline à l'autre. On pourrait conseiller à l'équipe de Direction de généraliser ces initiatives de contact.

Quelques pistes de travail en vue d'une telle généralisation peuvent être lancées : bien sûr, rendre plus systématiques les relations maîtres de stage/ formateurs ; favoriser le moment de préparation et d'exploitation des stages de chaque discipline et éclairer la théorie par la pratique ; enfin, appuyer l'orientation des stages en fonction des rapports de jurys de CAPES.

### **Les résultats au concours**

L'IUFM de Bourgogne ne procède à aucune analyse des résultats au concours et, de ce fait, n'établit pas de comparaison avec les statistiques nationales.

La variabilité des paramètres rend difficile cette étude dans le cadre de l'évaluation, toutefois certaines analyses ont pu être menées dans le cadre de l'étude plus approfondie de certaines filières.

L'effectif des étudiants de première année d'anglais a connu une hausse de 60% entre 1992 et 1996, après une légère baisse : il était de 115 étudiants en 1996-97. Les résultats au concours sont honorables : presque équivalents en 1997 à la moyenne nationale calculée sur l'ensemble des candidats, même si le taux de réussite des candidats IUFM est normalement supérieur. On note néanmoins un fléchissement des résultats jusqu'ici nettement supérieurs à la moyenne nationale (+ 15% en 1994, +11% en 1995, + 8 % en 1996 ).

L'effectif des PLC1 de la filière histoire-géographie, après avoir enregistré une hausse de plus de 50% de 1992 à 1995, s'est stabilisé à 210 en 1996-97 alors que le nombre des stagiaires PLC2 a connu une décroissance régulière, plus sensible entre 1994-95 et 1995-96, de 36 à 22. Cette évolution s'explique par l'afflux des candidatures au niveau national avec l'accroissement des postes au concours, alors que les exigences du jury sont restées élevées : 30% des postes n'ont pas été pourvus en 1996-97. Néanmoins, la baisse sensible des résultats obtenus par l'IUFM de Bourgogne (- 10% entre les concours 1994 et 1996) mériterait une analyse dans la durée. Pour le concours 1996, le taux des admis par rapport aux présents est de 11,4% au niveau national pour les candidats IUFM (11% toutes catégories confondues) contre 9,4% à l'IUFM de Bourgogne. Les résultats d'admissibilité, en revanche, sont proches de la moyenne nationale.

L'effectif de PLC1 dans la filière philosophie a subi des fluctuations et a nettement augmenté en 1995-96 : 36 inscrits, puis 33 en 1996-97. Les résultats sont eux aussi fluctuants : aucun admis en 1994, un pourcentage d'admis égal à celui de la moyenne nationale en 1995 et inférieur de 3% en 1996 (2 admis sur 30 présents au concours).

On note une bonne réussite des étudiants de la filière mathématiques de l'IUFM de Bourgogne avec un taux largement supérieur au taux calculé pour l'ensemble des IUFM, soit 46,2% à Dijon en 1994 contre 35,9% pour l'ensemble des IUFM ; 33,8% en 1995 contre 32% ; et 31,4% en 1996 contre 25,7%. A la session 1996, 1 étudiant sur 4 a été admis au niveau national tandis qu'à l'IUFM de Bourgogne, 1 sur trois a été reçu.

## **2 - La seconde année**

Cette seconde année est de la responsabilité de l'IUFM. L'accent est mis sur la professionnalisation, du fait même de la place importante occupée par les stages, mais aussi sur une certaine forme d'individualisation de la formation.

### **Les stages**

On peut souligner la qualité exceptionnelle des rapports entre les services du rectorat, les corps d'inspection et l'IUFM sur le dossier des stages. Bien sûr, l'affectation des stagiaires répond à une logique gestionnaire, mais cette dernière est aménagée en fonction des besoins de formation. L'intérêt réside dans la collaboration avec le rectorat.

L'exercice du métier est réalisé à travers deux types de stages.

#### ***Le stage en responsabilité***

Les stagiaires de filières CAPES se voient confier une ou plusieurs classes durant toute l'année et chacun est placé sous la responsabilité d'un conseiller pédagogique, encore appelé tuteur, qui lui offre une aide personnalisée. Les stagiaires CPE exercent des responsabilités dans un établissement auprès de leur tuteur.

Un contrat-type est signé par le stagiaire et par le conseiller, et constitue un véritable projet individualisé de formation puisqu'il permet de faire le point sur les lacunes à combler ou les progrès effectués par le stagiaire.

Concernant les désignations de supports de stage, le travail commence dès le mois de février ou mars pour l'année suivante, d'après les prévisions arrêtées du nombre de stagiaires. Dans un premier temps, ce sont les établissements du réseau qui sont sollicités. Sinon, d'autres établissements sont proposés à l'IUFM en accord avec les IPR, les IA ne donnant qu'un avis. Le rectorat gère dans l'intérêt de la pédagogie les écarts entre les prévisions et les constats. Il n'hésite pas à engager des moyens horaires pour y répondre. Cette situation est assez exceptionnelle pour qu'on la souligne et l'on peut voir là encore une certaine forme de souci d'individualisation de la formation.

#### ***Le stage de pratique accompagnée***

Ce second stage se déroule dans la (ou les) classe(s) d'un maître de stage dans un autre établissement scolaire dans le cadre des CAPES. Les CPE sont eux aussi placés auprès d'un autre conseiller maître de stage.

Ces stages sont organisés à partir de listes fournies par les IPR. Il apparaît que ce sont les départements de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire qui reçoivent le plus de stagiaires. Un travail de répartition différent, à envisager par discipline, s'imposera si l'on veut vraiment implanter des PLC2 dans les centres éloignés. Par ailleurs, il serait important de veiller à un équilibre lycée-collège quant aux postes d'implantation des stagiaires en responsabilité. La collaboration plus étroite et plus concertée avec les chefs d'établissement du second degré, déjà amorcée depuis la rentrée, gagnerait à être poursuivie : elle enrichirait l'apport de ces stages, notamment dans la prise en compte de la globalité de l'établissement.

### ***Le stage en entreprise***

Le stagiaire de filière CAPET doit effectuer un stage en entreprise. Avec l'aide de son formateur, il cherche personnellement une entreprise qui accepte de l'accueillir et négocie les modalités de stage, le seul critère de sélection étant la recherche de la situation de formation la plus adaptée à ses besoins et à ses attentes.

### **Les compléments disciplinaires**

La formation disciplinaire est essentiellement une formation en didactique de la discipline et elle est peu différenciée. Toutefois, dans de nombreuses filières, le plan de formation prévoit des enseignements optionnels, encore appelés compléments disciplinaires, que le stagiaire est amené à choisir en fonction de ses besoins et qui lui permettent de combler certaines lacunes scientifiques, particulièrement dans les disciplines polyvalentes. Mais ces compléments disciplinaires ont aussi une finalité d'ordre pédagogique.

Dans la filière histoire-géographie, par exemple, l'origine hétérogène des stagiaires, que nous avons déjà mentionnée pour les PLC1, trouve une réponse satisfaisante dans les compléments disciplinaires assurés, notamment en géographie pour les licenciés d'histoire qui représentent 90% des PLC2.

La formation disciplinaire en anglais, sans doute parce qu'une attention particulière est apportée à la communication dans cette discipline, semble mieux articulée sur la formation générale ; elle supplée même aux lacunes de celle-ci en ce domaine : dans le cadre des compléments disciplinaires, deux modules sur la voix et le corps (6 heures chacun) sont jugés extrêmement utiles, bien que trop courts car ils s'arrêtent au diagnostic. Leur extension est souhaitée, d'autant plus que le programme de formation générale n'offre qu'un module de 12 heures sur la voix, limité à un effectif très restreint.

Il est nécessaire de signaler que les entretiens, dans le cadre de l'évaluation, n'ont pas permis aux experts d'avoir toute l'information concernant la formation disciplinaire de seconde année.

### **La formation générale**

Le volume horaire de la formation générale a été maintenu pour les PLC2. Toutefois, la réorganisation de la formation générale des PLC semble avoir compromis la continuité souhaitée entre première et deuxième année car le schéma d'origine concevait la formation générale de manière plus globale en laissant le stagiaire libre de prendre certains modules en première ou seconde année.

Deux modifications sont intervenues en 1997-98 : la formation générale de 1ère année est dorénavant exclusivement composée de modules obligatoires et la liberté de choix des domaines à approfondir est limitée par leur inclusion dans des 'parcours différenciés' imposant des combinaisons de modules et un tronc commun obligatoire.

Les parcours différenciés se présentent sous la forme de sept séries de modules (78 heures chacune). Ils comportent tous trois modules obligatoires constituant un tronc commun de 36 heures : "vie scolaire, orientation, projets"(18h), "évaluation : approche pluridisciplinaire" (6h) et "maîtrise de la langue" ou "éducation à l'environnement" (12h). Cette nouvelle formule permet d'établir un calendrier réparti sur l'ensemble de l'année. Chaque série est coordonnée par le responsable d'un des modules proposés.

Le stagiaire doit très tôt dans l'année choisir une série à partir du descriptif clair et très lisible contenu dans le livret du stagiaire de seconde année ; son choix est soumis à l'approbation de l'IUFM.

Les stagiaires semblent regretter ce choix précoce et définitif, sans possibilité de modification après quelques semaines d'expérience du terrain où se révèlent les lacunes. D'autre part, une partie de cette formation dispensée en deuxième année serait plus opportune, pensent-ils, en première année, précisément dans la mesure où elle est générale, au sens d'"essentielle", c'est-à-dire de l'ordre du prérequis indispensable avant de se trouver en face d'une classe en situation de responsabilité.

En outre, les "parcours différenciés" par série imposent des choix douloureux. Plusieurs modules jugés essentiels par les stagiaires, car relevant de la communication dans la classe ("conflits et situations conflictuelles", "relations et autorité") ne font pas partie du tronc commun ; "la voix" n'est offerte que dans une série, et encore en concurrence avec "réalisation vidéo".

Un aménagement possible - plus complexe à réaliser, mais qui éviterait "l'empilement de modules courts" que le "parcours différencié" a voulu supprimer - serait un tronc commun plus étoffé composé de tous les gros modules considérés comme indispensables, et un choix libre d'un petit nombre de modules courts, permettant un complément de formation générale à la carte. Le choix pourrait être établi avec le formateur disciplinaire avec lequel le stagiaire a une relation individuelle et qui pourrait jouer le rôle de "conseiller".

L'IUFM souhaite gommer le cloisonnement entre formation générale et formation disciplinaire en favorisant la polyvalence des enseignants.

### **Le mémoire professionnel**

La nature de l'exercice tel qu'il est défini par l'IUFM est essentiellement de "refléter la manière dont un futur enseignant ou CPE réagit à des situations vécues qui font problème, comment il les analyse et s'équipe de tous les outils intellectuels et pratiques qui l'aideront à les dominer".

La formation méthodologique au mémoire, le suivi et son évaluation sont à la charge des formateurs de l'IUFM.

### **La validation**

La validation de la formation des stagiaires PLC2 s'appuie, conformément aux textes, sur trois éléments distincts :

- *L'évaluation du stage en responsabilité*, qui prend en compte le progrès et l'évolution des capacités professionnelles du stagiaire. Cette évaluation se fait en deux cycles : dans un premier temps, qui correspond à ce que l'établissement définit comme étant le cycle probatoire, le stagiaire établit, en accord avec son conseiller pédagogique, un projet individualisé de formation sous forme d'un contrat de progrès. C'est à partir de ce contrat que le tuteur élabore en décembre, puis en mars, une fiche d'évaluation en regard des engagements du stagiaire et de ses perspectives. Dans un second temps, désigné comme cycle de confirmation, un formateur désigné procède à une évaluation plus sommative, à la lumière du dossier du stagiaire, de l'état de formation de l'intéressé.

- *L'évaluation du mémoire professionnel* qui fait l'objet d'une soutenance individuelle au mois de mai devant un jury de deux ou trois membres parmi lesquels on retrouve le directeur de mémoire.

- *L'évaluation des modules d'enseignement* dont le critère essentiel est le contrôle continu de l'assiduité.

Le dossier de validation comprend donc le rapport du formateur élaboré lors de la visite de contrôle, le rapport de jury de mémoire, l'avis de la commission disciplinaire de validation et l'avis du directeur, ainsi qu'un certain nombre d'autres éléments comme les fiches d'évaluation établies à l'occasion des diverses visites de stage, le rapport du stage en entreprise pour les stagiaires des filières CAPET, le rapport du maître de stage et le rapport du chef d'établissement.

L'ensemble de ces pièces seront prises en compte par le jury académique pour la titularisation du stagiaire.

L'IUFM fait de ce dossier une question prioritaire à laquelle il travaille actuellement.

## VII - La formation générale commune

### 1 - Historique

La conception de la formation générale a considérablement évolué depuis la création de l'IUFM de Bourgogne, en conservant néanmoins trois objectifs prioritaires :

- une formation *commune* aux premier et second degrés ;
- une formation *cohérente* assurant une continuité sur deux ans ;
- une formation *personnalisée* en seconde année grâce à des parcours "individualisés" ou "différenciés".

L'évolution a été en partie contrainte plutôt que librement choisie : les modifications ont été dictées par la dispersion des sites, les PLC1 étant formés à Dijon et les PE1 dans les 4 départements, par l'augmentation des effectifs et par les difficultés d'harmonisation des emplois du temps dans les deux degrés. Il s'est avéré que le constat d'échec de cette formation commune et la réflexion sur son opportunité ne justifiaient pas, aux yeux de l'IUFM, les contraintes.

La formation générale est maintenant conçue comme une culture générale commune à tous les futurs maîtres, dont les contenus doivent répondre aux objectifs majeurs des référentiels de compétences, et peuvent donc se décliner différemment selon les publics auxquels elle s'adresse. Cette formation générale inclut également des activités culturelles et une connaissance des nouvelles technologies éducatives.

### 2 - La dimension commune

D'une formation proposant des modules communs généralistes à un public mixte (PE et PLC), complétée par des modules spécifiques à chaque degré, l'IUFM a finalement opté pour une redéfinition du caractère commun : celui-ci est maintenu dans les programmes enseignés et, le plus souvent, dans les équipes pédagogiques intervenant dans les deux degrés, mais les étudiants ou stagiaires PE et PLC ne se côtoient plus, sauf à l'occasion des journées culturelles en fin d'année.

Ces quatre journées culturelles, réservées aux stagiaires de deuxième année, ont été successivement facultatives, puis obligatoires, puis sont à nouveau facultatives en 1997-98. Elles proposent des activités autour de sept thèmes, le stagiaire devant s'inscrire à l'avance à l'un d'entre eux.

Cette initiative originale répond au désir de l'IUFM de promouvoir une culture commune et d'ouvrir la formation générale sur une définition plus large des compétences professionnelles des enseignants. On ne peut que s'en féliciter, en remarquant néanmoins que

cette manifestation reste périphérique. L'occasion offerte aux stagiaires des deux degrés de participer à des activités communes intervient durant le dernier trimestre de leur séjour à l'IUFM. C'est presque une réunion d'adieux.

Le volume horaire de la formation générale a également subi des modifications, dans le sens d'un allègement pour les PLC1 de 60 h à 45 h en 1997-98. Il a été maintenu à 78 h pour les PLC2 et pour les PE à 51h (PE1) et 60h (PE2).

### **3 - Conclusions**

En résumé, la conception et l'organisation de la formation générale ont fait l'objet de nombreux remaniements. Son évolution a été dictée par une réorientation du plan de formation après élaboration des référentiels des compétences exigibles d'un enseignant du premier ou du second degré, mais les réajustements répondant à des contraintes matérielles ont quelque peu altéré la philosophie d'origine.

Il a été procédé par tâtonnements, avec une évaluation insuffisante des résultats à chaque étape : par exemple, le volume horaire du module "évaluation : approche pluridisciplinaire" a été réduit de moitié car nombre de formateurs n'adhéraient pas au projet. Sans doute une consultation sérieuse des inscrits aurait-elle permis de cerner les carences et d'y remédier. De même, c'est le seul indice de fréquentation qui a permis d'évaluer les stages offerts durant les journées culturelles, alors que les responsables ressentent la nécessité d'en mieux cibler le contenu.

Les remaniements successifs dans l'attribution des responsabilités, le flottement dans les champs de compétence ont nui à la cohérence du plan de formation. Il semble que la nouvelle structure de direction mise en place devrait reconsidérer la formation générale à partir d'objectifs, peut-être moins ambitieux mais plus réalistes, qui pourraient être concrètement mis en oeuvre.

## **VIII - Conclusion générale**

L'évaluation par le Comité a permis de mettre en lumière un problème majeur à l'IUFM de Bourgogne, à savoir la déficience de l'évaluation. Cette question constitue un réel souci pour l'établissement, bien conscient de l'insuffisance de son organisation.

En effet, l'institut ne procède à aucune analyse des résultats aux concours et n'a mis en place aucun suivi de cohortes, extérieur ou intérieur ; les procédures d'évaluation sont aléatoires, laissées à l'initiative des formateurs disciplinaires ; la seule procédure organisée en fin d'année sous forme de journées de bilan sur la formation générale et disciplinaire est peu efficace car elle réunit uniquement l'ensemble des PLC2 ; les étudiants et stagiaires ne sont pas consultés ni associés aux concertations sur le plan de formation.

## IX - Les moyens d'accompagnement de la formation

### 1 - La documentation

#### Les ressources documentaires en 1996

	Auxerre	Chalon	Dijon	Macon	Nevers	Total
Nombre total de volumes	10 500	1 500	25 000	7 205	7 139	51 344
<i>dont entrés dans l'année (1)</i>	690	183	1 100	505	450	
Nombre total de périodiques vivants (titres)	65	33		21	59	178
Proportion des ouvrages en libre accès	99%	90%	98%	98%	98%	
Nombre de prêts	8000		11 000	3 900	13 500	36 400
Nombre total de lecteurs inscrits	254		736	267	150	1 407
<i>. dont étudiants de première année</i>	49		247	120	48	464
<i>. dont professeurs stagiaires de deuxième année</i>	86		234	15	36	371
<i>. dont enseignants de l'IUFM (2)</i>	34		92	24	30	180
Nombre de semaines d'ouverture par an	36	36	36	36	36	
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	48	8	50	47,5	52	
Personnels professionnels (3) (en ETP)*	0	0,2	2,75	1	0	4
Personnels permanents non professionnels (en ETP)*	1		0,75	0,5	1	3
Personnels occasionnels (en ETP)*	1,25		1	0,5	1	4
Montant total des dépenses	65 000	10 183,6	105 000	54400	46500	281 084
<i>dont dépenses documentaires (4)</i>	60 000	10 183,6	85 000			
Total des surfaces occupées (en m <sup>2</sup> )	413	40	435	99	280	
Nombre de places assises	60	10	90	37	60	167

\* ETP : équivalent temps plein

(1) acquisitions, dons et échanges ; (2) tous les enseignants intervenant à l'IUFM (y compris les intervenants extérieurs) ;

(3) ayant un diplôme de documentation ; (4) acquisitions de documents et reliure.

Au moment de la création de l'IUFM, les services de documentation des anciennes écoles normales ont été transformés. Une des difficultés rencontrées par l'IUFM a été de rendre accessible le fonds documentaire aussi bien aux PLC qu'aux PE, donc de prendre en compte réellement les besoins de futurs professeurs du secondaire.

Il a fallu attendre 1994 pour obtenir la fusion avec le fonds documentaire du CPR mais, aujourd'hui, ce rapprochement est totalement réalisé puisque les deux fonds sont regroupés par domaine disciplinaire documentaire avec une distinction entre premier et second degrés, qu'il s'agisse des manuels ou des mémoires.

L'accent peut être mis sur le développement de ce que l'IUFM a appelé "la bibliothèque de jeunesse" qui a été poursuivi au-delà du traditionnel premier degré : à Dijon, les rayons offrent des ressources aussi bien aux PE qu'aux PLC.

Dans la perspective de réaliser ce patrimoine commun en matière documentaire, l'IUFM avait lancé un projet intéressant de "comités de gestion". Ils n'ont malheureusement jamais été mis en place, privant ainsi l'IUFM d'une occasion de faire avancer non seulement la concertation pédagogique, mais aussi la concertation avec les gestionnaires.

Il semble que les relations soient étroites avec les formateurs du premier degré qui travaillent selon des pratiques anciennes et solidement établies, mais plus diffuses avec ceux du

second degré. Il y a sans doute un effort à faire pour supprimer ce hiatus afin de construire, avec tous les formateurs, une politique globale d'acquisition.

Les centres de documentation sont bien équipés et dynamiques ; on note toutefois une distorsion importante entre eux pour ce qui est de la qualification des responsables. C'est sans doute là un des enjeux importants pour l'institut que de se doter d'un personnel compétent.

La collaboration avec le responsable de l'équipement audiovisuel devrait conduire à l'évolution des centres de documentation.

Le choix a été fait, dès la création de l'IUFM, d'un rapprochement avec le CRDP et les CDDP. L'acquisition d'un logiciel identique a été décidé très tôt afin de faciliter les échanges d'information, au détriment d'un rapprochement éventuel avec les bibliothèques universitaires.

Il apparaît de manière plus générale que, concernant ce dossier, l'IUFM est à un tournant : l'institut va devoir procéder à des choix techniques et financiers qui seront dominants. Les engagements pris nécessitent sans doute qu'une réflexion, envisageant globalement les besoins en informatique de l'ensemble des services de l'IUFM, soit conduite.

## **2 - Les nouvelles technologies de l'information et de la communication**

L'informatique, et plus généralement les NTIC (Nouvelles technologies d'information et de communication), anciennes NTE (Nouvelles technologies éducatives) constituent une vraie préoccupation pour l'IUFM : les responsables des différents enseignements sont incités à insérer ces nouvelles technologies à l'intérieur des formations disciplinaires. Seules les filières mathématiques et lettres semblent présenter quelques points de résistance.

Il n'est pas sûr que l'accessibilité des ordinateurs en libre service soit toujours parfaite : les filières technologiques monopolisent souvent les ordinateurs du centre de Chalon, où ont lieu beaucoup d'enseignements pour les CPE.

Il semble clair que le nombre de postes en libre service est encore insuffisant et on ne peut qu'encourager l'établissement à poursuivre le développement de l'équipement.

Sur un autre plan, la communication entre centres, par messagerie électronique, va être incessamment opérationnelle.

## **3 - Les relations internationales**

Depuis sa création, l'IUFM de Bourgogne est parvenu à développer une politique d'échanges internationaux impliquant stagiaires et formateurs, avec le Québec, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, le Danemark, le Mexique, la Pologne, les Pays-Bas... Ces échanges fonctionnent dans le cadre du réseau SOCRATES et de conventions bipartites .

### **Les échanges de stagiaires**

Le volume des échanges a presque doublé en 1996-1997 : 52 stagiaires étrangers ont été accueillis par l'IUFM et 70 Français ont séjourné à l'étranger.



La formule la plus couramment pratiquée est celle du *stage de découverte*, d'une durée de 15 jours, (durant les vacances de février), censé permettre aux stagiaires de connaître les divers aspects de systèmes éducatifs étrangers et la culture d'autres pays. L'approfondissement linguistique est un objectif prioritaire, mais non exclusif.

Ces échanges sont fondés sur la réciprocité, avec un système de "correspondants" de part et d'autre, qui assure une meilleure intégration dans le milieu d'accueil et résout les problèmes d'hébergement.

Ces séjours de courte durée devraient être progressivement remplacés par des *stages de formation* d'un à trois mois, durant lesquels les stagiaires travaillent en responsabilité. La validation est assurée par un cahier des charges précis et un contrôle in situ par des formateurs du pays et de l'IUFM.

La formule a été expérimentée avec succès pour 16 PE2 se destinant à l'enseignement de l'anglais (stage d'un mois en Angleterre) et 7 PLC2 (à Belfast et Mexico). Deux des quatre semaines correspondaient aux vacances de février.

Bien que le rectorat soit favorable au développement de stages de pratique accompagnée à l'étranger, celui-ci est freiné par les fortes réticences des formateurs et des IPR, et par la contrainte du service en responsabilité assuré par les stagiaires : ceux qui ont bénéficié d'un stage de formation à l'étranger doivent récupérer les deux semaines de cours non assurés, ce qui semble nier la valeur du stage en tant que moyen de formation.

Néanmoins tous les PLC2 d'Allemand (entre 3 et 6 stagiaires), bénéficient d'un stage de formation, accompagné par un IPR, dans le cadre du jumelage Bourgogne-Rhénanie-Palatinat. Cet échange a été créé à l'époque du CPR. Il a un statut quasi-historique. A l'inverse, le stage de 3 mois en Allemagne organisé par l'OFAJ, combinant formation linguistique et pédagogique à l'intention de PLC2 en histoire-géographie souhaitant enseigner dans les sections bilingues de lycée, n'a jamais été suivi par aucun stagiaire : les très rares candidats se sont désistés par crainte des réserves de la commission de validation.

### **Les échanges de formateurs**

Le développement des relations internationales constitue un élément de la politique de formation des formateurs et de recherche de l'IUFM. L'IUFM appartient au réseau "Thematic Network for Teachers' Education", pour le secteur "formation des enseignants et recherche".

Quelques formateurs ont déjà bénéficié de stages d'une semaine à l'étranger ; ces expériences sont amenées à s'étendre dans le cadre du réseau Lingua : un échange de formateurs se prépare pour 1999-2000.

D'autre part, l'IUFM de Bourgogne a été sélectionné comme partenaire français du projet COMENIUS 3, réunissant quatre pays de la CEE et financé sur trois ans à partir de 1997-98. Il porte sur l'utilisation pédagogique des musées européens. Ce projet, coordonné par l'Espagne, est né du souci partagé par ces pays, de profiter des ressources offertes par les musées, mais aussi de promouvoir, au plan pédagogique, Internet.

### **Conclusions**

L'établissement considère qu'en matière de politique internationale, il en est encore à "chercher ses marques". La nouvelle équipe de direction souhaite développer les échanges avec les pays de la CEE.

La réussite la plus visible est la participation de l'IUFM au projet COMENIUS : il met en valeur l'expertise de l'IUFM de Bourgogne dans le domaine des NTE appliquées à la formation initiale et continue.

Dans le domaine des échanges de stagiaires, l'IUFM a déjà une première expérience et manifeste une volonté évidente de le développer. Mais il doit continuer à oeuvrer pour vaincre les réticences des corps d'inspection et des formateurs, et faire accepter une validation de plein droit des stages à l'étranger, sous condition d'un cahier des charges strict et précis inclus dans la convention liant l'IUFM avec les établissements étrangers.

## **X - La vie de l'étudiant et du stagiaire**

Il semble difficile, à l'IUFM de Bourgogne comme ailleurs, de bien cerner les contours du domaine de la vie étudiante. Qui plus est, cet aspect de la réalité de l'institut ne semble pas au coeur des préoccupations.

La partie consacrée au domaine de la vie étudiante dans le projet d'établissement de l'institut se limite exclusivement aux aspects culturel et sportif. Aucun projet pour les années futures n'est véritablement annoncé et il est apparu aux experts, lors de leur visite sur le terrain, que l'IUFM avait tenté de perpétuer une certaine tradition des Écoles normales, notamment un accueil de qualité dans les centres, bien plus qu'il n'avait créé une nouvelle réalité en matière de vie étudiante. En effet, on constate que les PLC ne s'intègrent que très peu aux activités qui reprennent le plus souvent des actions antérieures aux IUFM.

### **1- Les activités culturelles**

On note avec intérêt, dans le projet d'établissement 1995-99, que les activités culturelles "sont inscrites dans le plan de formation et qu'elles ont pour objectif de prolonger la formation". Elles trouvent leur terrain d'expression dans les ateliers de pratiques artistiques, les associations sportives et culturelles, ainsi que dans les quatre journées culturelles. On ne peut qu'encourager une politique volontariste sur le plan culturel. De même, le choix affiché désormais par l'IUFM de confier ce dossier à une seule personne, impliquée dans l'équipe de direction, semble porteuse d'un nouvel élan.

Cependant, il faudrait orienter le travail de telle façon que la participation des PLC devienne une priorité. En effet, actuellement seuls les PE se sentent concernés et regrettent que la dimension d'une culture commune PE/PLC n'existe pas. Dire qu'il y a des "réticences" des chefs d'établissement du 2nd degré n'est pas en soi porteur de changement. Un projet construit en concertation avec leurs représentants permettrait d'atténuer ces réticences. Enfin, il serait souhaitable de mettre en place une évaluation de ces activités culturelles pour déterminer leur importance dans la formation et leur image auprès des étudiants.

Le débat au CSP devrait dépasser l'alternative facultatif/obligatoire et initier une clarification des objectifs de ces activités.

Certains étudiants sont prêts à jouer un rôle actif : ils peuvent apporter par leur expérience antérieure des ouvertures intéressantes dans le domaine culturel. On pourrait ainsi sortir du schéma "prestations de service" en leur confiant des responsabilités, responsabilités qui seront par ailleurs les leurs lorsqu'ils seront titulaires.

## **2 - Les activités sportives**

Les évolutions nécessaires, dans le domaine sportif, de l'IUFM rejoignent celles qui ont été signalées pour les activités culturelles : participation des PLC, évaluation nécessaire, etc.

Il faut noter, toutefois, que les activités sportives s'inscrivent dans la formation disciplinaire des PE puisque le sport est obligatoire au concours, et dans les programmes de l'école primaire. Les ASC complètent ces activités.

En revanche, dans certains centres (notamment Auxerre et Mâcon), des installations sont à prévoir pour permettre un développement des activités physiques complémentaires.

## **3 - L'hébergement et la restauration**

Cette question constitue pour l'IUFM un dossier pour l'instant ouvert. L'institut vit, pour une bonne part, sur l'héritage de situations antérieures, parfois peu satisfaisantes. Si l'on prend l'exemple du centre d'Auxerre, on constate que les chambres ne sont plus très adaptées et donc pratiquement désertées.

La restauration est de qualité, mais il faudra rapidement aller jusqu'au bout dans les choix, notamment en mettant en parallèle les bénéfices politiques et les coûts en personnel.

Dans tous les cas, il convient de lever les incertitudes sur ces services car certaines inquiétudes ont tendance à naître et ne contribuent pas à installer un climat de sérénité dans les centres.

## **4 - Les autres domaines de la vie étudiante**

De manière générale, les suppressions d'allocations ont créé des situations de vie parfois critiques pour certains étudiants et le nombre d'étudiants salariés semble avoir augmenté.

D'autre part, l'étendue de l'académie fait que l'on perçoit mal chez les étudiants le sentiment d'appartenir à un établissement unique et l'on constate encore trop souvent une forme de clivage entre les PLC et les PE.

Quelques pistes peuvent être lancées en vue d'une amélioration concrète de la vie de l'étudiant, comme la valorisation de la place des services de documentation dans la formation ou la mise en libre accès de l'équipement informatique.

On peut aussi encourager la nouvelle équipe de direction à persévérer dans sa volonté de mettre en place des délégués " d'amphi", voire de l'intensifier en offrant l'occasion à ces délégués de se rencontrer. Cela leur permettrait de faire connaître et de connaître les problèmes de chaque centre et de chaque formation, d'aider à définir clairement des objectifs, de les faire communiquer, d'aider à la mise en place d'un "établissement unique".

Pour cela, des actions concrètes s'imposent : le développement de la communication interne et le renforcement des mesures prises pour lutter contre le désintéressement constaté lors de l'élection des représentants au CA.

## **XI - La formation continue**

Le schéma que présente la formation continue à l'IUFM de Bourgogne obéit à un modèle très classique, avec de fortes nuances départementales pour ce qui concerne le premier degré.

Les modalités de la collaboration entre les quatre départements et l'IUFM sont définies par des conventions qui précisent notamment le volume horaire de formation continue dû par l'IUFM aux instituteurs et professeurs des écoles de chacun des départements.

Même s'il est normal que les IA aient la maîtrise de la formation continue, l'IUFM aurait intérêt à participer de manière active et privilégiée à la définition des politiques départementales et académiques. Il serait important que l'IUFM envisage un suivi des maîtres, par le biais de la formation continue, en fonction des besoins des nouveaux titularisés.

### **1 - Le premier degré**

Les inspecteurs d'académie n'utilisent pas tout le potentiel réservé à l'IUFM pour la formation continue, voisin de 6000 heures pour l'académie :

- dans l'Yonne, 900 heures seulement sont utilisées en 1996/1997 pour un crédit de 1267 heures ;

- en Côte-d'Or, pour une réserve annuelle de 2410 heures, l'utilisation a été la suivante :

- 1992/1993 : 1 662 h ;

- 1993/1994 : 1 965 h ;

- 1994/1995 : 1 825 h ;

- 1995/1996 : 1 738 h.

Les relations entre l'IUFM et les inspecteurs d'académie sont bonnes et il faut rechercher les causes de cette sous-utilisation dans l'évolution de la formation continue ces dernières années :

- une place plus importante donnée aux stages courts (une semaine), d'école ou de circonscription ; d'une manière générale l'accroissement de la formation délocalisée prise en charge par les formateurs départementaux, IEN ou CPC ;

- la diminution des stages longs (quatre semaines en formation associée au stage en responsabilité des PE2) traditionnellement confiés à l'IUFM, diminution due à la baisse des effectifs en PE2 ;

- des circonstances locales : des tensions ont pu exister lors du passage des anciennes EN à l'IUFM et la nostalgie des PIUFM maîtres de la formation continue se sont traduites, dans le cas de l'Yonne, jusqu'à un refus de siéger dans les conseils de formation.

Si des divergences de vues ont existé entre les formateurs des centres départementaux et les équipes de circonscription dans un premier temps, un mouvement de rapprochement s'est opéré ensuite :

- l'arrivée d'un nouvel inspecteur d'académie dans le département de l'Yonne ouvre de nouvelles perspectives : celui-ci affirme en effet que les stages d'adaptation des étudiants de première année devraient être "un lieu privilégié d'un partage de responsabilités" ;

- les avenants annuels à la convention montrent, pour ce qui concerne l'utilisation de la réserve au moins dans deux départements (Nièvre et Côte-d'Or), une évolution qui traduit un

développement de la collaboration entre les formateurs puisqu'il est fait appel de façon significative aux formateurs de l'IUFM dans les stages organisés par le département ;

- enfin, dans un département (Nièvre), un groupe départemental des formateurs a été créé à l'initiative de l'IA. Trois journées prévues au plan départemental de formation réunissent IEN, CPC, PIUFM et sont consacrées à la réflexion sur des thèmes concernant la formation des maîtres (évaluation des PE2, évaluation de la formation continue, enseignement scientifique, zones prioritaires).

## **2 - Le second degré**

L'IUFM de Bourgogne est présent sur le terrain de la formation continue des personnels du second degré par les relations qu'il entretient depuis longtemps avec la MAFPEN, des enseignants participant à des actions de formation du plan académique (PAF). Des stages MAFPEN sont organisés dans les locaux de l'IUFM.

Le partenariat le plus développé concerne la formation des formateurs (cf. infra). La formation des documentalistes est assurée en partenariat avec le CRDP. Une plate-forme multimédia, lieu de ressources pour la formation continue des enseignants, a été créée dans les locaux du CRDP grâce à un partenariat MAFPEN-IUFM-CRDP.

## **XII - La formation des formateurs**

La formation des formateurs est conçue de manière particulière pour chacune des catégories de formateurs.

Pour les IMF ou PEMF, il s'agit essentiellement de la formation les conduisant à la qualification, à savoir le CAFIMF. On observera à leur propos que l'IUFM regrette le trop petit nombre de candidats. Les conditions actuelles n'étant guère attrayantes, une réflexion est à mener sur les incitations qui permettraient de renforcer ce corps.

Pour les PRAG et les PRCE, lorsqu'ils sont recrutés sur un poste d'enseignant visant la préparation des PE, il y a, de leur part, un besoin d'adaptation. A leur intention sont alors organisés : des enseignements visant à une meilleure compréhension du système du 1er degré ; des programmes de visites de classes.

Pour les conseillers de "terrain" du second degré, la responsabilité de la formation est laissée aux IPR. Le travail de formation accompli dans ce cadre est collectif, dans des réunions de regroupement, et ciblé sur le type de formation requis pour la discipline.

Dans le cadre de la formation continue des formateurs, un premier effort d'envergure a été fait en direction des "conseillers" du 2nd degré à partir d'un plan de formation mis en place en 1993, et prévoyant une formation de remise à niveau sur trois ans pour chaque conseiller.

Cette opération part d'un diagnostic élaboré : le passage du CPR à l'IUFM a renforcé la responsabilité et donc le rôle du conseiller ; l'importance de ce rôle est formalisée dans le "contrat PLC" ; enfin, l'IUFM a choisi de faire en sorte que le conseiller soit, à la fois, formateur et juge. Le plan de formation continue porte donc essentiellement sur l'analyse des pratiques, la relation maître / élève, le rôle à jouer dans l'assistance à la préparation du mémoire professionnel.

Le calendrier a conduit à une opération lourde sur trois années, qui va s'achever en 1997. Devant l'ampleur du projet, il a fallu déterminer qui allait former ces conseillers de terrain ; si, a priori, il aurait dû s'agir de formateurs de l'IUFM de Dijon, il est apparu que ces formateurs auraient eux-mêmes besoin d'améliorer leur potentiel et leurs capacités pour être plus crédibles.

L'analyse des demandes des formateurs de formateurs a fait ressortir des besoins en matière de formation générale ; en matière de formation transdisciplinaire, notamment dans les nouvelles technologies et leurs applications, ou pour l'encadrement du mémoire professionnel ; en matière de formation disciplinaire, et plus particulièrement pour la didactique de la discipline, ainsi que sur l'actualisation des connaissances quant à l'état de la recherche.

L'ensemble de ces demandes ne pouvait pas continuer à être satisfait par les ressources du seul niveau local ; il est donc apparu nécessaire, pour faire face à la diversité des besoins, de mettre en place un plan beaucoup plus global appuyé sur une coopération inter-académique.

Cette réponse a été donnée à travers deux accords.

Le premier avec le "Pôle Grand-Est". Il s'agit d'une convention avec plusieurs IUFM du quart Nord-Est de la France (cf. infra). Lancée en 1996-97, cette opération entame sa deuxième année : elle permet la mutualisation de compétences pour faire intervenir des formateurs auprès d'un public élargi à l'ensemble du territoire concerné, en assurant aussi collectivement la prise en charge de la rémunération des intervenants et des frais de déplacement des auditeurs. Elle permet donc la constitution d'équipes mixtes à partir des potentiels de plusieurs IUFM et, à partir d'une convention générale, elle est actualisée chaque année par voie d'avenants décrivant pour la nouvelle période les activités qui lui seront propres. Il faut enfin noter que les activités du Pôle Grand-Est restent facultatives, et donc ne s'imposent pas à tous les adhérents au système qui peuvent, parfois, leur préférer une activité locale.

Le deuxième fonde un plan de formation inter-académique avec l'IUFM de Besançon et la MAFPEN de Dijon ; il s'agit cette fois d'un accord informel, sans support juridique : il permet la mutualisation des ressources des trois partenaires pour les formateurs du second degré ; il organise la recherche de complémentarités entre ses fondateurs.

Il faut encore observer que l'IUFM de Dijon a souhaité favoriser l'intérêt de ses formateurs pour la "recherche-innovation" ; à cet effet, il a noué des relations avec un certain nombre de partenaires universitaires, au premier rang desquels figure l'IREDU qui a accepté d'organiser, dans cette intention, des formations à la recherche.

Le dernier et plus récent prolongement de ce dispositif vise à développer des relations internationales sur le thème de la formation des formateurs.

Parallèlement à la formation organisée par l'IUFM, on retrouve la formation organisée par la MAFPEN et les IA. La formation des formateurs de PE est plus traditionnelle et fait l'objet d'efforts d'innovation moins spectaculaires. En ce qui concerne la formation continue des IMF, elle pose plus de problèmes. La MAFPEN n'a ni la vocation, ni le pouvoir de s'y intéresser dans la mesure où elle est du ressort des corps de l'Inspection du 1er degré.

### **3 - Conclusions**

La question de la formation des formateurs donne de l'IUFM de Bourgogne une image positive et dynamique, même s'il faut souligner que l'avis des usagers de cette formation fait totalement défaut dans l'élaboration du diagnostic. Le sujet est bien maîtrisé par ses responsables qui affichent une réelle politique en la matière, avec des projets, mais aussi des

réalisations. Les accords, formels ou informels, passés avec les académies voisines, permettent une importante mobilisation de moyens et une bonne capacité d'innovation.

On notera toutefois les limites regrettables de ce travail :

**en direction de l'université :**

- les enseignants-chercheurs ne paraissent pas intégrés à ces formations de formateurs, ce qui laisse dans une ignorance totale des mesures prises, au niveau universitaire, pour assurer l'actualisation des pratiques pédagogiques en vue de la préparation des concours ;

- on peut se demander s'il existe une adaptation régulière aux évolutions explicitées dans les rapports des jurys ;

- lorsqu'une rencontre entre formateurs IUFM et présidents de jury est organisée, en principe chaque année à l'initiative de la DGES, pour commenter les inflexions apportées aux attentes du jury de chaque concours, y-a-t-il présence des universitaires en charge de la préparation ?

**en direction des corps de l'Inspection** qui restent tout aussi à l'écart, en tant que bénéficiaires, du système de formation des formateurs interne à l'IUFM :

- les statuts formels et informels de ce corps semblent en effet les destiner à ne jamais recevoir de "bonne parole" que hiérarchique, conçue "plus haut" et venue "d'en haut", ou auto-proclamée, et les protéger de toute confrontation scientifique avec ceux qui sont considérés comme "inférieurs", selon la logique de cette même hiérarchie. Sans porter atteinte aux principes statutaires, une intégration certes respectueuse, mais plus systématique, des corps de l'Inspection aux procédures de formation interne des formateurs serait souhaitable ; mais il n'est sans doute pas dans les possibilités réglementaires de l'IUFM de l'imposer. Le présent rapport pourra peut-être y contribuer en présentant ici cette mesure comme une recommandation.

A titre d'illustration des ces pratiques, on constate la priorité qui a été donnée à la formation à l'encadrement du mémoire professionnel, alors que la préparation de l'épreuve sur dossier par les universitaires ne fait pas l'objet d'une formation de formateurs.

## **XIII- La recherche**

### **1 - Historique**

L'histoire de l'IUFM de Bourgogne a été marquée par la tentative du premier directeur de réaliser une large intégration de l'institut et de l'université. A cet effet, il avait été décidé que toutes les formations seraient regroupées sur Dijon, pour faciliter l'intervention des universitaires à tous les niveaux de préparation, y compris le concours de professeur des écoles pour lequel il souhaitait une forte participation des enseignants-chercheurs, seuls les stages ayant lieu dans les centres départementaux. Cela compliquait évidemment le travail et la situation matérielle des formateurs issus des anciennes Ecoles normales, résidant dans les villes des centres départementaux, mais avait aussi l'avantage de bien marquer et matérialiser la rupture avec le système antérieur.

Le constat a pourtant dû être fait que, malgré ce dispositif, et l'affichage politique d'une volonté d'implication forte des universitaires dans l'IUFM, la réalité est restée très loin des attentes initiales, très peu d'universitaires ayant accepté de s'engager dans cette voie. Peut-être aurait-il fallu passer à une gestion beaucoup plus autoritaire, l'université imposant des services à l'IUFM, mais elle ne l'a pas fait, entraînant la fin de cette expérience, avec, pour conséquence, le retour des PE1 dans les centres départementaux.

On peut donc considérer qu'il y a eu échec de cette tentative initiale, échec qui nous ramène à la situation actuelle de pauvreté de l'engagement des enseignants-chercheurs dans l'IUFM. Ainsi, la formation des PLC1 est-elle presque exclusivement universitaire. Seuls les CAPET (informatique et gestion, économie et gestion, technologie), le concours CPE et le CAPES de SES sont pris en charge, en première année, par l'IUFM.

Dans ce contexte, on observera pourtant une très forte motivation des quelques enseignants-chercheurs intervenant à l'IUFM pour des missions réellement spécifiques qui relèvent de la "recherche-innovation" en linguistique, en physique, et, plus généralement, en matière de techniques de formation.

## **2 - Les activités**

Dans un tel contexte, la question de la recherche se pose sous un angle très particulier.

S'agissant des personnes, on constate que la plupart des enseignants-chercheurs ont, statutairement, leur rattachement de recherche dans un laboratoire universitaire, le plus souvent à Dijon, mais parfois bien au-delà (à Nancy dans un cas). Il ne leur est donc pas nécessaire de conduire d'activités de recherche directement liées à leurs fonctions pédagogiques de formation des maîtres.

Concernant la structure IUFM, par contre, l'institut souhaite aller au bout de la logique de sa dénomination universitaire, conscient que c'est la recherche qui donne leurs lettres de noblesse aux institutions universitaires. Il veut donc développer des recherches reconnues par la communauté scientifique.

Ceci conduit à un certain paradoxe : la majorité des enseignants-chercheurs n'a pas d'intérêt pour cette ambition institutionnelle ; par contre, ce sont des enseignants de statut non universitaire - PRCE, PRAG, voire IPR - qui formulent de très nombreux projets ou poursuivent des travaux qui posent la question, beaucoup plus vaste et difficile, de la nature même de cette activité à laquelle une tradition universitaire "dure" ne reconnaîtrait pas la qualité de "recherche". Au-delà, c'est le problème même de la recherche dans les IUFM qui se trouve posé, de manière exemplaire par le cas de Dijon.

En effet, à la création de l'institut, le premier directeur souhaitait, dans la même ligne que son projet d'intégration forte avec l'université, qu'il y ait implication forte de l'institut dans la recherche, dans la mesure, en particulier, où Dijon comptait déjà deux équipes de recherche dont une au moins de renommée internationale sur l'Education (IREDU et Equipe sur les apprentissages fondamentaux), mais sans que le champ de la didactique soit encore couvert.

Pour satisfaire cette ambition, des équipes d'intervenants à l'IUFM ont répondu à des appels d'offres, notamment en sciences et en orthographe ; un de ces projets a été abandonné, l'autre poursuivi avec succès ; il y a, par ailleurs, des propositions en cours d'évaluation externe en mathématiques ("alternance et savoirs communs dans la formation initiale") et en lettres ("développement des compétences et maîtrise de l'orthographe"). Cette situation pose, dès lors, trois problèmes institutionnels :

- le premier est celui du temps que les personnels concernés peuvent consacrer à la recherche ; ceux qui ne sont pas universitaires et donc enseignants-chercheurs ne peuvent disposer d'aucun aménagement de service, sauf dans le cas très particulier de "décharges INRP" qui représentent 800 heures pour l'établissement en 1997-98 ;

- le deuxième est celui des besoins de formation à la recherche de ces enseignants : il leur serait nécessaire de disposer de soutiens en méthodologie de la recherche, leur permettant d'émerger au niveau national, voire international, dans leur domaine de travail ;



- le troisième, et sans doute le plus fondamental, est enfin celui de la nature même de leurs travaux : il s'agit ici de ce qu'ils désignent eux-mêmes comme de la "recherche-innovation" (à côté de la "recherche-développement" et de la "recherche" au sens de la DRED), c'est à dire la mise en évidence de pratiques nouvelles et originales, notamment en matière de didactique des disciplines, qu'il convient d'analyser, de justifier, et de formuler de manière à les conduire au seuil de la "recherche-développement". De telles démarches ne sont généralement pas validées par la communauté scientifique comme constitutives d'une "recherche", et demanderaient au moins à être prolongées jusqu'à l'étape de la recherche-développement pour être reconnues.

On notera le rôle éminent de conseil tenu auprès des personnels intéressés par le directeur de l'IUFM, ainsi que par le professeur de l'université chargé de mission à la recherche.

En l'état actuel, on retiendra que les principaux domaines de cette "recherche-innovation", telle qu'elle est pratiquée à l'IUFM de Bourgogne sont constitués

- de travaux sur la didactique de l'orthographe ;
- de travaux sur l'image comme moyen de transmission du savoir ;
- de travaux sur la progressivité des apprentissages de l'écrit ;
- de travaux sur la cartographie en vue de l'enseignement dans les lycées et collèges.

### **3 - Conclusions**

Sur l'ensemble du dossier concernant la recherche, l'IUFM de Bourgogne apparaît comme très dépendant de la nature et de la qualité de ses relations avec l'université.

La très grande coupure existant, dans presque toutes les matières, entre ces deux acteurs - PLC1 relevant de l'université, PE1 et quelques CAPET relevant de l'IUFM - ne favorise pas les interpénétrations et les enrichissements mutuels. Indiscutablement, il convient de faire un effort pour instaurer d'autres types de relations, plus profondes et plus confiantes, entre l'IUFM et l'université. Le sentiment dominant en matière de personnel enseignant reste que la question des enseignants-chercheurs n'est qu'exceptionnellement du ressort de l'IUFM.

Le sentiment de double appartenance, même s'il n'est pas statutairement transcrit, des enseignants-chercheurs universitaires responsables des PLC1, devrait les rapprocher de l'IUFM, et permettre un intérêt commun pour une recherche, souhaitée mais encore largement isolée et sans réelle possibilité de se faire reconnaître. La nature particulière des travaux de "recherche-innovation" menés à l'IUFM pourrait alors s'inscrire dans des projets plus vastes qui leur serviraient de support, tout en gardant leur identité.



**IUFM de Bourgogne**

---

**LE GOUVERNEMENT ET LA GESTION**

---



## **I - L'organisation interne**

### **1 - Le siège et les centres**

#### **Les choix initiaux**

Dès le départ, l'IUFM de Bourgogne a affiché une volonté de construire un établissement unique d'enseignement supérieur, assez fortement centralisé autour d'une équipe de direction, et non une simple fédération des cinq centres préexistants. Cette mise en place a obéi à un certain nombre de principes de base :

- le suivi et la coordination des formations, tels qu'ils sont définis par les instances de l'IUFM, sont assurés par des directeurs adjoints chargés respectivement des premier et second degrés ; si des regroupements disciplinaires facilitent la réflexion pédagogique et permettent le rapprochement des centres, il ne s'agit pas pour autant de départements ayant des compétences administratives ou financières ;

- les anciens directeurs d'École normale deviennent des responsables pédagogiques de centre et peuvent avoir des responsabilités transversales ; ils participent aux réunions de direction ;

- la gestion matérielle et financière des centres est assurée par des personnels administratifs placés sous l'autorité directe du secrétaire général, chef des services financiers ;

- il n'existe pas de conseil de centre.

#### **Les centres**

Depuis la création de l'institut, poursuivant une stratégie d'identification de l'établissement nouveau, les directeurs successifs ont choisi de séparer le siège de l'IUFM des centres départementaux en installant les services centraux, non pas dans une ancienne École normale, mais dans des locaux universitaires. Ils sont désormais regroupés dans la Maison de l'université, qui abrite également les services administratifs de l'université de Dijon.

L'IUFM de Bourgogne dispose d'un centre de formation dans chacun des chefs-lieux de l'académie, correspondant aux quatre anciennes Écoles normales des départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne auxquelles s'ajoute un cinquième centre à Chalon-sur-Saône dans les locaux de l'ancien centre de formation à la technologie des collèges (cf. supra).

Chaque centre départemental est placé sous la responsabilité d'un chargé de direction et d'un gestionnaire. Le chargé de direction peut être parfois également directeur adjoint, comme c'est le cas à Nevers ou Chalon, soit encore chargé d'une mission spécifique, comme le responsable du centre d'Auxerre. Ainsi, le responsable d'un centre peut avoir des responsabilités transversales dans l'institution. Le gestionnaire administratif et financier, rattaché au secrétaire général, est chargé de l'hébergement, de la restauration, de l'entretien, de l'organisation matérielle du centre.

Les chargés de direction sont associés à l'équipe de direction, participent aux réunions périodiques, de même que les gestionnaires sont régulièrement convoqués par le secrétaire général. Le chargé de direction, assisté d'un secrétariat pédagogique, prend globalement en charge, la scolarité des PE1 et PE2, telle que découlant du plan de formation, mais n'exerce aucune attribution à l'égard des PLC2, sauf à Chalon.

Le rôle des centres est fortement axé sur la formation des futurs professeurs d'école.

## **Remarques**

Le parti a été pris, dès le départ, de maintenir dans les anciennes Écoles normales et à Chalon cinq centres actifs de formation. Cela s'inscrit davantage dans une politique d'utilisation des localisations préexistantes plutôt que dans une politique de délocalisation des formations.

Les petits centres (Auxerre et surtout Nevers) posent des problèmes quant à leur avenir à cause de la baisse des flux PE1 et PE2.

Le fonctionnement même des centres n'appelle pas d'observation majeure. Néanmoins, l'équipe de direction pourrait prendre en compte, dans sa nouvelle stratégie, les équipements en NTIC des centres départementaux pour engager, sur ce dossier délicat, une politique active de communication interne et externe, principalement avec les établissements scolaires, mais aussi avec les collectivités territoriales de l'académie.

## **2 - L'équipe de direction** (cf. organigramme p. 72)

L'équipe de direction a été relativement stable dans son organisation. Elle comprend le directeur, le secrétaire général, les directeurs adjoints et les chargés de mission qui ont une responsabilité transversale dans l'institut ainsi que les responsables de centre, soit actuellement onze personnes, même si l'organigramme, quelque peu confus, semble limiter davantage l'équipe.

En ce qui concerne les personnes, les mouvements sont plus nombreux. L'évaluation par le CNE coïncide, en effet, avec des changements profonds de l'équipe puisque le directeur, l'agent comptable et deux directeurs adjoints sont nouveaux. De l'équipe initiale, ne restent que le secrétaire général et deux directeurs adjoints.

L'équipe de direction, en dehors du directeur, du secrétaire général et de l'agent comptable se présente de la manière suivante :

- un premier directeur adjoint, IPR-IA, ancien directeur d'École normale, chargé des formations initiale et continue du premier degré, également responsable de la direction du centre de Nevers depuis la rentrée 1997 ;

- un deuxième directeur adjoint, IPR-IA, ancien directeur de CPR, qui a pour mission la politique documentaire, la formation des formateurs et les relations internationales. Il est aussi chargé de la direction du centre de Chalon ;

- un troisième directeur adjoint intégré à l'IUFM et à l'équipe de direction à la rentrée 1996, IPR-IA, chargé du suivi des stagiaires du second degré ;

- un quatrième directeur adjoint en poste depuis la rentrée 1997, maître de conférences, chargé du suivi des PLC1, du suivi des services d'enseignement et des relations avec l'université ;

- un chargé de mission qui vient d'intégrer l'équipe, IEN nommé sur un poste d'IPR-IA vacant, responsable de la culture et de la communication ;

- un responsable du centre d'Auxerre, IEN, chargé également de l' AIS ;

- un responsable du centre de Mâcon, nouveau dans l'équipe, IEN conservant une circonscription ;

- un responsable du centre de Dijon, IEN détaché sur un poste PRAG.

L'organigramme de la direction que propose l'IUFM mélange l'administratif, le pédagogique et le géographique, ce qui en rend la lecture difficile. Il apparaît que :

- le titre de "directeur adjoint" n'est pas lié à une fonction ;

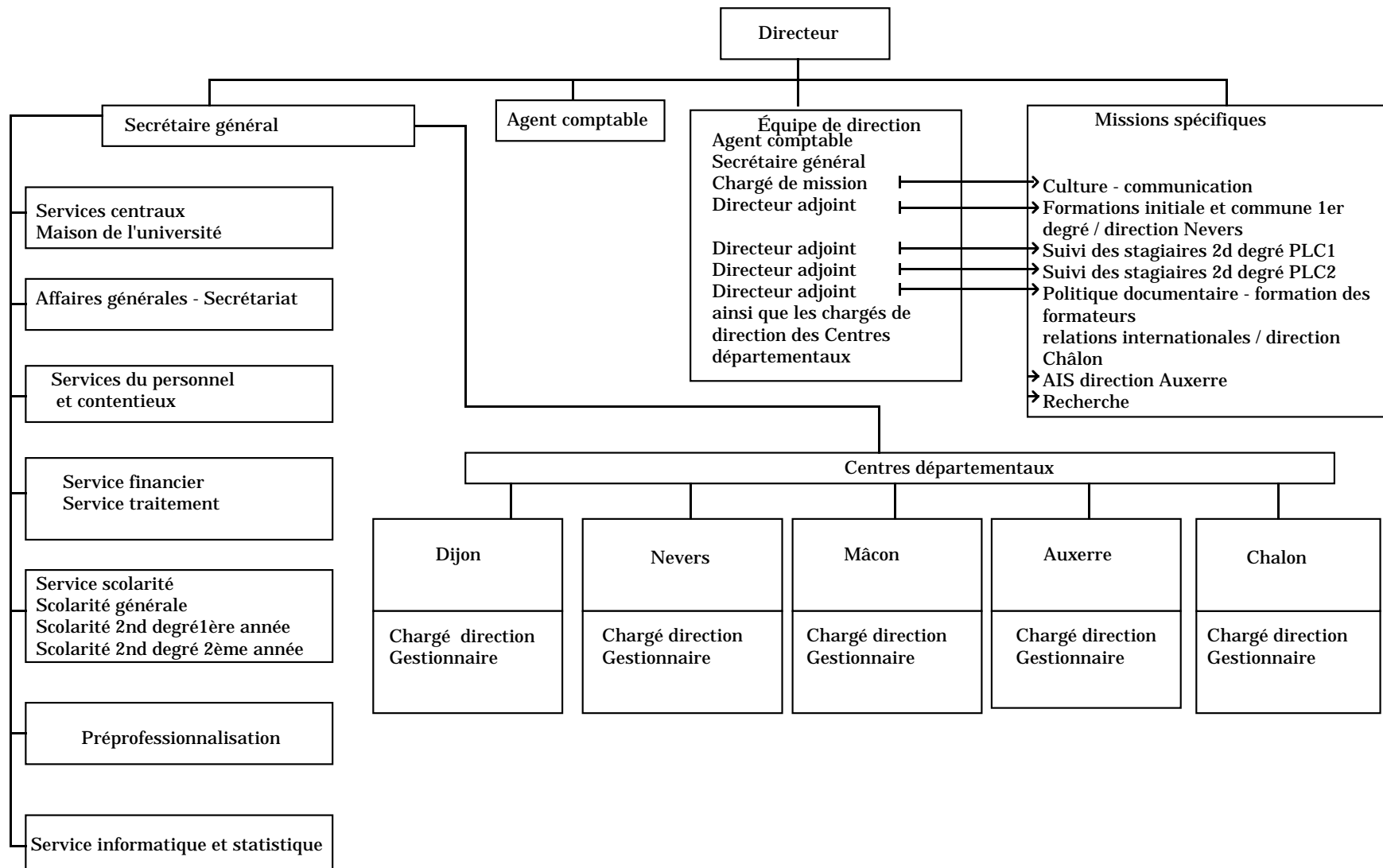
- les formations PE, PLC1, PLC2, AIS relèvent de responsables différents, mais l'organigramme ne le met pas aisément en évidence ;

- certaines "missions spécifiques" (culture, communication, NTIC, recherche, documentation, relations internationales) sont exercées soit à temps complet, soit à temps partiel,

- aucun responsable n'est désigné pour suivre les formateurs.

L'influence des anciennes cultures reste prépondérante puisque, même si les responsables pédagogiques de centre ont perdu, par rapport aux directeurs d'École normale, la responsabilité administrative, ils dirigent néanmoins directement les formations initiale et continue des PE dans chaque centre ; un IPR est chargé des PLC2 ; enfin, la formation des PLC1 est pilotée, pour l'essentiel, par les départements universitaires.

Ceci étant, l'équipe de direction est active et se réunit tous les quinze jours. On pourrait souhaiter qu'elle publie un compte rendu ou un relevé de décisions à partir de ses réunions et que celles-ci se déroulent tour à tour dans les différents centres. Ce serait sans doute un moyen de faire circuler l'information et de dissiper tout malentendu.





### **3 - Le fonctionnement des conseils**

#### **Le Conseil d'administration**

Le *Conseil d'administration* comprend, outre son président - le recteur -, quarante membres :

- 10 représentants désignés de l'université de Bourgogne (le président de l'université ou son représentant, 5 membres du Conseil d'administration de l'université, 4 membres des autres conseils de l'université désignés par le CA de l'université) ;

- 10 représentants élus des personnels (2 professeurs des universités ou assimilés, 2 autres enseignants-chercheurs ou assimilés, 4 autres enseignants et autres formateurs, 2 personnes représentant les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service) ;

- 8 représentants des usagers (4 membres représentant les étudiants, élèves professeurs et professeurs stagiaires, 4 membres représentant les enseignants de l'académie ayant vocation à bénéficier des formations dispensées par l'IUFM) ;

- 6 représentants des collectivités territoriales de l'académie (le président du Conseil régional de la région Bourgogne, le président du Conseil général de la Côte-d'Or, le président du Conseil général de la Nièvre, le président du Conseil général de la Saône-et-Loire, le président du Conseil général de l'Yonne, un représentant des communes dans le ressort de l'académie de Dijon.

- 6 personnalités compétentes, sur proposition du CA, en matière d'éducation de formation et de recherche (le correspondant académique de l'IGEN, 3 autres membres des corps d'Inspection, 2 personnalités désignées sur proposition).

Le conseil, conformément à ce qui est défini dans le règlement intérieur de l'institut, doit délibérer au sujet des enseignements et des formations assurés par l'IUFM, de l'organisation générale de l'institut, dans le domaine financier et de gestion. L'établissement définit ce conseil comme une instance de décision.

Le CA se réunit environ trois fois par an. L'assiduité y est moyenne ; les représentants des collectivités territoriales y sont souvent absents, au mieux représentés. Les procès-verbaux des réunions de ce conseil ne sont approuvés qu'à la séance suivante, parfois même avec un certain retard (à titre d'exemple, le procès verbal du 06/11/96 n'a été approuvé que le 03/06/97), si bien que les débats du CA sont mal connus dans l'établissement. Sans doute serait-il possible de diffuser rapidement un relevé de conclusions.

#### **Le Conseil scientifique**

Le *Conseil scientifique* comporte en théorie quarante membres répartis de la manière suivante :

- 13 représentants des formateurs (4 enseignants-chercheurs, 4 enseignants participant à la formation des PLC, 5 enseignants participant à la formation des PE) ;

- 7 représentants des usagers (4 usagers en formation continue et 3 usagers en formation initiale) ;

- 8 représentants des corps d'Inspection nommés par le recteur (2 IA, 3 IPR, 2 IEN, 1 membre des corps d'Inspection de l'enseignement technique)

- 4 représentants du Conseil scientifique de l'université ;

- 7 personnalités qualifiées (le chef de la MAFPEN, le directeur du CRDP, 3 représentants d'équipes de recherches en éducation, 1 représentant de l'enseignement professionnel, 1 représentant d'une équipe de recherche en formation) ;

- le directeur de l'IUFM.

En fait, le quorum de 21 membres n'a été atteint que quatre fois au cours des treize réunions qui ont eu lieu de 1994 à 1997 ; à noter que moins de la moitié des absents sont excusés ou remplacés (ce qui leur est loisible).

Ce conseil semble fonctionner de manière très informelle : par exemple, la présence des directeurs adjoints n'est pas mentionnée sur les procès-verbaux. Il semble que le CSP soit essentiellement un lieu de délibérations et de préparation des décisions du CA. Il aborde effectivement toutes les questions relatives à la formation et à sa validation, à la recherche, au recrutement des étudiants, à la communication et aux relations internationales. L'établissement définit ce conseil comme une instance de délibération.

### **Les commissions**

L'existence et le fonctionnement de commissions restent vagues. Ces commissions ne sont en aucun cas permanentes. La mise en place d'une commission des finances est demeurée un vœu : jusqu'à présent, le vote du budget n'a jamais été préparé par un travail d'élaboration en commission. Il en résulte que ni en 1996, ni en 1997, il n'a obtenu la majorité nécessaire à son adoption. De la même manière, si l'on se réfère au CSP du 30/05/97, il apparaît que les commissions, outre celles concernant la communication et les relations internationales (réunies respectivement deux et une fois en séance plénière), sont restées à l'état de projet. Tel est le cas pour les commissions relatives aux personnels enseignants, à la validation des formations, au plan de formation, à l'évaluation de formations proposées aux formateurs.

## **4 - L'information et la communication**

L'IUFM publie à chaque rentrée, à l'intention de ses étudiants et stagiaires, trois livrets d'une quarantaine de pages chacun :

- le premier contient les informations communes (présentation de l'IUFM, statut et place de l'usager, activités culturelles, échanges internationaux, adresses utiles) ;
- le second, destiné aux futurs PE (horaires de la formation, concours externe, formations disciplinaires, formation générale), est commun aux différents centres et affirme l'unité de la formation ;
- le troisième concerne le second degré et détaille la formation générale.

L'IUFM publie, depuis sa création, un bulletin de liaison de quatre pages "*Le lien*" (16 numéros en 6 ans). Il reçoit très peu de contributions régulières et concerne surtout le premier degré.

La commission de l'information ne semble pas très active. Il y a là un point faible, reconnu par tous, de l'IUFM de Dijon. Encore faudrait-il distinguer la communication externe visant à mieux faire connaître l'établissement, en particulier auprès des universitaires et enseignants du premier et du second degrés, de la communication interne qui concerne les formateurs et le personnel de l'établissement, en particulier tous les formateurs à temps partiel (maîtres de stage), et de celle qui s'adresse aux usagers.

Il semble que le point le plus urgent soit une circulation rapide de relevés des décisions prises par l'équipe de direction et le CA, et une préparation plus communautaire des réunions du CSP et du CA. La mise en réseau des différents centres devrait fournir rapidement un support à cette communication.

## II - La politique de recrutement

### 1 - Gestion et recrutement des personnels enseignants

#### Évolution des emplois

	Enseignants du supérieur	Enseignants du 2 <sup>d</sup> degré	Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	Total
1992	9	69	11	<b>89</b>
1994	11	67	11	<b>89</b>
1997	10	69	11	<b>90</b>

La politique de recrutement, telle qu'annoncée à la création de l'IUFM, a été de rechercher des emplois d'enseignants-chercheurs, soit par demande de création d'emplois, soit par transformation, car le nombre de formateurs du second degré issus des Écoles normales était important. Toutefois, si l'on observe les chiffres, il semble que les postes de type second degré soient restés prépondérants. Le bilan affiché montre un très faible pourcentage d'enseignants-chercheurs par rapport aux enseignants du second degré.

#### La politique de recrutement

L'IUFM de Bourgogne n'a pas échappé au problème difficile qu'a pu rencontrer l'ensemble des IUFM concernant le recrutement des enseignants-chercheurs. En effet, les changements intervenus presque chaque année dans la politique nationale vis-à-vis de la situation des enseignants-chercheurs de l'IUFM (postes à temps plein, DETU de divers types) n'ont pas facilité la recherche de candidats motivés et scientifiquement brillants. Le débat reste ouvert entre ceux qui souhaitent qu'un enseignant-chercheur n'exerce des fonctions d'enseignement à l'IUFM que pour une durée limitée et pratique sa recherche dans un laboratoire universitaire, et ceux qui préféreraient que les enseignants s'impliquent pleinement et durablement dans tous les aspects - en particulier professionnels - de la formation de l'ensemble des maîtres, et qu'ils poursuivent à l'IUFM des recherches orientées vers la didactique des disciplines et les sciences de l'éducation. Ce débat semble être au cœur des divergences entre la direction de l'université et celle de l'IUFM.

L'analyse des recrutements des trois dernières années appelle les remarques suivantes :

- Les profils (qui n'ont pas été communiqués) sont définis par le directeur.
  - Pour les rentrées 1995 et 1996, les candidats aux postes d'enseignants-chercheurs ont été classés par les commissions de spécialistes de l'université de Bourgogne, un poste n'a pas eu de candidat retenu et le CA de l'IUFM a ratifié ces propositions.
  - A la rentrée 1997, un poste de maître de conférences en allemand a été pourvu sur proposition d'une commission de spécialistes de l'IUFM de Bourgogne.
- En effet, en 1997, l'IUFM a mis en place des commissions de spécialistes dans plusieurs disciplines, mais seule la commission de langue a siégé pour procéder à la nomination de ce maître de conférences d'allemand sur un poste créé. La composition de cette commission était la suivante : 2 professeurs en anglais (11<sup>ème</sup> section), 1 professeur en allemand (12<sup>ème</sup> section), 1

professeur en espagnol (14ème section), 1 maître de conférences en anglais en poste à l'IUFM, un maître de conférences en allemand et un maître de conférences en espagnol.

A noter que ces commissions devraient être remplacées prochainement, dans le cadre de nouvelles dispositions, par deux commissions : l'une "lettres, langues et sciences humaines", l'autre "sciences et éducation physique".

- Les postes de PRAG et de PRCE ont à la fois un profil et une localisation définis par le directeur qui informe le CA et le CSP. Il apparaît que l'établissement n'a pas de préférence systématique entre les PRAG et les PRCE : il privilégie les candidats déjà en fonction dans l'établissement.

Les PRAG et PRCE sont recrutés par des commissions ad hoc qui comprennent 7 membres : 2 représentants de l'équipe de direction (l'un d'eux étant président de la commission), deux enseignants-chercheurs de la discipline concernée, 2 enseignants de l'IUFM de la discipline ayant au moins le grade de la personne à recruter et l'inspecteur pédagogique régional de la discipline.

En avril 1997, 4 commissions construites sur ce principe ont fonctionné pour recruter 1 PRAG d'EPS, 1 PRAG d'informatique, 1 PRCE en sciences de la vie et de la terre et 1 PRCE d'histoire-géographie.

Des documents fournis par l'établissement ne se dégagent pas une politique de recrutement à long terme pour rééquilibrer les postes entre les centres, les disciplines et les formations. Il y a, par exemple, quatre postes en art plastique, quatre en musicologie, huit en philosophie (contre 11 à l'origine), mais un seul en anglais, un seul en allemand et aucun en espagnol. De même, l'IUFM signale que le nombre d'enseignants-chercheurs est beaucoup trop faible mais ne précise pas si des postes type second degré ont été transformés en poste de maîtres de conférences, ni combien de PRAG ou de PRCE sont docteurs ou sur le point de soutenir une thèse. Néanmoins, ce rééquilibrage non formalisé est présenté comme un souci de l'institut et la tendance affichée va dans le sens du redéploiement.

## **2 - Les formateurs associés et les maîtres de stage**

### **Le premier degré**

#### *Les instituteurs maîtres formateurs (IMF)*

Pour le premier degré, les formateurs associés sont les IMF dont le rôle s'apparente plus aux conseillers-tuteurs qu'aux professeurs "déchargés" du second degré qui ont des activités de formateurs. Ils sont nommés par l'IA, avec parfois consultation du responsable de centre.

On trouve pour ces derniers une situation classique, semblable à celle rencontrée dans la plupart des IUFM quant à la définition des services, les charges de travail ou encore les relations avec les professeurs d'IUFM. Néanmoins il est apparu, à Dijon, que certains IMF faisaient ressortir une image critique de certains aspects de la formation des PE et que, même s'ils étaient prêts à reconnaître l'existence d'un institut comme établissement unique, ils n'avaient pas pour autant abandonné l'idée d'une autonomie des centres.

La transformation progressive des écoles annexes en écoles d'application ne semble pas avoir posé, dans cette académie, de problème particulier. C'est un cas de figure suffisamment rare pour être souligné. Positif encore, le fait que les IMF sont présents dans la formation théorique (c'est-à-dire en dehors de leur travail d'encadrement des stages), et qu'ils sont impliqués, pour un nombre significatif d'entre eux, dans des activités de recherche.

Même si les relations avec les PIUFM dépendent beaucoup des individus et des habitudes prises, il n'en reste pas moins que la liaison entre les IMF les PIUFM pourrait être plus systématiquement favorisée, formalisée, organisée.

A plusieurs reprises a été évoqué le manque de postes d'IMF sur le terrain, mais aussi et surtout l'absence de candidature de titulaires du CAFIMF sur des postes existants. Notons au passage que cette situation n'est pas propre à cette académie.

On peut suggérer à l'établissement de reprendre, avec les IA, le problème des postes IMF et de la liaison avec l'obtention du CAFIMF ainsi que de travailler à harmoniser la politique de formation continue des IMF sur l'académie. Il y a actuellement des politiques très différentes d'un département à un autre. L'existence du pôle Grand-Est présente un réel intérêt dans ce domaine (cf. infra).

### **Les maîtres d'accueil temporaires (MAT)**

Ces maîtres d'accueil temporaires sont désignés par les IA sur proposition des IEN. Contrairement aux IMF, ils interviennent essentiellement dans l'encadrement des stages. Ils occupent une place essentielle dans le dispositif de formation de l'académie en permettant de compenser quelque peu le nombre insuffisant de postes d'IMF. En Côte-d'Or, on recense 100 classes de MAT. Le problème demeure de trouver de tels postes dans des classes "sensibles", notamment au niveau du cours préparatoire (CP).

La nécessité de mettre en place ou de consolider la fonction des MAT pour l'harmoniser avec celle des IMF paraît essentielle. Peut-être serait-il bon de travailler sur un contrat-type stagiaire/maître de stage qui fixerait clairement le rôle de ces derniers.

### **Le second degré**

#### ***Les formateurs associés***

Les formateurs associés sont des enseignants exerçant dans un établissement secondaire et bénéficiant d'une décharge de cours pour venir enseigner à l'IUFM. Le nombre des décharges affectées à l'IUFM est défini par le Ministère. En revanche, la répartition entre les différentes disciplines est définie par la direction de l'IUFM, principalement en fonction du nombre prévisionnel de stagiaires. Le choix de ces formateurs associés est effectué en accord avec les inspecteurs pédagogiques régionaux.

#### ***Les maîtres de stage***

L'IUFM de Bourgogne établit une distinction entre tuteurs et maîtres de stage.

La désignation des tuteurs se fait avec l'IPR, en fonction des implantations des stagiaires de seconde année proposées par le rectorat et de l'accord des professeurs pour encadrer et assumer la tutelle de ces stagiaires.

En première année, les maîtres de stage sont, quant à eux, choisis sur une liste proposée par l'IPR de la discipline, par le directeur adjoint chargé de la formation, en fonction des voeux géographiques exprimés par les candidats. Ils sont chargés d'accueillir des groupes d'étudiants.

En deuxième année, le fonctionnement diffère peu. Toutefois, les stagiaires étant dispersés géographiquement, les groupes de stagiaires à accueillir sont nettement plus réduits.

Étant donné la collaboration efficace entre le rectorat, les IPR et l'IUFM, aucun problème majeur n'est à signaler concernant le recrutement des maîtres de stage. Peut-être, cependant, peut-on s'interroger sur le fait que le choix des IPR qui tend à se porter vers les maîtres "reconnus" risque d'amener, à plus ou moins long terme, des effets de modélisation qui méritent d'être examinés avec un esprit critique.

Par ailleurs, les réunions de concertation entre les formateurs et les maîtres de stage devraient être consolidées avec le souci d'apporter, d'une part, une meilleure connaissance des exigences de l'institution aux maîtres de stage, d'autre part, une vision réaliste du terrain aux formateurs de l'IUFM.

### **3 - Les personnels administratif et technique**

Comme tous les autres IUFM, celui de Bourgogne a hérité, à sa création, de personnels qui ne correspondaient pas exactement, à ses missions. Il a donc manqué de personnel administratif et plus particulièrement d'encadrement, mais aussi d'IATOS prêts à assumer des missions nouvelles. Le caractère fortement rural de l'académie, avec des centres géographiquement dispersés, a rendu particulièrement sensibles ces difficultés. Toutefois, l'effort de conversion des postes qui n'ont plus lieu d'être en postes administratifs est manifeste : l'IUFM s'est doté d'une politique en ce domaine et attache une grande importance à la formation de son personnel en relation avec les IUFM du pôle Grand-Est (cf. infra).

#### **Le personnel administratif**

Dès 1989, avant même la création des IUFM, l'instauration de la centralisation des traitements au rectorat avait dépossédé de certains postes aussi bien les collèges et les lycées que les Écoles normales. Le manque de postes administratifs supplémentaires n'a fait qu'accroître les difficultés. L'encadrement s'est avéré d'emblée un problème crucial puisque, outre les postes du secrétaire général et de l'attaché-agent comptable, l'établissement ne disposait que de trois attachés et de quatre SASU pour cinq centres plus les services centraux, soit sept sites nettement distincts.

Il était indispensable de doter les services centraux de personnels administratifs et ceci ne pouvait se faire que par prélèvement sur le personnel des centres départementaux et par transformation des postes de service à des fins administratives, ce qui fut fait.

#### **Les personnels technique et de service**

Les centres étaient bien dotés par rapport aux établissements du second degré mais la situation était variable d'un centre à l'autre. Ainsi, à titre d'exemple, hormis les postes de cuisiniers, n'y avait-il aucun ouvrier professionnel au centre de Mâcon, tandis que le centre d'Auxerre, beaucoup plus petit, en disposait de trois. Un rééquilibrage entre les centres et entre les catégories, dans le sens d'une meilleure adéquation entre les postes et les missions de l'IUFM, a été amorcé mais il n'est pas encore totalement achevé à ce jour.

### **III - Partenariat et relations extérieures**

#### **1 - Les universités**

L'académie de Dijon ne compte qu'une seule université. On pourrait donc supposer que les relations entre l'IUFM et l'université de Bourgogne sont relativement plus simples.

Une première convention a été signée en 1992 entre l'institut et l'université pour une durée de trois ans et renouvelée par tacite reconduction. On doit s'étonner cependant que l'annexe financière pour 1995-96 n'ait été signée que le 15 mai 1997. Une nouvelle convention, signée pour quatre ans et approuvée par le CA de l'université le 26 novembre 1997, concerne les relations pédagogiques, la recherche, les moyens, les dispositions organiques.

Par rapport à la convention précédente, la principale modification tient dans la suppression de l'article qui prévoyait une formation universitaire pour les titulaires d'un DUT ou d'un BTS voulant entrer à l'IUFM.

Par contre, les aménagements de cursus prévus pour permettre la poursuite d'études en DEA semblent malheureusement restés à l'état de vœu. En ce qui concerne la recherche, l'article précisant que "les enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM seront incités à effectuer leurs activités de recherche dans leur discipline dans un laboratoire de l'université de Bourgogne" semble, dans les faits, avoir la priorité sur les autres articles.

La convention comprend une annexe financière annuelle. L'annexe pour 1996-97 est beaucoup plus avantageuse que la précédente pour l'université qui, tous comptes faits, voit augmenter de 214 KF le reversement de l'IUFM, soit une augmentation de 17% alors que les effectifs d'étudiants ont diminué de 6%.

Outre la politique ministérielle, qui n'encourageait pas forcément la communication entre université et IUFM, il semble qu'un certain nombre de malentendus aient nui, jusqu'à un temps récent, aux bonnes relations entre les deux institutions. Le changement de direction paraît avoir permis de débloquer cette situation, comme l'atteste la rapidité avec laquelle a été signée la nouvelle convention.

En l'état actuel des choses, l'IUFM et l'université sont d'accord sur le partage de la préparation des CAPES, mais toute modification profonde des épreuves risquerait d'entraîner une levée de boucliers de l'ensemble des universités et provoquerait, en tous cas, de très vives réactions de la part de l'université de Bourgogne.

Concernant le dossier de la recherche, la direction de l'université adopte un point de vue très ferme tendant à reprocher aux enseignants-chercheurs de l'IUFM de mener une recherche exclusivement didactique et centrée sur les sciences de l'éducation. Le souhait de l'université semble aller dans le sens d'une création d'unités mixtes IUFM- université.

Dans la formation, les enseignants-chercheurs limitent leurs interventions aux filières CAPES (au point que l'article concernant les concours de recrutement, dans la première convention, omettait de mentionner le CAPE) dans un souci de voir enseigner leur discipline, le mieux possible, par quelqu'un qui y ait fait ses preuves. Tout dispositif qui empêcherait l'étudiant de passer sa maîtrise ou de préparer l'agrégation serait interprété par les universitaires comme bafouant et spoliant la discipline.

L'université de Dijon a mis en place une licence pluridisciplinaire "Sciences et technologie", moins spécialisée que les licences disciplinaires, qui peut convenir à de futurs PLP2 Math-sciences et PE mais la communication entre l'université et l'IUFM est encore insuffisante pour attirer les universitaires vers la formation des PE.

L'IUFM et l'université se sont mis d'accord pour organiser des modules de préprofessionnalisation à l'intention des étudiants de DEUG en 1ère et 2ème années. Cet enseignement est financé par l'université et dispensé par l'IUFM. Il comporte une partie de formation générale théorique, complétée par des stages d'observation et des ateliers permettant aux étudiants de tester leurs aptitudes dans le domaine de la communication : expression corporelle, théâtre, écriture, communication dans un groupe, audiovisuel.

Malheureusement la forte demande des étudiants rend l'organisation de ces ateliers de plus en plus problématique. Par ailleurs, il semble que la finalité de ces modules soit un peu détournée de leur objectif quand ils sont considérés prioritairement comme un atout dans le dossier de candidature à l'IUFM dans les secteurs soumis à une sélection.

Cette démarche de pré-professionnalisation est précieuse aux yeux de l'établissement qui souligne qu'"il serait dommage de perdre un mode d'entrée dans les métiers de l'enseignement qui, incontestablement, permet à des étudiants de s'orienter vers le premier ou le deuxième degré, ou même de se rendre compte qu'ils ne possèdent pas les aptitudes requises". On ne peut qu'encourager l'IUFM de Bourgogne à conserver cette formation préliminaire, et même à ne pas perdre de vue ses aspects les plus originaux dans les étapes suivantes du cursus.

Malgré cet exemple de perspective commune, il semble qu'il reste encore beaucoup à faire pour établir une collaboration harmonieuse et novatrice entre l'université et l'IUFM, tant pour la formation que pour la recherche. Sur ce dernier point, on peut s'étonner des faibles relations entre l'IUFM et l'IREDU, dont était issu le premier directeur de l'institut. Il est indispensable que l'IUFM se construise une politique en la matière.

Les changements de direction de l'IUFM et de l'université laissent néanmoins présager une nette modification de la situation. Outre une meilleure information des universitaires sur l'IUFM, des initiatives devraient être prises pour rapprocher les activités socio-culturelles de l'IUFM de celles de l'université. Il en va de même pour les activités physiques et sportives organisées par le SUAPS de l'université. Enfin, il est urgent de se préoccuper des questions de vie étudiante : les centres extérieurs pourraient se rapprocher des délocalisations de l'université pour la mise en commun de locaux, de services d'hébergement et de restauration, mais surtout par l'intervention d'universitaires dans ces centres.

## **2 - Le rectorat**

L'appui du recteur est manifestement acquis à l'IUFM et cela constitue un véritable atout. Il apparaît clairement que le rectorat est satisfait des relations avec l'IUFM : l'IUFM répond à ses attentes, même s'il déplore le malentendu de ces dernières années entre l'IUFM et l'université ainsi que les difficultés provoquées par la sélection des PLC1. Comme l'IUFM, l'université a plusieurs délocalisations à Nevers, Chalon-Le Creusot, Auxerre-Sens et ne souhaite pas en avoir de nouvelles. Ont pu être soulignées les difficultés de liaison avec ces implantations et l'insuffisance des relations de l'IUFM avec le Conseil régional et les Conseils généraux. Aux yeux du rectorat, la nécessité de recruter davantage d'enseignants-chercheurs est manifeste. Dans le schéma de développement des universités et le contrat de plan Etat-Région, la place de l'IUFM se limite à l'accueil de ses services centraux dans la Maison de l'université.

On ne peut que se féliciter des bonnes relations qui existent entre les services du rectorat et ceux de l'IUFM, notamment quand il s'agit de déterminer les lieux de stage en responsabilité des PLC2.



Le rectorat manifeste un réel souci de la formation des enseignants durant leurs cinq premières années d'exercice : un groupe de travail MAFPEN/IUFM a été mis en place.

L'académie soutient, de façon générale, les initiatives de l'institut : elle souhaite développer les NTIC et joue un rôle moteur dans le programme européen "Vision du patrimoine". Elle est favorable aux stages à l'étranger des professeurs stagiaires.

### **3 - Les inspections académiques**

Les relations entre les inspecteurs d'académie et l'IUFM sont très bonnes, mais on se doit de signaler qu'elles concernent essentiellement les responsables pédagogiques de centre.

Une première convention, renouvelable chaque année par tacite reconduction, a été signée le 25 juin 1992 par le recteur, les quatre inspecteurs d'académie et le directeur de l'IUFM. Elle définissait les modalités de la collaboration, pour la formation initiale et la formation continue, des instituteurs et professeurs d'école. Cette convention étant devenue caduque, une nouvelle convention a été signée, dans les mêmes termes, entre l'IUFM et chaque inspecteur d'académie. Elle précise le volume d'heures de formation continue fournies par l'IUFM.

Les quelques problèmes qui apparaissent concernent les IMF. En effet, les difficultés à recruter ces maîtres formateurs entraîne la nécessité de faire appel à des maîtres d'accueil temporaires (nous avons déjà eu l'occasion de signaler à quel point ce recours était précieux pour le dispositif de formation). La seconde difficulté est liée à l'absence d'évaluation de leur travail de formateur.

### **4 - Les collectivités territoriales**

Théoriquement, les trois départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire, avaient gardé la propriété des locaux des anciennes Écoles normales mais, en Saône-et-Loire, la convention n'a jamais été signée. Quant à la Côte-d'Or, elle a prévu de remettre à l'Etat les locaux de l'IUFM au 1er janvier 1999.

On doit souligner l'absentéisme des représentants des collectivités territoriales aux réunions du CA de l'IUFM. Ceci est regrettable dans la mesure où l'opportunité pouvait être saisie de mettre en réseau

- les centres IUFM, bien pourvus en surface ainsi qu'en offre d'hébergement et de restauration, mais malheureusement mal adaptés ;
- les délocalisations universitaires ardemment souhaitées par les collectivités locales ;
- les CDDP proches des enseignants et riches en ressources.

L'occasion aurait également pu être saisie d'intéresser les départements à l'idée de "Maisons universitaires et pédagogiques" identifiant clairement les implantations universitaires et pôles de rencontres pour les enseignants des divers degrés dans une ville moyenne. Dans ce jeu, l'IUFM possédait des atouts ; peut-être n'est-il pas trop tard pour resserrer les liens, en particulier dans les départements marqués par un fort dépeuplement ?

Quant à la Région, en tant que propriétaire des lycées et responsable de leur entretien et de leur équipement, elle doit se tenir informée de tout ce qui concerne la formation des enseignants et pouvoir profiter des ressources humaines de l'IUFM en matière de technologies nouvelles. Un effort de communication dans cette direction doit être entrepris à l'IUFM.

## **5 - Les relations extérieures**

### **Le CRDP**

Proche par ses locaux des services centraux de l'IUFM, le CRDP de Dijon collabore étroitement avec lui. Le directeur de l'IUFM est membre du CA du CRDP et réciproquement.

A Dijon, un pôle multimédia est actuellement financé conjointement par la MAFPEN, le CRDP et l'IUFM. Ce pôle bénéficie d'un demi-poste IUFM et d'un demi-poste CRDP. Son objectif est de constituer un outil de travail pour les formateurs autour des usages pédagogiques du multimédia et de maintenir une veille pédagogique (analyse de CD-Rom et de didacticiels). Il élabore des produits pour la documentation et la construction de séquences.

Pour renforcer cette ouverture sur les nouvelles technologies, 10% des formateurs de l'IUFM (deux à trois par centre) ont actuellement pour rôle de faire découvrir et pratiquer les NTIC. De plus, depuis cinq ans existe une formation commune MAFPEN - CRDP - IUFM.

Le CRDP est délocalisé : quatre antennes locales et quatre EMALA. Ces antennes ont de bonnes relations avec les centres de l'IUFM. A Dijon, en 1996-97, la médiathèque a été fréquentée par 765 étudiants, 932 stagiaires 1er degré et 450 stagiaires second degré.

Actuellement, CRDP et IUFM utilisent le même logiciel documentaire, malheureusement différent de celui des bibliothèques universitaires. Il y aura un nouveau logiciel en juin 1998.

### **La MAFPEN**

Une convention a été signée avec la MAFPEN qui a un représentant dans chaque département de l'académie. Les relations entre l'IUFM et cet organisme sont constituées d'échanges d'enseignants pour diverses formations, de la prise en charge par l'IUFM des "stagiaires 18 heures" relevant de la MAFPEN ainsi que de l'utilisation, au coup par coup, des locaux de l'IUFM.

### **L'IREM et l'IREHG**

L'IUFM accorde à chacun d'eux une subvention de 7 500 F. Actifs depuis longtemps, ils pourraient jouer un rôle crucial dans la circulation de l'information concernant une discipline dans les divers degrés.

## **6 - Les autres IUFM**

Il existe un plan commun de formation de formateurs associant l'IUFM de Bourgogne et l'IUFM de l'académie de Besançon. Certaines formations sont également montées en collaboration : des disciplines sont partagées, et quelques formations peuvent être regroupées en seconde année lorsque les effectifs sont trop faibles.

Les contacts sont réguliers avec les IUFM du pôle Grand-Est. Ce pôle est né d'une rencontre entre deux directeurs adjoints des IUFM des académies de Reims et d'Amiens qui ont eu l'idée d'associer en réseau les IUFM d'Alsace, d'Amiens, de Bourgogne, de Franche-Comté, de Lorraine et de Reims afin de partager leurs initiatives. Tous ont décidé d'institutionnaliser ce partenariat, d'où la constitution, en 1996, dans un cadre conventionnel, d'un pôle de formation. L'objet de ce pôle est la mise en place d'un programme commun de formation, à destination des

personnels enseignants et des IATOS. Concernant ces derniers, l'objectif principal est de développer des formations correspondant aux activités spécifiques des IUFM. Grâce à cette création, ces instituts affirment l'importance qu'ils accordent à travailler ensemble pour développer la formation continue de leur personnel en adoptant un plan annuel de formation.

## **Conclusion**

Malgré des innovations certaines et la force des déclarations, L'IUFM de Bourgogne apparaît encore très marqué par le poids des anciennes structures : Écoles normales, CPR et préparations universitaires. L'information circule souvent mal entre ces diverses composantes et la formation commune se cherche encore.

Le caractère universitaire de l'institut n'est pas encore assez affirmé, tant en ce qui concerne la place et le rôle des enseignants-chercheurs, en nombre très insuffisant, que les centres extérieurs à Dijon, privés de toute participation universitaire malgré les délocalisations.

L'IUFM a cependant plusieurs atouts, parmi lesquels la volonté de la nouvelle équipe de direction, les bonnes relations avec l'administration académique et départementale. Parmi les nouveaux objectifs de l'équipe de direction, le dessein de renforcer le caractère universitaire de l'institut et d'établir des liens plus étroits avec les collectivités territoriales paraît crucial.

## **IV - Les services administratifs**

L'évaluation de l'IUFM de Bourgogne est intervenue, comme nous l'avons déjà souligné, à une période de modifications sensibles de l'équipe de direction, tant en ce qui concerne les personnes que la répartition des compétences au sein de cette équipe. Parallèlement, deux chargés de direction des centres départementaux - ceux de Dijon et Mâcon - ont pris leurs fonctions à la rentrée 1997, en même temps que disparaissaient les coordinateurs pédagogiques de Nevers, Auxerre et Chalon, nommés en appui des anciens directeurs adjoints, qui cumulaient ces fonctions avec celles de chargé de direction de centres.

On peut toutefois observer que les services administratifs et leurs responsables ont été peu affectés par ce bouleversement : seul l'agent comptable est nouveau.

### **1 - L'organisation**

Les services administratifs présentent, au vu de l'organigramme actuel, une structure classique puisque l'on distingue : le service de la scolarité, le service du personnel, le service financier et l'agence comptable. A l'exception de cette dernière, installée dans le centre de formation de Dijon par manque de place, les services sont regroupés à la Maison de l'université, sur le campus, auprès de l'équipe de direction et du secrétaire général.

Deux particularités peuvent être signalées : l'existence d'un service informatique et statistique, confié à un ingénieur d'études, et celle d'une cellule de pré-professionnalisation, dépendante de l'université, mais intégrée à l'IUFM. Cette initiative particulièrement opportune favorise l'information des étudiants avant l'entrée à l'IUFM et améliore la cohérence des réseaux d'établissements accueillant les étudiants de l'université et de l'IUFM dans le cadre de leurs stages.

L'arrivée, à la rentrée 1997, d'un fonctionnaire de l'administration centrale (de niveau attaché) devrait renforcer l'équipe administrative. A noter que l'agent comptable n'est pas chef des services financiers, cette fonction étant exercée par le secrétaire général. La gestion des marchés relève des services financiers avec un appui de conseil apporté par l'agent comptable, en raison de sa compétence technique en ce domaine délicat.

La gestion des personnels n'est pas encore intégrée : la fonction "traitements" est encore confiée au service financier. Son intégration est programmée pour la prochaine rentrée. Le chef du service des personnels traite le contentieux de l'IUFM, compte tenu de sa formation juridique.

Le service de scolarité exerce des attributions purement administratives, mais sans gestion intégrée : on distingue, d'un côté, la scolarité générale, concernant les phases de préinscription et d'inscription, de l'autre, une gestion plus pédagogique, assurée dans les centres de formation pour les PE et dans les services centraux pour les PLC.

Outre le secrétaire général et l'agent comptable, les responsables du service financier, du service du personnel et du service de la scolarité sont des agents de catégorie A, ce qui place l'IUFM de Dijon en position favorable quant au niveau d'encadrement des services centraux. Cet encadrement est complété par la présence d'un attaché d'administration centrale et d'un ingénieur d'études chargé de l'informatique.

## **2 - Conclusions**

Concernant les services centraux, certaines adaptations sont à prévoir.

Il importe que la gestion des personnels soit intégrée en rattachant la "paie" au service du personnel. Il s'agit là d'une évolution normale dans la gestion moderne des ressources humaines : elle réduit les interlocuteurs des personnels, améliore la rapidité et la fiabilité des informations, et s'inscrit naturellement dans la recherche louable, entreprise à Dijon, d'une maîtrise objective des contenus des services d'enseignement des personnels de l'IUFM.

Une intégration des processus de suivi des étudiants et stagiaires est à préconiser au service de la scolarité, car la décision par catégorie et par lieu de formation donne une image opaque de l'IUFM. Même si, pour des raisons de proximité, la gestion pédagogique s'effectue dans les centres, elle n'en a pas moins un lien organique avec la gestion administrative et ce lien n'apparaît ni pour les PE, ni pour les PLC2.

Il conviendrait de prévoir un équipement informatique adapté à la fonction "personnel", laquelle est plus en retard sur ce point que la scolarité et les services financiers, mais on peut se poser la question de savoir si les locaux des services centraux sont à même de répondre à cette évolution, et à celle de la redistribution des compétences entre services, évoquée plus haut.

## **V - La gestion financière et budgétaire**

### **1 - L'analyse des recettes et des dépenses**

L'examen des fiches de synthèse des budgets 1994, 1995 et 1996 permet de dégager une tendance différente pour les recettes et pour les dépenses. Si les recettes sont caractérisées par

une certaine stabilité, les dépenses présentent une évolution contrastée d'un secteur à l'autre, dans le sens d'une progression continue. Les éléments recueillis pour 1997 et la préparation du budget de 1998 confirment cette impression d'ensemble.

Même si l'écart diminue entre recettes et dépenses, l'équilibre budgétaire reste encore favorable. Une vigilance accrue de la direction sera néanmoins nécessaire dans les tout prochains exercices.

Les recettes s'élèvent à environ 24 MF, et trois postes représentent plus de 80% - la subvention ministérielle en progression constante, rapportée à la diminution des effectifs, représente 61 % du budget, la restauration et l'hébergement plus de 13,50%, les subventions des Conseils généraux 6,75%. Les ressources de pré-inscription et les droits d'inscription correspondaient à plus de 6% des recettes, mais devraient diminuer par suite de la modification de la procédure de pré-inscription qui entraîne une diminution des "recettes de frais de dossier". Les ressources diverses des produits financiers, ventes ou locations diverses, sont modestes et représentent moins de 4%.

Les dépenses sont beaucoup moins homogènes en ce qui concerne le fonctionnement : certaines restent stables - viabilité, entretien, restauration - (variation de moins de 1% en trois exercices budgétaires) et représentent 27 à 28% du total des dépenses. On doit à cet égard souligner l'effort de l'établissement pour contenir un secteur où la dérive est aisée. De même l'évolution à la hausse paraît bien maîtrisée pour les dépenses de stage et les frais de déplacement des formateurs - entre 12 et 13% du budget -, signe révélateur d'une bonne concertation avec les autorités académiques, dans une académie pourtant fort étendue géographiquement.

A ces éléments satisfaisants pour l'évolution structurelle des dépenses, s'opposent des charges en croissance, ou déjà parvenues à un niveau élevé sans perspective de réduction. Il s'agit :

- des dépenses liées à l'administration, correspondant aux charges isolées, à hauteur de 4,4 MF (soit 19 à 20% du budget), à l'intérieur desquelles la rubrique "achat de matériels et fournitures" représente 1,8 à 2 MF chaque année ;
- des dépenses liées au paiement des personnels de service sur budget propre, à hauteur de 0,8 MF par an, compte non tenu des contrats solidarité ;
- de la dépense en heures complémentaires : 4,3 MF en 1996, soit 18,65% du budget ;
- et surtout de l'"explosion" de la dépense de reversement à l'université de Dijon, qui a doublé entre 1994 et 1997, passant de 0,7 MF à 1,4 MF, sans que l'avenant à la convention n'ait été signé jusqu'à la rentrée 1997.

L'état des réserves est stationnaire : de 6,4 MF en 1992, il est passé à 6,6 MF en 1997. Cela représente 24 % du budget annuel, soit un pourcentage convenable. On ne peut cependant exclure que des dépenses d'investissement, qui seront importantes dans les prochaines années à cause de la mise aux normes européennes des services de restauration, conduisent à une diminution des réserves, s'il n'y a pas abondamment de la subvention ministérielle pour les centres départementaux à la charge de l'IUFM et si, parallèlement, la direction de l'IUFM poursuit un ambitieux plan d'équipement en NTIC.

## **2 - L'élaboration du budget**

La mise en place, dès 1994, de l'application informatique GERICO, à titre expérimental sur le site pilote de Dijon, a permis d'associer l'ensemble des gestionnaires de crédits de toute nature (pédagogie et administration générale) et les responsables départementaux, à l'élaboration globale du budget.

La procédure d'élaboration du budget respecte plusieurs étapes.

Dans un premier temps, chaque partie établit la proposition de son secteur d'activité, à partir des dépenses réelles de l'année précédente. En effet, l'outil informatique permet d'obtenir, dès la fin de l'année, l'état des dépenses par code analytique ; il permet aussi de respecter les délais de présentation du budget au Conseil d'administration. Ainsi les budgets 1995, 1996 et 1997 ont été soumis au Conseil les 13 février 1995, 4 mars 1996 et 7 février 1997.

Les estimations d'investissement, ainsi que les projets pédagogiques particuliers, sont ensuite incorporés. L'arbitrage éventuel de la direction permet alors d'élaborer le projet de budget.

Cette technique de gestion comptable est satisfaisante pour le respect des délais de consultation et le fonctionnement courant de l'établissement. Elle ne permet cependant pas d'offrir au Conseil d'administration une vision de la politique budgétaire de l'établissement et on relève à ce sujet une demande pressante de membres du Conseil : celle d'avoir un débat d'orientation budgétaire préalable au vote et de disposer d'informations détaillées avant le vote sur des questions de fond (comme, par exemple, le refus par l'université de Dijon, jusqu'à une période très récente, de signer l'avenant à la convention avec l'IUFM).

Alors que de 1992 à 1995, le vote du budget avait été obtenu sans demande particulière, on note, en 1996, que le budget n'a pas été voté par manque de majorité qualifiée (le nombre d'abstentions était trop important) et qu'en 1997, avec en plus 12 voix contre le projet, le règlement du budget par le Ministère s'est avéré nécessaire.

### **3 - Conclusions**

Techniquement, la gestion budgétaire est bien maîtrisée : la préparation du document tire un réel bénéfice de GERICO, la présentation est complète et les délais tenus.

Les recommandations essentielles portent sur la nécessité d'une participation de tous les acteurs à la politique budgétaire de l'établissement, et sur la préservation de l'équilibre entre recettes et dépenses, avec un maintien des réserves en l'état actuel, à hauteur de 6 à 7 MF.

Concernant le premier point, le souhait du Conseil d'administration de constituer un groupe, qui pourrait devenir la Commission des finances, doit être satisfait au plus tôt. Les interventions au Conseil de février 1997 sont révélatrices d'une frustration vis-à-vis de la pratique de l'équipe de direction de ne pas associer les usagers aux choix de l'établissement, avant la séance du vote du budget.

Qu'il s'agisse de l'avenir de la restauration dans les centres, de la politique d'informatisation engagée depuis plusieurs années, des investissements nécessaires à l'adaptation des locaux aux règles de sécurité et aux besoins de formation, des relations financières avec l'université de Dijon, tous ces thèmes doivent être débattus avant le vote du budget. Eluder cette demande ferait courir le risque de votes de défiance répétés dans les exercices prochains.

S'agissant du second point, on recommandera de veiller à une certaine prudence en matière d'acquisition de nouveaux équipements informatiques et d'équipements NTIC : le désengagement du département de la Côte-d'Or réduira les ressources de l'IUFM, et l'institut n'a pas, à ce jour, la garantie d'une compensation totale par la subvention ministérielle. Par ailleurs, les ressources d'hébergement et de restauration diminuent, à Auxerre et Nevers, alors que des investissements seraient à prévoir pour la mise en conformité. Enfin, si l'on doit à nouveau saluer la maîtrise des frais de stage et de déplacement des formateurs, il n'empêche que la charge croissante des reversements à l'université pèsera davantage sur les finances de l'IUFM.

L'équipe de direction doit donc se montrer vigilante, dans une vision pluri-annuelle et ce, dès l'exercice budgétaire prochain.

## VI - La gestion des personnels

### 1 - Les personnels enseignants

Les effectifs des personnels enseignants affichent une stabilité des emplois permanents d'enseignement sur six ans, puisque l'IUFM est passé de 95 emplois en 1992 à 94 emplois en 1996. Dans le même temps, les effectifs d'étudiants et stagiaires ont augmenté de 50 %, passant de 1432 à 2152.

Il en résulte une très sensible dégradation du taux d'encadrement : le ratio P/E qui était de 1 professeur pour 15 étudiants en 1992, s'élève à 1 pour 23 en 1996 et place l'IUFM de Bourgogne en situation plutôt défavorable dans le rapport entre les moyens et les besoins. On peut certes constater une amélioration à partir de 1994 avec la création des postes de directeurs d'études (7 en 1994, 8 en 1996), mais même en ajoutant ce potentiel aux emplois permanents, le volume ne s'élève qu'à 98 emplois, soit un ratio P/E élevé sur le plan national (1 professeur pour 22 étudiants).

La part des emplois universitaires est modeste : de 9 emplois sur 95 en 1992, soit 9,5% du total, il est passé à 13,25% en 1996, mais uniquement grâce à l'apport des postes de directeurs d'études.

De plus, la répartition entre professeurs et maîtres de conférences, soit respectivement 3 et 6 en 1992 puis 2 et 7 en 1996, est encore déséquilibrée en 1997 par la création d'un poste de maître de conférences, amenant à 8 le nombre de postes de maîtres de conférences : le rapport initialement de 1 à 2 est devenu un rapport de 1 à 4 en 1997.

Cette faible part affectée aux emplois de type universitaire a pour contrepartie le maintien des emplois de second degré (anciens professeurs d'École normale) à niveau constant : de 69 en 1992 et 1996, on est même passé à 70 en 1997, avec une tendance marquée au rééquilibrage entre PRAG et PRCE au profit des agrégés. De la même manière, les autres emplois - inspection, premier degré - sont restés stables excepté les transformations d'un poste d'IPRIA et d'un poste de personnel de direction en postes d'ingénieur informatique.

Il est à noter que ni les emplois universitaires, ni les emplois de directeurs d'études ne recouvrent l'éventail des préparations de l'IUFM, inscrites au plan de formation. En effet, les disciplines suivantes ne sont pas représentées : histoire et géographie, économie et gestion, arts plastiques, sciences économiques et sociales, technologie, espagnol. On peut donc supposer que l'université de Dijon pallie cette absence.

Enfin, et ceci constitue un phénomène aggravant, les personnels universitaires, à l'exception d'un maître de conférences à Mâcon et d'un directeur d'études à Auxerre, ne se trouvent qu'à Dijon et sont affectés aux services centraux (et non au centre de formation de Dijon) pour exercer, au siège de l'université, la formation des PLC1.

De ce fait, l'IUFM ne paraît pas, à ce jour, avoir réussi à donner aux centres départementaux une image universitaire, ni pour la formation PE, ni même pour l'ensemble des disciplines proposées par l'établissement à Dijon.

S'agissant des heures complémentaires, dont le volume important constitue 18 % du budget, deux éléments positifs sont néanmoins à relever :

- sa réduction globale en pourcentage du volume d'heures d'enseignement de l'IUFM, la diminution s'élevant à 4,5% en 2 ans (de 43,62% à 39,29%) ;

- la baisse de la part des intervenants extérieurs, de 2 points (de 57% à 55%).

Il y a donc un réel effort de l'établissement pour diminuer la consommation des heures complémentaires, et optimiser le propre potentiel d'enseignement de l'IUFM en réduisant la part des intervenants extérieurs.

La pyramide des âges met en lumière la très faible évaporation, à la création du nouvel établissement, des enseignants de second degré des anciennes Écoles normales : 75% des PRAG et PRCE ainsi que 55% des instituteurs et professeurs des Écoles ont plus de 45 ans, alors que la représentation universitaire est plus jeune (33% ont plus de 45 ans). Il appartiendra à la direction de profiter des nombreuses sorties de corps, d'ici 5 ans, parmi les personnels de second degré pour rajeunir la partie la plus nombreuse de ses formateurs.

## **2 - Les personnels ATOS**

Toutes catégories confondues, les personnels administratifs et de service étaient 99 au 1er octobre 1996, contre 92 au 1er octobre 1992.

Dans ces deux totaux figurent les personnels d'État (78 en 1996, 74 en 1992), les personnes payés par l'établissement (18 dont 11 contrats emplois-solidarité) ou par les collectivités (3).

La progression est significative puisqu'elle s'élève à 5,5%. La répartition par catégorie en 1996 était la suivante : 86% en catégorie C, 6% en B et 8% en A. Sur les emplois d'État, la même répartition est de 82% en catégorie C, 7,5% en B, et 10,25% en A.

En 1996-97, 47,5% des ATOS étaient affectés à des fonctions administratives, contre 44,35% en 1992. 52,5% exercent des fonctions de service (restauration, hébergement, logistique) en 1996, contre 55,65% en 1992.

L'IUFM a donc, de manière très opportune, pratiqué une stratégie efficace : il s'agissait à la fois de réorienter, en interne, les emplois de la logistique vers la fonction administrative pour répondre, sur ses propres moyens, à la création des services administratifs appropriés aux besoins du nouvel établissement ; mais aussi de solliciter l'administration centrale pour obtenir par création ou transformation, en 5 ans, 4 emplois, de catégorie A et B, dont un ingénieur informaticien en 1996 et un technicien de documentation en 1997.

Cette politique de repyramidage et de réorientation des emplois existants doit être encouragée ; il serait souhaitable, en effet, d'améliorer encore la structure des emplois des centres départementaux de formation en personnel de catégorie A.

On observe, à Nevers, la présence de 5,5 emplois payés par l'établissement, affectés principalement à la restauration et en partie au secrétariat. Cette charge importante pour le budget de l'IUFM devrait être réduite au plus tôt, car elle profite davantage aux étudiants en droit de l'antenne délocalisée qu'à l'établissement.

La formation continue des ATOS est principalement réalisée en partenariat avec les autorités académiques : le CAFA de Dijon a ainsi assuré 144 jours de formation pour les personnels de l'IUFM en 1996-97. Ce sont essentiellement les personnels administratifs, de catégorie C, qui sollicitent cette formation continue pour la préparation de concours internes ou le perfectionnement professionnel en bureautique. Les autres catégories paraissent moins concernées, et la très grande majorité des participants vient du centre de Dijon ou des services centraux.



Il convient cependant de relever une nouvelle fois (cf. III "Partenariats et relations extérieures") l'initiative intéressante de formation du pôle Grand-Est, qui a permis l'organisation, à l'IUFM de l'académie Nancy-Metz, d'une journée "Hygiène et sécurité" pour les gestionnaires et les ouvriers cuisiniers, et d'une journée, à l'IUFM de l'académie de Reims, sur l'accueil et l'information dans les IUFM.

### **3 - Conclusions**

Certaines remarques peuvent être formulées concernant essentiellement les personnels enseignants. Rappelons la faible part des universitaires, leur concentration à Dijon, leur faible engagement sur les autres sites départementaux de l'IUFM, leur absence de participation au concours de professeurs des écoles et à la formation des PE2 et PLC2.

Il convient donc de réorienter au plus tôt la stratégie de l'IUFM, en transformant les emplois vacants de second degré en emplois de maîtres de conférences, en étendant leur activité à toutes les disciplines des préparations offertes à l'IUFM, en améliorant significativement leur présence dans les centres départementaux, et auprès des PLC2.

Pour les personnels ATOS, considérant que l'installation des outils informatiques est un atout de l'établissement, on encouragera la formation des personnels administratifs de tous les centres, et on s'efforcera, pour améliorer le rayonnement de l'IUFM sur tout le territoire de l'académie, d'implanter des emplois du plus haut niveau administratif.

## **VII - La gestion patrimoniale**

### **1 - La situation des divers centres**

L'IUFM de l'académie de Dijon dispose de locaux d'Etat à Chalon, de locaux des départements signataires des conventions de mise à disposition à Dijon, Mâcon et Nevers, de locaux cédés par le Département à l'Etat à Auxerre, et enfin, de locaux des services centraux appartenant à l'université de Dijon. Récemment, le Département de la Côte-d'Or a manifesté son intention de remettre les locaux du centre de Dijon à l'Etat.

L'ensemble représente 82 155 m<sup>2</sup> de surfaces non bâties, 42 330 m<sup>2</sup> de surfaces bâties, 38 499 m<sup>2</sup> de surfaces utilisables. Pour la formation, l'IUFM dispose, sur les 5 sites, de 16 137 m<sup>2</sup>. Cette dernière surface, rapportée aux effectifs accueillis en 1996-97, c'est-à-dire 2 152 étudiants et stagiaires, représente un ratio de 7,50 m<sup>2</sup> par personne, tout à fait satisfaisant en théorie par comparaison aux ratios des universités.

Aux surfaces disponibles pour la formation s'ajoutent 1 500 m<sup>2</sup> de documentation et 1 700 m<sup>2</sup> à usage sportif. Les locaux dévolus à l'administration représentent 1 100m<sup>2</sup> - dont 300 à Dijon. Tous les sites, sauf celui de Chalon, ont des services de restauration et d'hébergement.

La situation de l'IUFM de Bourgogne est hétérogène et complexe en matière immobilière. Le comportement variable des collectivités constitue un premier élément de cette complexité. Toutefois, il convient d'ajouter les besoins de l'IUFM de se doter de locaux administratifs et les réticences de l'université de Dijon à signer la convention prévue par le décret de septembre 1990 qui fait de l'institut un occupant sans titre à la Maison de l'université ; enfin,

l'existence d'un bâtiment d'Etat, à Châlon, attribué directement à l'établissement qui ne semble pas percevoir les crédits correspondants.

A la création de l'institut, l'inadaptation partielle des locaux à leur nouvelle mission a nécessité une restructuration importante : à Chalon, le centre de formation à la technologie a pu bénéficier d'une subvention d'Etat complétée par un prélèvement sur les réserves de l'IUFM. A Dijon, le département a réalisé une médiathèque en 1994 à partir du centre de documentation existant ; à Nevers, le Département envisage d'installer le CDDP à côté du centre de formation, à la place de l'école annexe. A Auxerre, une création intéressante a pu être réalisée à partir de l'école annexe, par financement de l'IUFM : il s'agit d'une médiathèque.

L'établissement est aujourd'hui confronté à un dossier délicat qui compromet la formation des PE en éducation physique : la gestion confuse entre la Ville, le Département et l'établissement, d'un gymnase à Auxerre.

Le maintien des services de restauration va par ailleurs, à très brève échéance, nécessiter leur mise aux normes européennes et cela entraînera des investissements importants.

## **2 - Conclusions**

L'IUFM doit rapidement résoudre plusieurs questions, en déterminant certaines priorités, compte tenu de leur incidence financière pour le budget de l'établissement. Il serait bon :

- d'intervenir énergiquement auprès du représentant de l'Etat en Saône-et-Loire pour obtenir la signature de la convention pour le centre de Mâcon ;
- d'obtenir, dès 1999, un abondement de la subvention ministérielle, pour compenser le désengagement de la Côte-d'Or, sur le centre de Dijon ;
- d'analyser centre par centre l'intérêt du maintien des services de restauration en comparant le coût induit par la mise en conformité et les recettes pour le budget.

Pour adapter certains centres qui sont des locaux d'Etat, l'IUFM devra trouver toute sa place dans le futur projet "Université du 3e Millénaire" et le prochain contrat de plan. L'IUFM n'a pu figurer ni dans le plan Université 2000, ni dans l'actuel contrat de plan. Cette situation ne peut se répéter.

## **VIII - Conclusion**

La gestion de l'IUFM de Bourgogne offre une image contrastée. Certains aspects sont particulièrement performants : la définition exemplaire des obligations de service des enseignants, la maîtrise des heures complémentaires (même si elles représentent un pourcentage élevé du budget en raison de la sous-dotation relative en emplois permanents), le partenariat efficace avec les autorités académiques pour l'implantation des stagiaires et le contrôle des coûts de déplacement, le repyramidage réussi des emplois ATOS, l'existence déjà significative d'emplois de catégories A et B pour répondre aux besoins de son administration, les efforts de formation continue entre les IUFM du Grand-Est, enfin la politique d'informatisation bien engagée dans la gestion financière et comptable avec GERICO sont autant d'atouts qu'il convient de souligner.

Face à ces réalisations intéressantes, des questions paraissent encore mal résolues : le service de scolarité est trop éclaté, il n'y a pas de vision d'ensemble des questions pédagogiques et administratives liées aux étudiants et aux stagiaires dans le domaine budgétaire, la création et

la participation effective d'une commission des affaires financières s'impose car le risque d'un rejet du budget est réel si l'on considère les votes négatifs de 1996 et 1997.

La capacité financière de l'IUFM risque de se réduire rapidement, si les objectifs coûteux d'équipement en matériels informatiques sont poursuivis et se superposent à de nouvelles charges d'investissement et à une augmentation du fonctionnement due à la rapide élévation des montants versés à l'université.

Plus grave semble être encore le déséquilibre constaté dans la répartition des emplois et des personnels enseignants : la stagnation des emplois universitaires de l'IUFM. la concentration de leur activité à Dijon pour les seules préparations aux concours de 2nd degré, donne une image morcelée de l'activité de l'IUFM avec, d'un côté, les universitaires, et de l'autre, des enseignants du second degré concentrés exclusivement sur la formation des PE dans les centres de formation, et aussi des intervenants extérieurs, dans les établissements scolaires, pour la formation des PLC2.

Enfin, l'absence de participation de l'IUFM au plan Université 2000 et à l'actuel contrat de plan prive celui-ci des ressources nécessaires à l'aménagement de sites adaptés à la formation et à l'administration.

La nouvelle équipe de direction semble avoir perçu ces difficultés, elle doit y porter remède dans les meilleurs délais et bénéficier pour cela du soutien des autorités académiques, notamment dans la préparation du programme de l'Université du 3e Millénaire et du futur contrat de plan.



**IUFM de Bourgogne**

---

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

---



Au terme de l'évaluation de l'IUFM de l'académie de Dijon, cet établissement apparaît comme une institution bien gérée, qui a su prendre acte des différents obstacles qui entravaient son projet initial de mise en place d'un établissement unique à l'échelle académique et non d'une fédération de cinq centres.

De manière générale, le Comité national d'évaluation invite l'établissement à poursuivre dans cette voie d'identification d'un établissement d'enseignement supérieur et à maintenir le cap de l'unité académique et du caractère universitaire, tout en ne perdant pas de vue la dimension professionnelle de la formation dispensée.

Les recommandations que formule le CNE concernent la formation, la recherche, le gouvernement et la gestion.

Pour la formation, le Comité s'attachera plus particulièrement aux points suivants : la formation des professeurs des écoles, puis la formation des professeurs des lycées et collèges ; la documentation ; et la vie de l'étudiant.

Pour le gouvernement, il s'intéressera essentiellement : à l'organisation interne, à la politique de recrutement et aux partenariats.

Enfin, pour la gestion, il abordera les questions budgétaires et patrimoniales.

## **La formation**

### **1 - Le premier degré**

L'IUFM s'attache d'ores et déjà à dispenser un enseignement dans toutes les disciplines enseignées à l'école élémentaire et cela constitue une première approche de **la polyvalence**. Toutefois, il apparaît nécessaire que soient pris en compte d'autres aspects de la polyvalence d'un enseignant du premier degré qui ne soit pas exclusivement disciplinaire mais mette, par exemple, l'accent sur l'importance des différents cycles de l'école et de la continuité entre ces cycles.

L'institut est également bien conscient de l'importance de la part d'**individualisation de la formation**. A cet effet, il a mis en place, en première année, des ateliers personnalisés offrant la possibilité aux étudiants de mener un travail plus individualisé et conduisant à l'approfondissement de certaines notions abordées en cours. Le Comité incite l'IUFM à poursuivre cette initiative d'ateliers pédagogiques en deuxième année et à mettre en place d'autres dispositifs d'individualisation.

S'il est apparu de manière globale que les stages constituaient un des points forts de la formation à l'IUFM de Dijon, il n'en demeure pas moins que certaines remarques peuvent être formulées :

- concernant **les stages de première année**, le CNE recommande de prévoir une meilleure communication envers les étudiants, en explicitant les modalités de stage à travers le livret de l'étudiant. De plus, l'évaluation a mis en lumière quelques situations auxquelles il serait bon de remédier, à savoir : des différences d'approches entre les centres, un manque de supports de stage en CP et maternelle, une carence en nombre d'IMF. On peut également souligner l'importance, pour l'IUFM, d'élargir le réseau d'accueil et d'équilibrer les classes d'application entre les centres ;

- concernant **les stages de seconde année**, un problème particulier a pu être relevé qui a trait, d'une part, à l'évaluation des stagiaires placés dans des classes difficiles, d'autre part,

à l'évaluation des stagiaires n'ayant pas suivi de première année. L'IUFM devra envisager de traiter ces deux cas de figure spécifiques en mettant au point des modalités d'évaluation appropriées à ces deux types de situation.

**Le mémoire professionnel** occupant une place importante dans la formation, ses objectifs devraient être clairement exposés aux stagiaires. A cette occasion, le CNE recommande à l'IUFM d'unifier la règle du jeu entre les centres, dans le droit fil des initiatives qui viennent d'être prises dans certains centres afin de préciser le processus et les conditions de l'évaluation individuelle, introduisant ainsi une notion de contrat entre le stagiaire et les formateurs.

## **2 - Le second degré**

La première année est avant tout placée sous le signe de la préparation au concours. L'évaluation a montré que le partage des responsabilités entre l'IUFM et l'université de rattachement n'était pas clairement exposé. En effet, l'université apparaît, dans bien des filières, comme le seul maître d'oeuvre de la formation disciplinaire en première année et la concertation avec l'IUFM reste faible. Le CNE recommande donc aux deux partenaires de proposer une formation vraiment complémentaire et davantage concertée.

**Les stages de première année** devraient pouvoir s'inscrire dans une réflexion plus globale de l'institut sur la conduite des stages. Cela n'est pas le cas à ce jour. De plus, il serait pertinent que soient généralisées les initiatives de contact entre les formateurs IUFM et les maîtres de stage.

C'est à l'occasion de l'examen de la question de la validation que l'évaluation a mis en lumière un point faible de l'IUFM dont la direction a pris conscience et auquel elle a choisi de s'atteler : il s'agit de **l'évaluation de la formation** en général. Le CNE ne peut qu'encourager l'IUFM dans la voie de l'amélioration de ce point faible en lui suggérant de procéder, par exemple, à une analyse des résultats aux concours, à un suivi régulier de cohortes, à une évaluation organisée de la formation, disciplinaire mais aussi générale.

## **3 - La documentation**

L'IUFM a, dès sa création, manifesté le souci de transformer le fonds documentaire dont il avait hérité, pour prendre en compte aussi bien les besoins de futurs professeurs des écoles que ceux des futurs professeurs des lycées et collèges. Dans cet esprit, le CNE recommande à l'institut de relancer le projet de "comités de gestion" afin de faire avancer la concertation pédagogique entre les deux degrés et la concertation entre les divers gestionnaires des centres de documentation. Cette mesure devrait permettre de renforcer les relations entre formateurs 1er degré et 2nd degré, mais aussi de remédier aux distorsions entre les différents centres de documentation suivant les départements. Enfin, l'IUFM devrait mener une vraie réflexion sur l'informatisation.

## **4 - La vie de l'étudiant**

Le domaine de la vie de l'étudiant est un domaine qu'il est difficile de bien circonscrire dans l'approche d'un établissement. Néanmoins, un constat général s'impose concernant l'IUFM de l'académie de Dijon : celui-ci semble avoir tenté de perpétuer un accueil de qualité dans les centres, dans la tradition de ce qu'offraient les Écoles normales, bien plus qu'il n'a créé une



nouvelle réalité, en matière de vie étudiante, commune aux PE et aux PLC. Sans doute l'établissement a-t-il là quelque chose à inventer.

Dans le cadre des activités culturelles, sont, par exemple, proposés des projets qui devraient s'étendre aux PLC et pourraient s'appuyer sur le potentiel actif des étudiants et stagiaires.

Enfin, en matière d'**hébergement** et de **restauration**, il est important que l'IUFM lève les incertitudes sur ces services et prenne une position très claire sur le plan politique. Une réflexion de fond est à mener.

## **La recherche**

S'agissant des personnes, la plupart des enseignants-chercheurs de l'IUFM sont statutairement rattachés à un laboratoire universitaire. Or, concernant la structure IUFM, l'établissement souhaite développer des recherches, aussi bien disciplinaires que didactiques, reconnues par la communauté scientifique. On assiste là à un paradoxe, puisque la majorité des enseignants-chercheurs ne suit pas cette ambition institutionnelle ; en revanche, ce sont des enseignants PRAG, PRCE, voire IPR, qui formulent de nombreux projets en ce sens et posent par là-même la question de la définition de la recherche dans les IUFM.

Le dossier de la recherche à l'IUFM dépend très fortement de la nature et de la qualité des relations entre l'IUFM et l'université. Le Comité ne peut que recommander la mise en place de relations plus profondes et plus confiantes entre les deux partenaires qui profiteraient grandement au dossier de la recherche. La nature particulière des travaux de "recherche-innovation" menés à l'IUFM pourrait dès lors s'inscrire dans de plus vastes projets.

## **Le gouvernement**

### **1 - L'organisation interne**

**L'organigramme administratif**, tout comme **l'organigramme scientifique et pédagogique**, présentent certaines limites dans leur lisibilité. Il semble primordial que soit clarifié le rôle de chacun afin de lever toute ambiguïté.

L'influence des anciennes cultures reste encore prépondérante dans les différents centres : sans doute cela s'explique-t-il par le fait que le rôle des centres reste fortement axé sur la formation des futurs professeurs des écoles. Afin de lutter contre la dérive d'une trop grande autonomie des centres et poursuivre le projet initial de création d'une identité unique, l'IUFM pourrait, par exemple, envisager de tenir les réunions de direction tour à tour dans les différents centres.

## **2 - La politique de recrutement**

L'IUFM a pris des initiatives pour rééquilibrer les différents postes. Il lui reste toutefois à mettre au point une politique à long terme pour répartir convenablement ces postes entre les centres, les disciplines et les formations.

**Le nombre d'enseignants-chercheurs** reste à ce jour encore beaucoup trop faible pour affirmer le caractère vraiment universitaire de la formation. Un effort doit être fait pour augmenter le nombre d'enseignants-chercheurs.

Un travail est à reprendre avec les inspecteurs d'académie concernant les **instituteurs maîtres formateurs** (IMF).

## **3 - Les partenariats**

La première recommandation à cet égard concerne **les relations entre l'IUFM et l'université**. Le CNE incite vivement les deux partenaires à créer une collaboration harmonieuse et novatrice qui mette l'accent sur la complémentarité des deux institutions. Pour ce faire, la concertation et la poursuite d'objectifs communs sont indispensables, en particulier en ce qui concerne les aspects disciplinaires, la didactique des disciplines et les problèmes de formation.

La seconde recommandation concerne **les collectivités territoriales**. En effet, l'IUFM devrait pouvoir intéresser les Départements et la Région à l'idée de maisons universitaires et pédagogiques en identifiant clairement les implantations universitaires.

## **La gestion**

L'IUFM de Bourgogne présente une gestion très performante par certains aspects : obligations de service des enseignants clairement définies, heures complémentaires maîtrisées, partenariat avec les autorités académiques efficace, redistribution par catégorie des emplois ATOS réussie, politique d'informatisation bien engagée dans la gestion financière et comptable avec GERICO.

Néanmoins, certaines questions ne sont pas résolues à ce jour. Le Comité concentrera sa réflexion sur deux d'entre elles.

### **1 - La politique budgétaire**

Il est absolument nécessaire que tous les acteurs participent à la politique budgétaire de l'établissement. L'IUFM doit poursuivre dans sa volonté de mobiliser les personnes en les responsabilisant davantage.

**Une commission des finances** doit être créée afin d'associer les usagers aux choix de l'établissement.

## **2 - La gestion du patrimoine**

La situation de l'IUFM est hétérogène et complexe en matière immobilière. L'établissement dispose, en effet, de locaux dont les statuts sont extrêmement variés : locaux des Départements signataires de conventions de mise à disposition, locaux cédés par le Département à l'État, locaux appartenant à l'université de rattachement.

L'IUFM doit résoudre plusieurs questions en définissant ses priorités et leur programmation, compte tenu de leur incidence financière pour le budget de l'établissement :

- obtenir la signature de la convention avec le Département de la Saône-et-Loire pour le centre de Mâcon ;
- obtenir un abondement de la subvention ministérielle pour compenser le désengagement de la Côte-d'Or sur le centre de Dijon ;
- analyser l'intérêt du maintien des services de restauration centre par centre.

## Table des sigles

AIS : adaptation et intégration scolaire  
ASC : association sportive et culturelle  
ATOS ou IATOS : (personnel) ingénieur, d'administration, technique, ouvrier et de service  
BTS : brevet de technicien supérieur  
CA : conseil d'administration  
CACPE : certificat d'aptitude de conseiller principal d'éducation  
CAFA : centre académique de formation administrative  
CAFIMF : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur  
CAPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles  
CAPEPS : certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive  
CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire  
CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique  
CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2e grade  
CDDP : centre départemental de documentation pédagogique  
CP : cours préparatoire  
CPE : conseiller principal d'éducation  
CPR : centre pédagogique régional  
CRDP : centre régional de documentation pédagogique  
CSP : conseil scientifique et pédagogique  
DEA : diplôme d'études approfondies  
DEN : directeur d'Ecole normale  
DETU : directeur d'études  
DEUG : diplôme d'études universitaires générales  
DGES : Direction générale de l'enseignement supérieur  
DRED : Direction de la recherche et des études doctorales  
EPS : éducation physique et sportive  
GERICO : Gestion relationnelle et informatisée des comptabilités  
IA : inspecteur d'académie ou Inspection académique  
IEN : inspecteur de l'Education nationale  
IGEN : inspecteur général de l'Education nationale  
IMF : instituteur maître formateur  
INRP : Institut national de la recherche pédagogique  
IPR : inspecteur pédagogique régional  
IPR-IA : inspecteur pédagogique régional - inspecteur d'académie  
IREDU : Institut de recherche sur l'économie de l'éducation  
IREHG : Institut de recherche sur l'enseignement de l'histoire-géographie  
IREM : Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques  
IUT : institut universitaire de technologie  
MAFPEN : mission académique de formation des professeurs de l'Education nationale  
MAT : maître d'accueil temporaire  
NTE : nouvelles technologies éducatives  
NTIC : nouvelles technologies de l'information et de la communication  
PAF : plan académique de formation  
PE : professeur des écoles  
PE1 : étudiant de première année préparant le concours de professeur des écoles  
PE2 : professeur des écoles stagiaire (2ème année de formation)  
PEMF : professeur d'école maître formateur  
PEN : professeur d'Ecole normale  
PIUFM : professeur d'IUFM  
PLC : professeur de lycée et collègue

PLC1 : étudiant de première année préparant le CAPES  
PLC2 : professeur de lycée et collège stagiaire (2e année de formation)  
PLP2 : professeur de lycée professionnel  
PRAG : professeur agrégé enseignant dans l'enseignement supérieur  
PRCE : professeur certifié enseignant dans l'enseignement supérieur  
QCM : questionnaire à choix multiples  
TD : travaux dirigés  
TP : travaux pratiques  
TIC : technologies de l'information et de la communication



**IUFM de Bourgogne**

---

**POSTFACE : RÉPONSE DU DIRECTEUR**

---





## **IUFM de Bourgogne**

### *Réponse du directeur*

L'IUFM de Bourgogne fait partie de la deuxième vague d'évaluation des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres entreprise par le CNE, après les établissements de Caen, Lyon et Grenoble. Six ans après la création de l'IUFM, le deuxième Directeur avait bien perçu tout l'intérêt de cette démarche permettant de faire le point sur le travail accompli pour construire, à partir des anciennes structures, un établissement accueillant maintenant plus de 2000 étudiants et stagiaires. L'évaluation du CNE devait aussi favoriser la réflexion de l'ensemble des acteurs et usagers de cet établissement encore jeune qui allait devoir, en 1998, engager son avenir pour 4 ans par son premier contrat d'établissement avec l'État. C'est donc en pleine connaissance des enjeux et de la charge supplémentaire qui allait en résulter pour les équipes et les services que l'IUFM de Bourgogne a sollicité cette évaluation. Ce rapport donne une vue du travail accompli pour construire un établissement qui compte maintenant parmi les grands établissements d'enseignement supérieur de la région. Il souligne positivement l'importance des efforts réalisés pour utiliser au mieux les moyens mis à sa disposition (postes, crédits, ...). Mais, ce n'est qu'un instantané d'un processus en évolution, qui va encore se modifier avec la prise en charge de la formation continue. L'équipe de direction a elle aussi subi de profonds changements pendant le processus d'évaluation, ce qui a compliqué le travail des experts, la situation locale ne reflétant plus toujours la description qui en avait été faite dans le rapport d'évaluation interne.

Bien que des relations quelquefois conflictuelles aient pu exister avec l'Université, l'IUFM est bien identifié comme le lieu de formation pour devenir enseignant et il n'existe pas de "concurrence" sur ce domaine entre les deux établissements partenaires. Comme les autres IUFM, l'établissement bourguignon a été victime de son succès si on en juge par l'accroissement très important des effectifs qui y ont été accueillis ces dernières années. Cela n'a pas été sans poser de nombreux problèmes mais a certainement contribué à améliorer considérablement le niveau des futurs enseignants.

L'auto-évaluation, à partir du guide méthodologique fourni par le Comité, a permis à l'établissement de se doter des outils nécessaires pour conduire son évaluation interne. Celle-ci a constitué un moment fort de la vie démocratique de l'Institut même si l'ensemble des usagers n'a pas toujours eu la disponibilité suffisante pour y participer. La visite des experts a déclenché dans l'établissement ce qui est convenu d'appeler "un effet CNE", car de nombreuses évolutions se sont mises en route. Il s'agit notamment des procédures de validation qui ont été redéfinies, d'une réflexion approfondie sur les structures et de l'encouragement dans la conduite d'actions nouvelles pour améliorer le fonctionnement de l'établissement par le développement de la communication interne.

Dans cette courte postface, je me limiterai à commenter quelques points plus particulièrement soulignés dans le rapport.

### *L'organisation des formations*

Le rapport insiste sur les efforts de l'IUFM pour donner aux futurs professeurs des écoles une formation réellement professionnelle : place importante et organisation réfléchie des stages, en continuité sur les deux années ; souci de personnalisation très présent grâce à l'organisation de plusieurs types d'ateliers pédagogiques.

La formation des futurs professeurs des lycées/collèges soulève davantage de critiques. En ce qui concerne la première année, le partage des responsabilités pédagogiques entre l'Université et l'IUFM conduit à des situations inégales pour les différentes préparations aux CAPES. Même si le coordinateur disciplinaire est l'interlocuteur privilégié de l'IUFM, il existe d'autres occasions de rencontres avec l'équipe pédagogique ou avec les directeurs d'UFR. Il est vrai que les préparations du secteur lettres-langues-sciences humaines impliquent peu les enseignants de l'IUFM ou les

"enseignants du terrain" alors que l'intervention de ces derniers est plus grande dans le secteur scientifique.

L'ancien CPR est effectivement encore très présent dans la formation des PLC2. Les raisons de cette situation sont diverses, mais le retard dans la construction de la maison de l'Université qui a obligé le service administratif et le directeur adjoint de cette formation à continuer à occuper les anciens locaux du CPR a certainement joué un rôle important. Il en a résulté une intégration insuffisante des PLC2 à l'IUFM, signalée à plusieurs reprises dans le rapport. La direction de l'IUFM en est bien consciente et envisage les solutions permettant d'y remédier. Le premier obstacle à lever pour permettre cette intégration est le statut particulier des équipes pédagogiques chargées des PLC2, composées presque exclusivement de formateurs associés n'intervenant pas dans les autres formations de l'IUFM. Une intégration effective des PLC2 dans les centres suppose une intervention plus large des formateurs titulaires de l'IUFM auprès de ce public, ce que les structures actuelles de l'IUFM ne facilitent pas ; il faudra les changer. Le rapprochement des formations initiale et continue crée les conditions favorables à ce décloisonnement et une organisation en départements pluridisciplinaires semble de plus en plus s'imposer. La dispersion des stagiaires PLC2 dans toute l'Académie est aussi un handicap à cette intégration. Une réflexion avec les services rectoraux devra également être envisagée pour essayer, autant que faire ce peut, de limiter l'éparpillement des stagiaires.

Que ce soit au niveau de la formation ou de la recherche, l'implication des enseignants chercheurs est restée trop faible, sauf dans les préparations aux CAPES. Le rapport analyse clairement la situation en soulignant de plus que, paradoxalement, l'engagement des PRAG et PRCE dans des projets de recherche est supérieur à celui des enseignants-chercheurs. La politique de recrutement suivie depuis l'an passé a clairement pour objectif un accroissement du nombre des enseignants-chercheurs. Il est vrai que leur implantation à l'IUFM n'a pas toujours été assortie d'une concertation préalable suffisante avec l'Université. Un projet de partenariat avec l'IREDU devrait permettre l'émergence d'une équipe susceptible d'accueillir des formateurs de divers statuts, par exemple dans le cadre d'un plan pluri-formations.

#### *La validation des formations*

Les experts ont souligné une absence de clarté dans les procédures de validation. La réflexion sur ce sujet avait été entreprise avant l'évaluation de l'Établissement par le CNE pour les formations du second degré. Il est évident que les débats engagés pendant l'évaluation ont facilité une avancée rapide de ce dossier. Les travaux du CSP plénier relayant ceux de sous-commissions ont abouti à l'adoption d'une procédure de validation commune pour les premier et second degrés, basée sur la notion de contrat évolutif passé entre le stagiaire et ses formateurs. Le processus d'évaluation est articulé autour de deux bilans : un bilan intermédiaire permettant de mettre éventuellement en oeuvre les remédiations aux carences constatées et le bilan terminal.

#### *L'accompagnement des formations*

La formation aux nouvelles technologies est un point fort de l'IUFM. Les quelques lignes que le rapport y consacre sont sans commune mesure avec l'investissement de l'établissement dans ce domaine. Il est clair que l'IUFM est en retard en matière de réseau et de matériels en libre-service, mais le plan de développement ambitieux mis en route cette année devrait rapidement corriger ce handicap.

En ce qui concerne la documentation, il ne me semble pas que "*l'IUFM soit à un tournant et qu'il doive prochainement procéder à des choix techniques et financiers*". L'IUFM a clairement choisi de se rapprocher des CDDP en s'équipant du même logiciel documentaire et en travaillant en partenariat en ce qui concerne la formation des personnels et les acquisitions de documents. Ce choix a été fait effectivement au détriment d'un rapprochement éventuel avec la bibliothèque universitaire. Le rapport regrette que l'IUFM n'ait jamais mis en place de structures permettant une réelle gestion de son patrimoine documentaire. Conscient de cette situation, l'IUFM a demandé (et

obtenu) la création d'un poste de bibliothécaire qui devrait permettre les avancées attendues en matière de coordination et de concertation.

#### *L'évaluation des formations et la communication*

L'institut est bien conscient de ses faiblesses dans ces deux domaines. Le problème de la communication a été abordé sérieusement à la rentrée 1997 avec la nomination d'un chargé de mission. Les améliorations sont déjà sensibles en ce qui concerne la diffusion de l'information à l'extérieur de l'établissement mais des progrès restent à accomplir pour une meilleure circulation de l'information à l'intérieur de l'IUFM. Le problème de l'évaluation des formations n'a pas échappé à l'équipe de direction même si aucune démarche institutionnelle n'a été jusqu'à présent organisée d'une manière globale. Bien que la mise en place du service statistique réponde déjà en partie à ces préoccupations, la direction est bien consciente des lacunes et a d'ores et déjà inscrit ce volet fondamental dans les priorités de son prochain quadriennal.

#### *Le gouvernement et les instances*

Comme j'ai eu l'occasion de le préciser dans l'introduction, l'évaluation de l'IUFM s'est produite au moment où l'établissement subissait de profonds changements. Les expertises ont été conduites à une période où la nouvelle équipe de direction cherchait encore ses marques. Cela explique vraisemblablement, au moins en partie, l'impression d'un certain flou dans le rôle de chacun.

Le fonctionnement des instances, notamment le CSP et ses sous-commissions a également été jugé peu clair. Bien qu'il existe quelques sous-commissions "permanentes" du CSP, le principe a été retenu d'ouvrir au maximum la participation de toutes les personnes intéressées aux différents travaux de ces commissions. C'est dans ce contexte qu'ont été préparées les nouvelles modalités de validation avant leur discussion en CSP. Ce fonctionnement permet des débats souvent très riches mais présente l'inconvénient de ne pas préciser le niveau de représentativité des participants. C'est peut être une des raisons de "non clarté" qu'il conviendra de corriger. Un nouveau CSP devra être défini pour ouvrir cette instance aux usagers de formation continue ; ce sera l'occasion de repreciser son mode de fonctionnement. L'information insuffisante sur les dates des différentes réunions et la diffusion tardive des relevés de conclusions font aussi partie des problèmes de communication interne déjà signalés.

Après sept ans d'existence, l'IUFM de Bourgogne est encore un jeune établissement qui a néanmoins témoigné de sa capacité à évoluer même si son caractère universitaire reste encore à affermir. La prise en charge de la formation continue est un nouveau challenge qui a déjà mobilisé beaucoup d'énergie et qui exigera une adaptation des structures et une remise en cause des activités de chacun. Je suis convaincu de la volonté de tous ses acteurs de poursuivre l'action rénovatrice en cours et de leur désir d'agir en conséquence.

Dijon, le 6 juillet 1998

Bernard JANNOT

# Publications du Comité national d'évaluation

## Evaluations institutionnelles

### *Les universités*

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992

L'université de Nice, 1992

L'université du Havre, mai 1992

L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992

L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992

L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992

L'université Toulouse - Le Mirail, 1992

L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993

L'université René Descartes - Paris V, 1993

L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993

L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993

L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993

L'université de Metz, 1993

L'université d'Orléans, 1993

L'université de Franche-Comté, 1993

L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993

L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993

L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994

L'université François Rabelais - Tours, 1994

L'université d'Aix-Marseille II, 1994

L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994

L'université Stendhal - Grenoble III, 1994

L'université Bordeaux II, 1994

L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994

L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994

L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994

L'université Nancy II, 1994

L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994

L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995

L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995

L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995

L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995

L'université de Bourgogne, 1995

L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996  
L'université d'Artois, 1996  
L'université de Cergy-Pontoise, 1996  
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996  
L'université du Littoral, 1996  
L'université de Marne-la-Vallée, 1996  
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996  
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996  
L'université de La Rochelle\*, 1997

### ***Les écoles et autres établissements***

L'Ecole française de Rome, 1986  
  
L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988  
  
L'Ecole normale supérieure, 1990  
  
L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991  
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991  
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991  
L'Ecole française d'Athènes, 1991  
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991  
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991  
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991  
  
L'Ecole des Chartes, 1992  
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992  
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992  
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992  
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992  
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992  
  
Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993  
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993  
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994  
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994  
  
L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, 1995  
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995  
Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996

L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Caen\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Grenoble\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Lyon\*, 1996  
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon\*, 1996  
L'Ecole centrale de Lyon\*, 1996

L'Ecole normale supérieure de Lyon\*, 1997  
Le Palais de la découverte\*, 1997  
La Casa de Velázquez\*, 1997  
L'Ecole française d'Athènes\*, 1997  
L'Ecole française de Rome\*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Reims\*, 1998  
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Bourgogne\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Rouen\*, 1998

### ***Les évaluations de retour***

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994  
  
L'université de Nantes, 1995  
L'Ecole centrale de Nantes, 1995  
L'université Rennes I, 1995  
  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996  
L'université Claude Bernard-Lyon I\*, 1996  
L'université Jean Moulin-Lyon III\*, 1996  
  
L'université Lumière-Lyon II\*, 1997

### **Evaluations disciplinaires**

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989  
Les Sciences de l'information et de la communication, 1993  
  
L'Odontologie dans les universités françaises, 1994  
  
La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

\* Etablissement ayant donné lieu à un Profil.

## **Rapports sur les problèmes généraux et la politique de l'Enseignement supérieur**

### ***Rapports au Président de la République***

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987  
Rapport au Président de la République, 1988  
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989),  
La Documentation Française, 1989  
Rapport au Président de la République, 1990  
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport  
annuel), La Documentation Française, 1991  
Rapport au Président de la République, 1992  
Universités : la recherche des équilibres, (rapport  
1989-1993), La Documentation Française, 1993  
Rapport au Président de la République, 1994  
Evolution des universités, dynamique de l'évaluation  
(rapport 1985-1995), La Documentation Française,  
1995  
Rapport au Président de la République, 1996  
Les missions de l'enseignement supérieur : principes  
et réalités, La Documentation Française, 1997  
Rapport au Président de la République, 1998

### ***Rapports thématiques***

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-  
mars 1987, Gallimard  
L'enseignement supérieur de masse, 1990  
Les enseignants du supérieur, 1993  
Le devenir des diplômés des universités, 1995  
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens,  
ouvriers et de service dans les établissements  
d'enseignement supérieur, 1995  
Les magistères, 1995  
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon,  
1997

### **Bulletins n° 1 à 24**

### **Profils n° 1 à 20**

# COMITE NATIONAL D'EVALUATION

## 1997 - 1999

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, *président*

Monsieur Georges CREMER, *vice-président*

Monsieur Pierre VIALLE, *vice-président*

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal CUMUNEL

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude FROEHLI

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

*Secrétaire général*

Monsieur André STAROPOLI

**43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94**

**Internet : <http://www-cne.mesr.fr>**

***Autorité administrative indépendante***

**Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier**  
**Edition - Diffusion : Francine Sarrazin**